



ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC DES ZONES D'EXPANSION DES CRUES, ZONES A RISQUES ET AMENAGEMENT DANS LE CADRE DE LA COMPETENCE PI ET DEFINITION D'UNE STRATEGIE D'INTERVENTION

PHASE 1-1 : RECUEIL DES DONNEES ET ANALYSE DE TERRAIN

17 février 2021

Maître d'ouvrage



Structures à compétence PI partenaires



SMABCA



Autre organisme financeur



Informations relatives au document

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Auteur(s) D. BIDAULT
Fonction Chargé de projet
Version V2

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

Version	Date	Vérfié par	Fonction	Signature
V1	29-janv.-21	J.-H. JUILLARD	Directeur de projet	
V2	17-févr.-21	J.-H. JUILLARD	Directeur de projet	

DESTINATAIRES

Nom	Entité
V. BERTHELOT	Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne

SOMMAIRE

1 - CONTEXTE ET OBJET DE L'ETUDE	7
1.1 - Contexte de l'étude	7
1.2 - Objet de l'étude	8
2 - PERIMETRE DE L'ETUDE	9
3 - CONTENU DU PRESENT RAPPORT DE PHASE 1-1	12
4 - PRESENTATION DU TERRITOIRE D'ETUDE	13
4.1 - Le risque inondation sur le territoire de l'étude	14
4.1.1 - Territoires à risque important d'inondation (TRI).....	14
4.1.2 - Plans de prévention des risques d'inondation (PPRI).....	14
4.1.3 - Atlas des zones inondables (AZI)	15
4.2 - La crue historique d'octobre 1960	17
5 - PRESENTATION DES DONNEES EXISTANTES RECUEILLIES, DE LEUR CONTENU ET DE LEUR UTILITE DANS LE CADRE DE L'ETUDE.....	18
5.1 - Données topographiques	18
5.1.1 - RGE ALTI® 5 m.....	19
5.1.2 - RGE ALTI® 1 m.....	21
5.2 - Données hydrologiques	22
5.2.1 - Banque Hydro	22
5.2.2 - Méthode pour l'estimation régionale des débits de crue (SHYREG).....	26
5.3 - Données hydrauliques.....	28
5.3.1 - Plan de prévention des risques d'inondation	28
5.3.2 - Atlas des zones inondables	32
5.3.3 - Repères de crue.....	36
5.3.4 - Ouvrages hydrauliques	37
5.3.4.1 - Obstacles à l'écoulement.....	37
5.3.4.2 - Plans d'eau	42
5.3.5 - Zones d'inondation potentielles	44
5.6.1 - BD TOPO®	50
5.6.1.1 - Administratif.....	50
5.6.1.2 - Adresses	52
5.6.1.3 - Bâti.....	52
5.6.1.4 - Hydrographie.....	58
5.6.1.5 - Lieux nommés.....	60
5.6.1.6 - Occupation du sol.....	62
5.6.1.7 - Services et activités.....	64

5.6.1.8 - Transport.....	66
5.6.1.9 - Zones réglementées.....	68
5.6.2 - Données carroyées à 200 m	70
5.6.3 - Installations classées pour la protection de l'environnement.....	73
5.6.4 - Stations de traitement des eaux usées.....	76
5.6.5 - Monuments historiques.....	79
5.6.6 - Sites classés et sites inscrits	81
5.6.6.1 - Sites classés	81
5.6.6.2 - Sites inscrits	83
5.6.7 - Zones à dominante humide	85
6 - SYNTHESE DES DONNEES EXISTANTES RECUEILLIES.....	88
7 - SYNTHESE DES QUESTIONNAIRES RECUEILLIS.....	91
ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE D'ENQUETE AUPRES DES COMMUNES DU BASSIN DE LA CREUSE	96

REFERENCES

Figure 1 : Territoire d'étude.....	9
Figure 2 : Carte des principaux cours d'eau du territoire d'étude (linéaire de 1 135 km).....	11
Figure 3 : Carte du territoire d'étude à l'échelle des départements de la Creuse, de l'Indre et de la Vienne	13
Figure 4 : Cumul des précipitations (en mm) du 3 octobre 1960 à 6 h au 4 octobre à 6 h (source : Météo France).....	17
Figure 5 : Extrait du RGE Alti 5 m.....	20
Figure 6 : Extrait du RGE Alti 1 m.....	21
Figure 7 : Carte de localisation des stations hydrométriques du territoire d'étude.....	23
Figure 8 : Carte de localisation des points de connaissance des débits de crue sur le territoire d'étude.....	26
Figure 9 : Carte du bassin versant et débits de pointe de crue de la Sedelle.....	27
Figure 10 : Zonage du PPRI sur 15 communes du département de la Creuse.....	29
Figure 11 : Zonage du PPRI de la Vallée de la Creuse sur 25 communes du département de l'Indre.....	31
Figure 12 : Extrait de l'atlas cartographique des zones inondables dans le département de la Creuse sur le territoire d'étude.....	33
Figure 13 : Extrait de l'Atlas des Zones Inondables dans le département de la Vienne sur le territoire d'étude.....	35
Figure 14 : Localisation des repères de la crue de 1960 sur la Creuse.....	36
Figure 15 : Carte des obstacles à l'écoulement du territoire d'étude.....	38
Figure 16 : Carte de localisation des trois grands barrages du territoire d'étude.....	39
Figure 17 : Photographie du barrage d'Eguzon sur la Creuse (source : EDF).....	40
Figure 18 : Photographie du barrage de la Roche aux Moines sur la Creuse (source : EDF).....	41
Figure 19 : Photographie du barrage de la Roche Bat l'Aigue sur la Creuse (source : EDF).....	42
Figure 20 : Carte de localisation des plans d'eau du territoire d'étude (Source : EPTB Vienne 2020).....	43
Figure 21 : Carte des zones d'inondation potentielles de la Creuse sur la commune d'Argenton-sur- Creuse.....	44
Figure 22 : Carte des zones d'inondation potentielles de la Creuse sur le territoire d'étude.....	45
Figure 23 : Carte géologique du territoire d'étude.....	47
Figure 24 : Carte de l'occupation des sols du territoire d'étude (Corine Land Cover 2018).....	49
Figure 25 : Carte des départements et des communes du territoire d'étude.....	51
Figure 26 : Carte des bâtiments sur la commune d'Argenton-sur-Creuse.....	52
Figure 27 : Carte des constructions linéaires sur la commune d'Argenton-sur-Creuse.....	53
Figure 28 : Carte des constructions surfaciques sur la commune d'Argenton-sur-Creuse.....	54
Figure 29 : Carte des lignes orographiques sur la commune d'Argenton-sur-Creuse.....	55
Figure 30 : Carte des terrains de sport sur la commune d'Argenton-sur-Creuse.....	56
Figure 31 : Carte du bâti du territoire d'étude.....	57
Figure 32 : Carte de l'hydrographie du territoire d'étude.....	59
Figure 33 : Zones d'habitation du territoire d'étude.....	61
Figure 34 : Zones de végétation du territoire d'étude.....	63
Figure 35 : Carte des services et activités sur le territoire d'étude.....	65
Figure 36 : Carte des infrastructures de transport du territoire d'étude.....	67
Figure 37 : Carte du Parc Naturel Régional de la Brenne sur le territoire d'étude.....	69
Figure 38 : Carte des données carroyées à 200 m sur la commune d'Argenton-sur-Creuse.....	71
Figure 39 : Carte des données carroyées à 200 m sur le territoire d'étude.....	72
Figure 40 : Carte des ICPE du territoire d'étude.....	74
Figure 41 : Carte de l'ICPE de type SEVESO seuil bas sur la commune du Blanc.....	75
Figure 42 : Carte des STEU sur le territoire d'étude.....	77
Figure 43 : Carte de la STEU d'Argenton-sur-Creuse.....	78

Figure 44 : Carte de la STEU du Blanc	79
Figure 45 : Carte des monuments historiques du territoire d'étude.....	80
Figure 46 : Carte des sites classés du territoire d'étude.....	82
Figure 47 : Carte des sites inscrits du territoire d'étude	84
Figure 48 : Carte des zones à dominante humide sur la commune d'Argenton-sur-Creuse.....	85
Figure 49 : Carte des zones à dominante humide du territoire d'étude	86
Figure 50 : Typologies des zones à dominante humide	87
Figure 51 : Carte des communes ayant répondu au questionnaire	94

1 - CONTEXTE ET OBJET DE L'ETUDE

1.1 - Contexte de l'étude

L'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vienne (EPTB Vienne) est un syndicat mixte dont l'objectif est de faciliter, à l'échelle du bassin de la Vienne, l'action des collectivités et plus globalement des acteurs de l'eau en faveur de la gestion équilibrée de la ressource en eau. A ce titre, il assure un rôle général de coordination, d'animation, d'information et de conseil dans ses domaines et son périmètre de compétence.

Sur le plan statuaire, l'EPTB Vienne est un regroupement de collectivités (syndicat mixte ouvert), composé des régions Nouvelle-Aquitaine, Centre-Val de Loire, des départements de l'Indre-et-Loire, de la Vienne et de la Charente, des communautés urbaines de Grand Poitiers et de Limoges Métropole, et de la communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut.

Dans le cadre de la réforme territoriale, la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 introduit une nouvelle compétence obligatoire concernant la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention de Inondations (GeMAPI). Cette compétence est attribuée aux communes et depuis le 1^{er} janvier 2018, en lieu et place des communes, aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. Elle peut également être transférée, ou, dans certaines conditions, déléguée à des groupements de collectivités.

Le contenu de la compétence GeMAPI est fondé sur 4 items issus de l'article L. 211-7 du code de l'environnement. Parmi ces items, qui sont sécables, il ressort que les items suivants concernent plus particulièrement le volet « Prévention des inondations » (PI) de la compétence GeMAPI :

1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;

5° La défense contre les inondations et contre la mer.

Afin de mettre en œuvre la compétence PI, il incombe aux structures référentes :

- D'identifier et de préserver voire d'optimiser les champs d'expansion de crue et d'identifier et de réduire les risques d'inondation sur les zones à enjeux (bourg ou zones d'activités inondées...) ;
- D'identifier et de gérer, voire de construire, des systèmes d'endiguement et des ouvrages hydrauliques visant la prévention des inondations.

A ce jour, certaines structures à compétence PI du bassin de la Creuse ont commencé à prendre en compte cette compétence obligatoire.

Cependant en 2019, 60 % du territoire reste à diagnostiquer pour que l'ensemble du bassin de la Creuse soit couvert.

Il a ainsi été proposé aux structures opératrices de la compétence PI n'ayant à ce jour pas réalisé ou prévu d'actions, de coopérer pour réaliser un diagnostic et établir une stratégie d'intervention à une échelle hydrographique cohérente couvrant environ 60 % du bassin versant de la Creuse.

Le territoire concerné par la présente étude représente une surface de 4 605 km² et est réparti sur 7 structures à compétence GeMAPI.

Compte tenu de son territoire d'intervention, l'EPTB Vienne propose d'assurer le portage de cette phase d'acquisition des connaissances en association avec les syndicats et EPCI concernés. Ensuite, une fois l'état des lieux et la stratégie d'intervention établis et partagés, chaque opérateur PI pourra, en propre, mettre en œuvre les actions qui apparaissent nécessaires à l'échelle de son territoire d'intervention.

1.2 - Objet de l'étude

L'objectif principal de l'étude consiste à définir, en adéquation avec les caractéristiques du territoire (faible population, nombreuses zones naturelles dont zones humides...) le système et le niveau de protection du territoire d'étude pour répondre aux exigences réglementaires relatives à l'exercice de la compétence PI et d'identifier les actions à mettre en œuvre.

Au regard de cette analyse, il s'agira :

- D'identifier les Zones d'Expansion de Crue (ZEC), d'évaluer leurs fonctionnalités et de mettre en évidence les zones à risques où se concentrent les enjeux ;
- D'identifier les aménagements de protection contre les inondations tels que les systèmes d'endiguement et les ouvrages écrêteurs de crue et évaluer le niveau de protection associé ;
- De définir une stratégie d'intervention et d'aménagement en matière de prévention des inondations.

La présente étude s'organise en 2 phases et 6 sous-phases :

- **Phase 1 : État des lieux/diagnostic**
 - Phase 1-1 : Recueil des données et analyse de terrain ;
 - Phase 1-2 : Détermination des Zones d'Expansion de Crue (ZEC) ;
 - Phase 1-3 : Détermination des zones à risques où se concentrent les enjeux ;
 - Phase 1-4 : Détermination des aménagements de protection contre les inondations.
- **Phase 2 : Stratégie d'interventions et d'aménagements**
 - Phase 2-1 : Actions de gestion, d'entretien et de restauration des ZEC ;
 - Phase 2-2 : Actions de gestion, d'entretien et de restauration des dispositifs de protection contre les inondations.

2 - PERIMETRE DE L'ETUDE

L'étude porte sur la partie du bassin versant de la Creuse hachurée en noir sur la figure suivante :

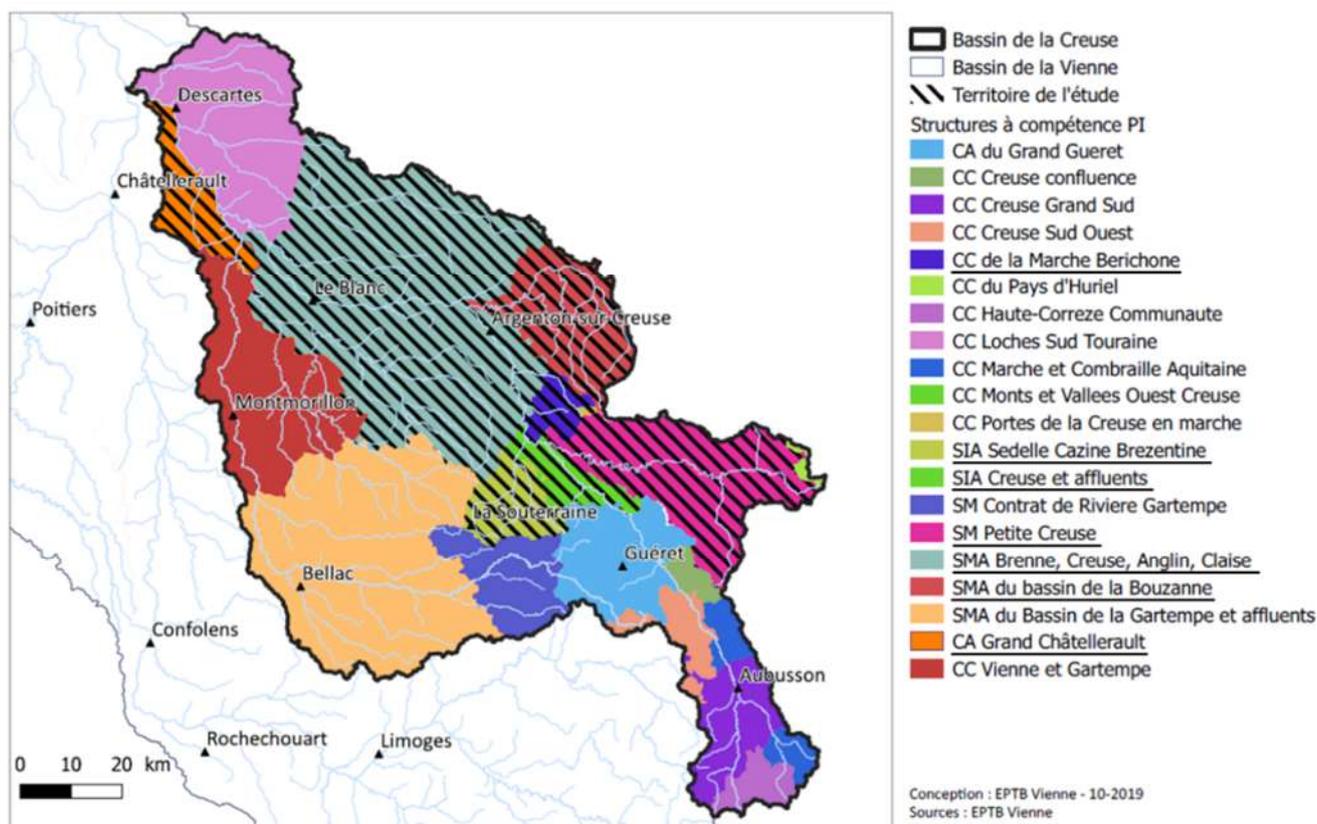


FIGURE 1 : TERRITOIRE D'ETUDE

Cette zone d'étude comporte l'intégralité des territoires des structures suivantes :

- Syndicat Mixte du Bassin de la Petite Creuse (SMBPC)
- Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Creuse et affluents (SMABCA)
- Syndicat Intercommunal Sédelle Cazine Brézentine (SIASEBRE)
- Syndicat Mixte d'Aménagement Brenne Creuse Anglin Claise (SMABCAC)
- Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bouzanne (SMABB)

Et une partie des territoires des structures suivantes :

- Communauté de Communes Marche Berrichonne
- Communauté d'Agglomération du Grand Châtelleraut

L'étude porte sur les masses d'eau suivantes proposées dans le tableau ci-après. Dans un premier temps, l'étude portera à minima sur un linéaire de cours d'eau de 1 135 km correspondant au principaux cours d'eau de la zone d'étude, qui sont présentés dans le tableau page suivante.

En fonction du retour des questionnaires transmis à l'ensemble des acteurs, nous intégrerons en complément les talwegs des chevelus hydrographiques susceptibles de participer à l'écrêtement des crues ou ayant un fonctionnement hydraulique particulier. Les talwegs secs et zones d'étang des territoires sédimentaires de la région de la Brenne pourront par exemple être étudiés en complément du réseau de cours d'eau déjà identifié au stade de l'offre. Le linéaire complémentaire à intégrer dans l'étude sera de l'ordre de 300 km (+ 25 % du linéaire de cours d'eau). Le linéaire de cours d'eau à étudier au total sera donc de l'ordre de 1 435 km.

Nom du cours d'eau	Linéaire de cours d'eau dans le territoire d'étude (km)
la Creuse	167.5
la Petite Creuse	96.6
l'Anglin	92.9
la Bouzanne	88.1
l'Abloux	53.4
la Claise	49.9
la Sédelle	41.4
le Suin	36.7
la Sonne	36.3
le Verraux	32.2
l'Auzon	30.4
le Gourdon	30.3
le Creuzançais	29.4
les Cinq Bondes	26.5
l'Yoson	25.4
l'Allemette	24.7
la Gargillesse	23.7
la Brézentine	21.7
le Portefeuille	20.2
le Bel Rio	19.3
le Brion	17.4
la Luire	15.8
Ruisseau de la Cazine	14.2
le Clecq	13.1
la Gartempe	11.8
le Bouzanteuil	11.7
le Béroux	11
le Bouzantin	10.9
l'Isles	10.7
l'Aigronne	10.5
Ruisseau d'Yvernaud	9.4
la Gastevine	9
le Ris	8.8
la Caquignolle	7.6
Affluent de la Creuse	7.2
Rivière la Petite Claise	6.6
la Benaize	6.3
le Salleron	4.2
Affluent de la Gartempe	2.1
Linéaire total de cours d'eau (km)	1 134.9

3 - CONTENU DU PRESENT RAPPORT DE PHASE 1-1

Le présent rapport de phase 1-1 synthétise la première étape du travail, qui consistait à recueillir l'ensemble des informations qui permettront d'identifier :

- Les Zones d'Expansion de Crue (ZEC) ;
- Les zones à risques où se concentrent les enjeux ;
- Les aménagements de protection contre les inondations (systèmes d'endiguement et aménagements hydrauliques).

Ce rapport consiste en un document de synthèse listant les données (textuelles et cartographiques) existantes recueillies et décrivant brièvement leur contenu.

4 - PRESENTATION DU TERRITOIRE D'ETUDE

Le territoire d'étude se trouve à cheval entre 3 départements : la Creuse (23), l'Indre (36) et la Vienne (86) et 2 régions : la Nouvelle-Aquitaine (Creuse et Vienne) et le Centre-Val de Loire (Indre).

Le territoire d'étude s'étend sur 4 605 km² du bassin versant de la Creuse et comporte 7 structures GeMAPI :

- Syndicat Mixte du Bassin de la Petite Creuse (SMBPC)
- Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Creuse et affluents (SMABCA)
- Syndicat Intercommunal Sédelle Cazine Brézentine (SIASEBRE)
- Syndicat Mixte d'Aménagement Brenne Creuse Anglin Claise (SMABCAC)
- Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bouzanne (SMABB)
- Communauté de Communes Marche Berrichonne
- Communauté d'Agglomération du Grand Châtelleraut

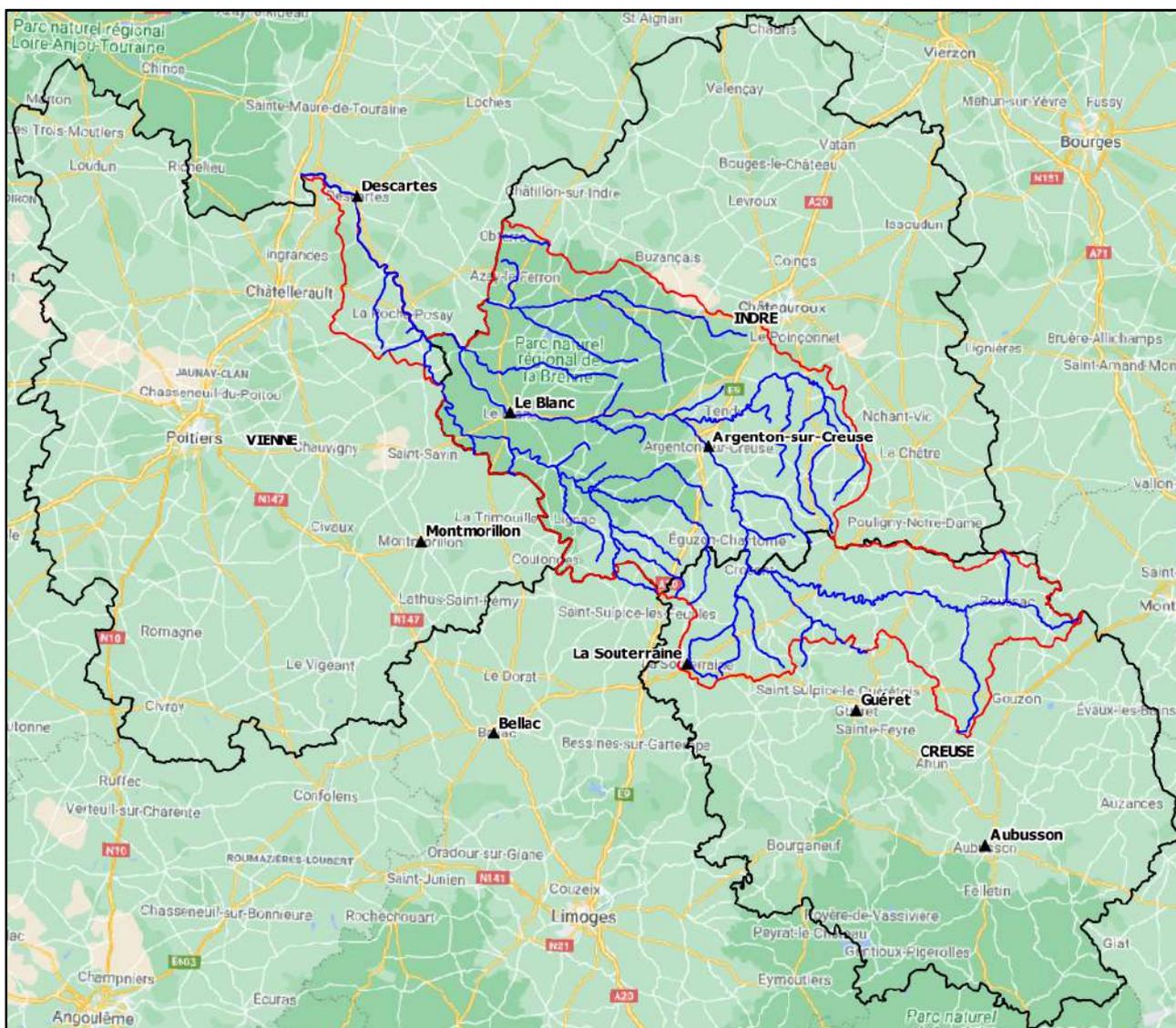


FIGURE 3 : CARTE DU TERRITOIRE D'ETUDE A L'ECHELLE DES DEPARTEMENTS DE LA CREUSE, DE L'INDRE ET DE LA VIENNE

4.1 - Le risque inondation sur le territoire de l'étude

La connaissance du risque inondation sur le territoire d'étude se décompose de la sorte :

4.1.1 - Territoires à risque important d'inondation (TRI)

Aucun territoire à risque important d'inondation (TRI) n'est identifié sur la zone d'étude.

En effet, le TRI Châtelleraut, qui concerne la Vienne et son affluent le Clain, est localisé à l'ouest de la zone d'étude, à l'extérieur de celle-ci.

4.1.2 - Plans de prévention des risques d'inondation (PPRI)

40 communes sur la zone d'étude font l'objet de plans de prévention des risques d'inondation (PPRI) :

- 15 communes dans la Creuse font l'objet de périmètres de risques institués en application de l'article R. 111-3 du code de l'urbanisme. Même si cet article est aujourd'hui abrogé, ces périmètres sont considérés comme des plans de prévention des risques inondation (PPRI) au titre de l'article L. 562-6 du code de l'environnement.

PPRI approuvé le 8 août 1984 :

- Bétête ;
- Bonnat ;
- Boussac-Bourg ;
- Chambon-Sainte-Croix ;
- Chéniers ;
- Clugnat ;
- Genouillac ;
- Linard-Malval ;
- Lourdoueix-Sainte-Pierre ;
- Moutier-Malcard ;
- Nouzerolles ;
- Saint-Dizier-les-Domaines.

PPRI approuvé le 7 janvier 1985 :

- Boussac ;
 - Malleret-Boussac ;
 - Saint-Silvain-Bas-le-Roc.
- 3 communes dans l'Indre font l'objet du plan de prévention du risque inondation de la Vallée de la Creuse dans le secteur d'Argenton-sur-Creuse, prescrit le 23 novembre 1999 et approuvé le 9 mai 2000 :
 - Argenton-sur-Creuse ;
 - Le Pêchereau ;
 - Saint-Marcel ;
 - 22 communes dans l'Indre font l'objet du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation de la Vallée de la Creuse (hors secteur d'Argenton-sur-Creuse) entre Gargilles-Dampierre et Néons-sur-Creuse et de la Vallée de la Bouzanne au Pont-Chrétien-Chabenet, prescrit le 31 juillet 2002 et approuvé le 31 décembre 2004 :
 - Badecon-le-Pin ;
 - Ceaulmont ;
 - Chasseneuil ;
 - Chitray ;
 - Ciron ;
 - Fontgombault ;
 - Gargilles-Dampierre ;

- Le Blanc ;
 - Le Menoux ;
 - Le Pont-Chrétien-Chabenet ;
 - Lurais ;
 - Néons-sur-Creuse ;
 - Oulches ;
 - Pouligny-Saint-Pierre ;
 - Preuilley-la-Ville ;
 - Rivarennnes ;
 - Ruffec-le-Château ;
 - Saint-Aigny ;
 - Saint-Gaultier ;
 - Sauzelles ;
 - Thenay ;
 - Tournon-Saint-Martin.
- Aucune commune dans la Vienne (sur la zone d'étude) ne fait l'objet d'un plan de prévention du risque d'inondation.

4.1.3 - Atlas des zones inondables (AZI)

62 communes sur la zone d'étude sont couvertes par un atlas des zones inondables (AZI) :

- 26 communes dans la Creuse sont couvertes par l'AZI de la Creuse, de la Petite Creuse et du Thaurion en date du 01/12/2000 :
 - Bétête ;
 - Bonnat ;
 - Le Bourg-d'Hem ;
 - Boussac ;
 - Boussac-Bourg ;
 - La Celle-Dunoise ;
 - Chambon-Sainte-Croix ;
 - Champsanglard ;
 - Chéniers ;
 - Clugnat ;
 - Crozant ;
 - Fresselines ;
 - Genouillac ;
 - Lavaufranche ;
 - Leyrat ;
 - Linard-Malval ;
 - Lourdoueix-Sainte-Pierre ;
 - Maison-Feyne ;
 - Malleret-Boussac ;
 - Moutier-Malcard ;
 - Nouzerolles ;
 - Saint-Dizier-les-Domaines ;
 - Saint-Silvain-Bas-le-Roc ;
 - Saint-Sulpice-le-Dunois ;
 - Soumans ;
 - Villard.
- 23 communes dans l'Indre sont couvertes par l'AZI de la Vallée de la Creuse :
 - Badecon-le-Pin ;
 - Baraize ;

- Ceaulmont ;
 - Chasseneuil ;
 - Chitray ;
 - Ciron ;
 - Fontgombault ;
 - Gargillesse-Dampierre ;
 - Le Blanc ;
 - Le Menoux ;
 - Le Pont-Chrétien-Chabenet ;
 - Lurais ;
 - Néons-sur-Creuse ;
 - Oulches ;
 - Pouligny-Saint-Pierre ;
 - Preuilly-la-Ville ;
 - Rivarennnes ;
 - Ruffec-le-Château ;
 - Saint-Aigny ;
 - Saint-Gaultier ;
 - Sauzelles ;
 - Thenay ;
 - Tournon-Saint-Martin.
- 6 communes dans la Vienne sont couvertes par l'AZI des cours d'eau secondaires du département de la Vienne en date de janvier 2008 :
 - Coussay-les-Bois (Luire) ;
 - Leigne-les-Bois (Luire) ;
 - Lésigny (Luire) ;
 - Pleumartin (Luire / Ris) ;
 - La Roche-Posay (Luire) ;
 - Vicq-sur-Gartempe (Ris).
- 8 communes dans la Vienne sont couvertes par l'AZI de la Vallée de la Creuse en date de juillet 2003 :
 - Buxeuil ;
 - Lésigny ;
 - Leugny ;
 - Mairé ;
 - Les Ormes ;
 - Port-de-Piles ;
 - La Roche-Posay ;
 - Saint-Rémy-sur-Creuse.
- 3 communes dans la Vienne sont couvertes par l'AZI de la Vallée de la Gartempe en date d'août 2002 :
 - Angles-sur-l'Anglin ;
 - La Roche-Posay ;
 - Vicq-sur-Gartempe.

On note que le dernier évènement climatique historique exceptionnel vis-à-vis du risque inondation de période de retour supérieure à 100 ans est l'évènement climatique d'octobre 1960. Il sert en particulier de référence pour le zonage des PPRI de l'axe Creuse.

4.2 - La crue historique d'octobre 1960

Du 3 au 4 octobre 1960, un événement pluviométrique exceptionnel a touché le plateau de Millevaches.

Sur le bassin supérieur de la Creuse, en amont de la zone d'étude, le cumul de précipitations a été compris entre 100 mm et 200 mm en 24 heures.

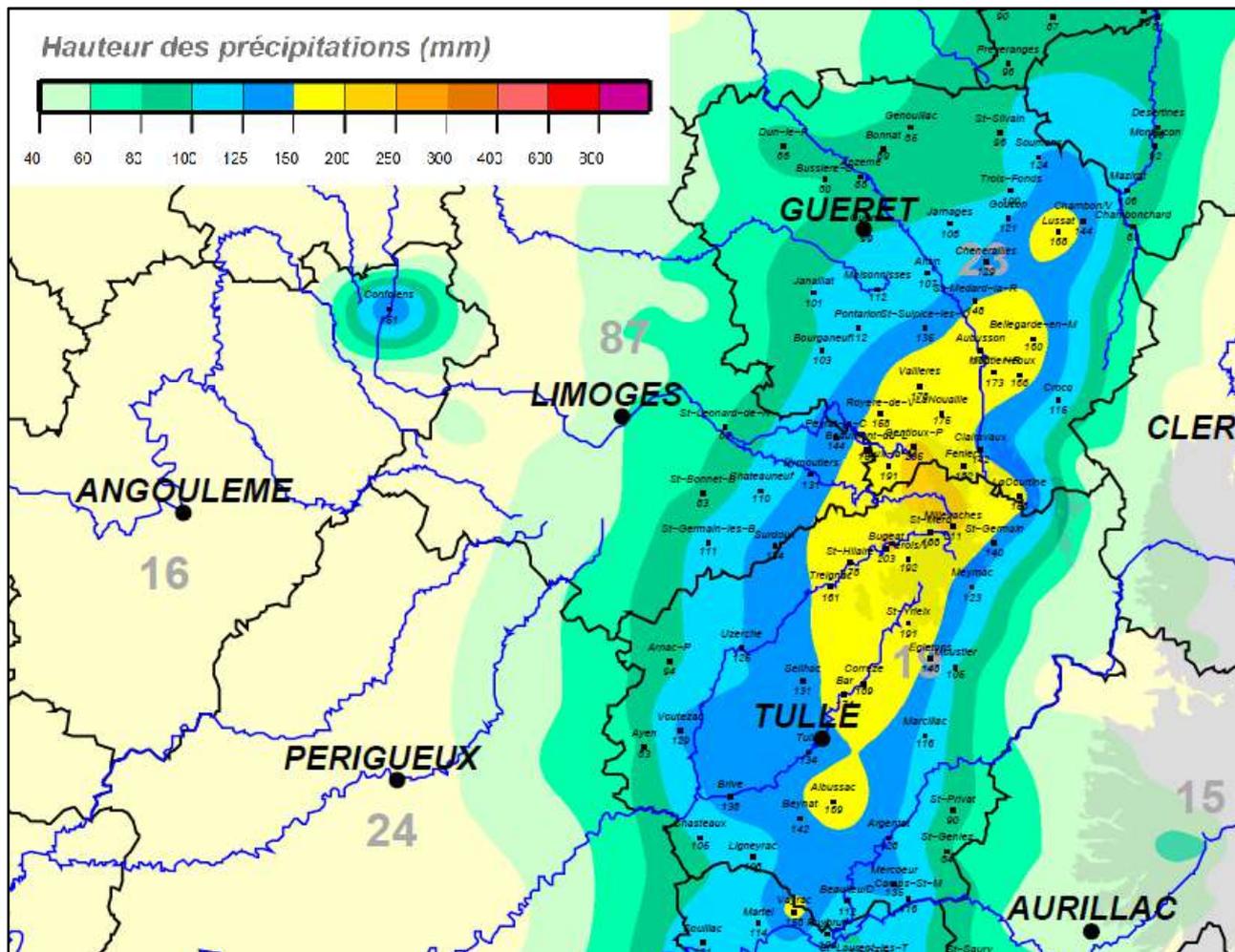


FIGURE 4 : CUMUL DES PRECIPITATIONS (EN MM) DU 3 OCTOBRE 1960 A 6 H AU 4 OCTOBRE A 6 H (SOURCE : METEO FRANCE)

Ainsi, la Creuse a été en crue du 3 au 5 octobre 1960. Cette crue était supérieure ou égale à une crue centennale.

La hauteur d'eau a atteint 2,75 m à Aubusson (amont de la zone d'étude) pour un débit de 400 m³/s, soit une période de retour d'environ 100 ans et 7 m à Argenton-sur-Creuse (zone d'étude) pour un débit de 690 m³/s, soit une période de retour d'environ 120 ans.

5 - PRESENTATION DES DONNEES EXISTANTES RECUEILLIES, DE LEUR CONTENU ET DE LEUR UTILITE DANS LE CADRE DE L'ETUDE

5.1 - Données topographiques

Les différentes sources de données topographiques recueillies sont présentées ci-après.

Elles sont produites par l'institut national de l'information géographique et forestière (IGN).

Elles se présentent sous la forme de modèles numériques de terrain (MNT), qui sont une représentation interpolée de la surface du sol et qui ont pour vocation la description du relief français. Ils ne sont donc pas toujours strictement conformes à la réalité, en particulier dans les zones où les données initiales sont peu denses ou absentes, et dans les zones de surplombs.

Un modèle numérique de terrain (MNT) est un ensemble de points référencés en planimétrie et en altimétrie doté d'une méthode d'interpolation modélisant le relief du sol sous forme numérique.

Plusieurs techniques d'acquisition des données sont mises en œuvre par l'IGN selon le type de paysage :

- La technologie LiDAR est déployée pour les zones inondables et littorales, et sur les grands massifs forestiers. L'exactitude altimétrique du MNT sur ces zones est comprise entre 0,2 m et 0,5 m.
Le LiDAR ou « Light Detection And Ranging » est un système de mesure de terrain par balayage laser. Il est pris ici systématiquement au sens de LiDAR aéroporté, qui est un système permettant de mesurer la distance entre un point d'un avion et des points au sol.
- La technologie Radar est utilisée sur les zones de montagne (Alpes, Pyrénées, Cévennes et Corse). En zones de fortes pentes, l'exactitude altimétrique moyenne est de l'ordre de 7 mètres.

Les techniques de corrélation de photographies aériennes sont utilisées sur le reste du territoire. Sur certaines zones traitées par corrélation, en cas d'absence de mesure au sol sur de larges étendues en raison de la présence de sursol (massifs boisés par exemple), des données altimétriques anciennes sont utilisées pour combler ces manques. L'exactitude altimétrique du MNT sur ces zones est comprise entre 0,5 m et 0,7 m.

5.1.1 - RGE ALTI® 5 m

La composante altimétrique du référentiel à grande échelle (RGE ALTI®), produite par l'IGN, est un MNT maillé, au pas de 5 mètres dans le cas présent, qui décrit la forme et l'altitude de la surface du sol à grande échelle.

Ce MNT couvre la quasi-totalité du territoire d'étude.

Seule une petite zone au sud du territoire d'étude, sur la partie amont du bassin versant de la Brézentine, n'est pas couverte par le RGE ALTI® 5 m.

Sur cette petite zone, la base de données altimétriques (BD ALTI®), également produite par l'IGN, sera utilisée en lieu et place du RGE ALTI® 5 m.

Tout comme le RGE ALTI®, la BD ALTI® est MNT maillé, dont la densité de points est moindre cependant. En effet, le pas est de 25 mètres pour la BD ALTI® contre 5 mètres pour le RGE ALTI®.

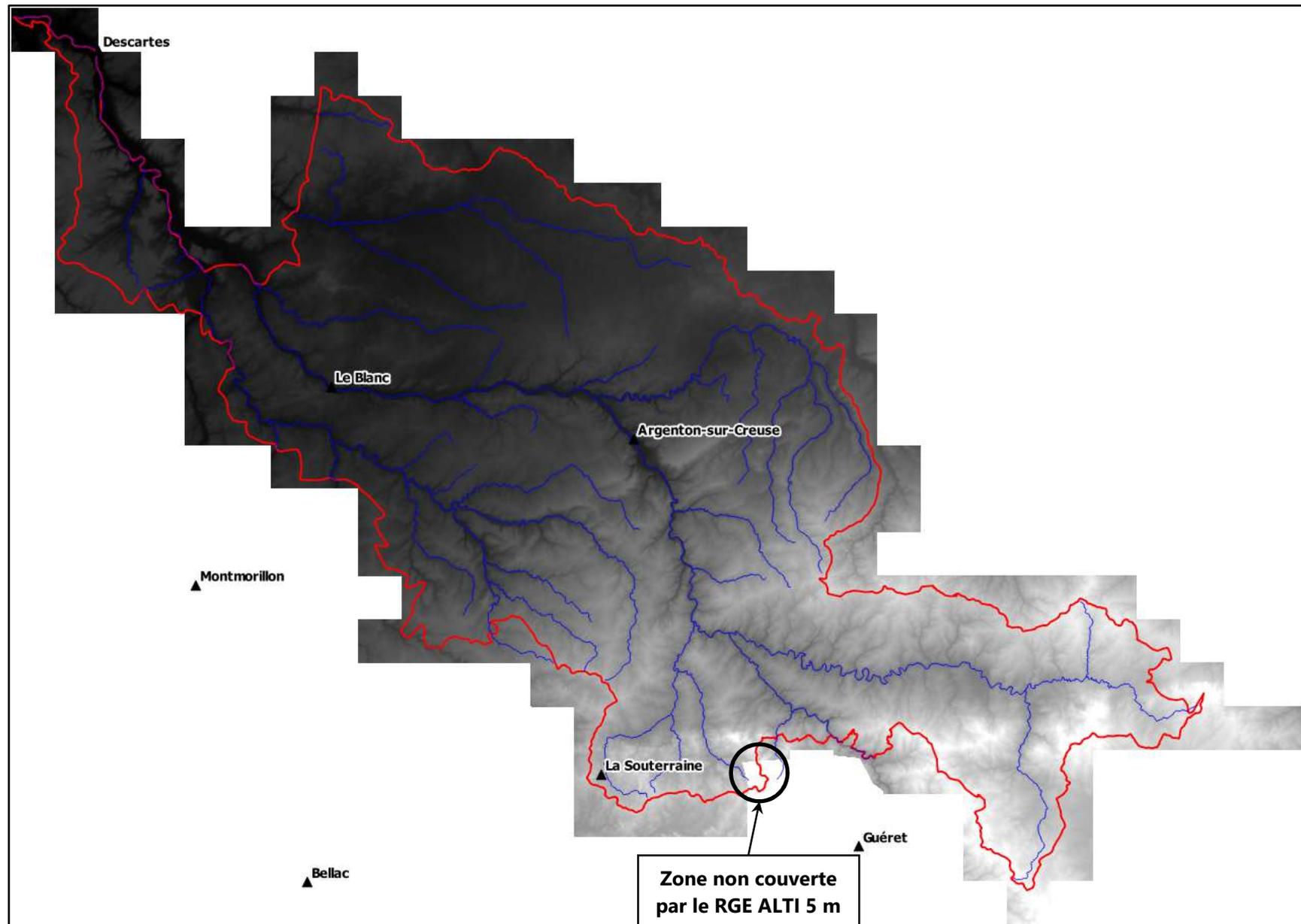


FIGURE 5 : EXTRAIT DU RGE ALTI 5 M

5.1.2 - RGE ALTI® 1 m

La composante altimétrique du référentiel à grande échelle (RGE ALTI®), produite par l'IGN, est un MNT maillé, au pas de 1 mètre dans le cas présent, qui décrit la forme et l'altitude de la surface du sol à grande échelle.

Ce MNT couvre la totalité du linéaire de la vallée de la Creuse sur le territoire d'étude, y compris la zone de confluence avec la Gartempe.

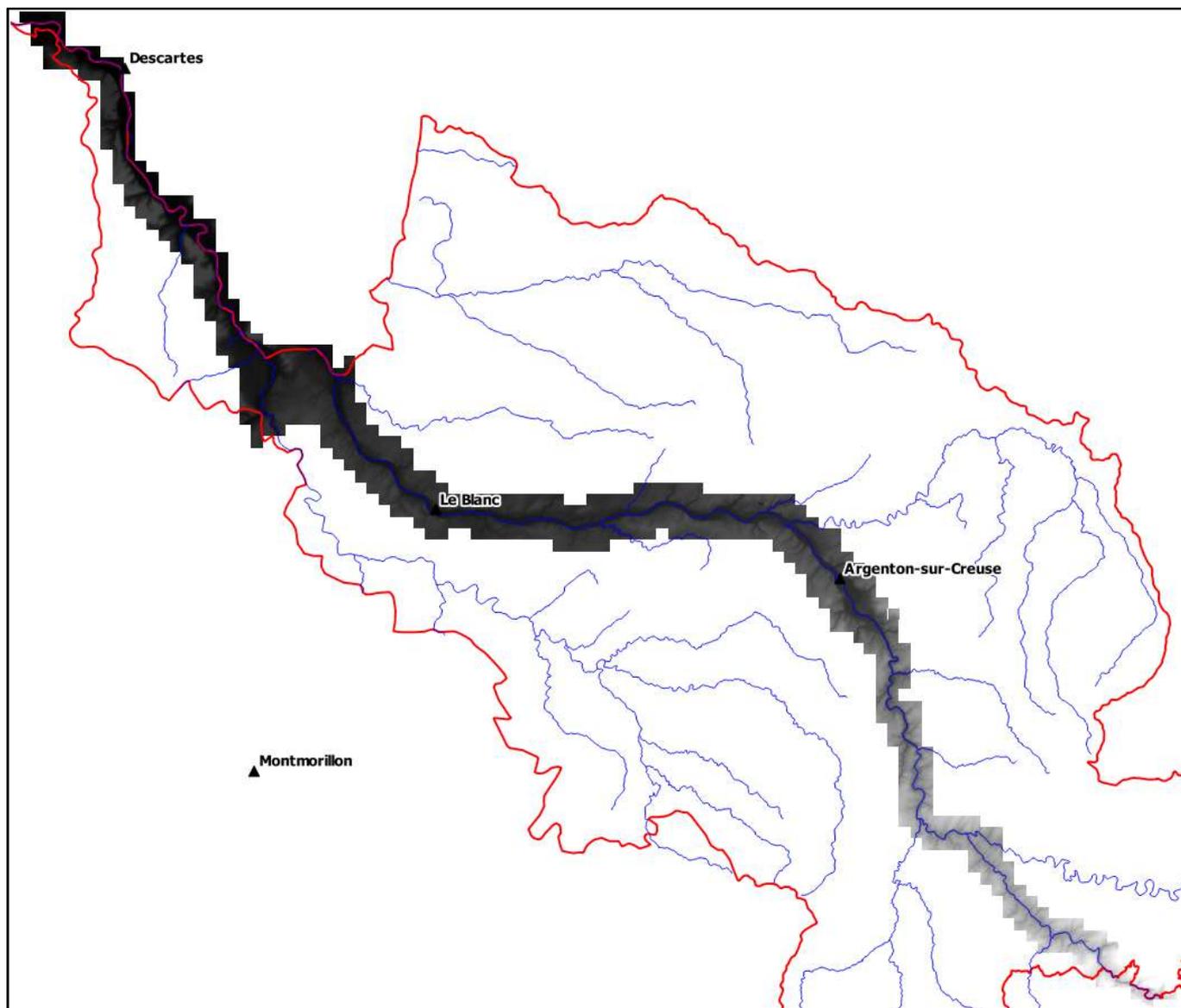


FIGURE 6 : EXTRAIT DU RGE ALTI 1 M

La densité de points du RGE ALTI® 1 m étant cinq fois plus élevée que celle du RGE ALTI® 5 m, le RGE ALTI® 1 m décrit plus fidèlement le terrain naturel et sera privilégié sur la totalité du linéaire de la vallée de la Creuse.

5.2 - Données hydrologiques

5.2.1 - Banque Hydro

La Banque Hydro est un service français d'accès à des données hydrologiques fournies par des services de l'Etat. Elle est gérée par le Service Central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations (SCHAPI).

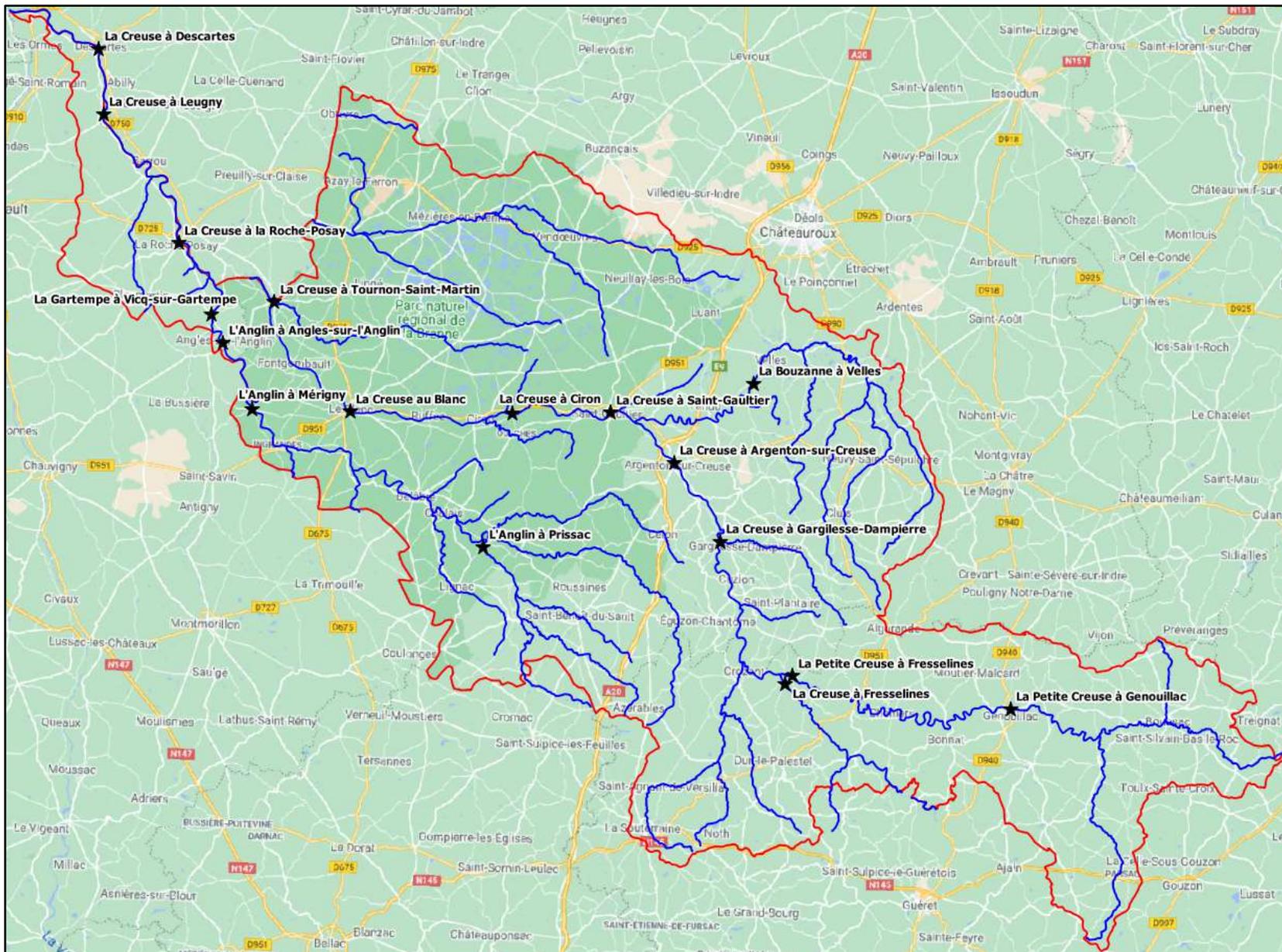


FIGURE 7 : CARTE DE LOCALISATION DES STATIONS HYDROMETRIQUES DU TERRITOIRE D'ETUDE

17 stations hydrométriques en service sont réparties sur le territoire d'étude :

- Deux stations hydrométriques sur la Petite Creuse :

Nom station	Code station	Bassin versant (km ²)	Année de mise en service	Q2 (m ³ /s)	Q5 (m ³ /s)	Q10 (m ³ /s)	Q20 (m ³ /s)	Q50 (m ³ /s)
La Petite Creuse à Genouillac	L4321710	558	1967	65	86	100	110	130
La Petite Creuse à Fresselines	L4411710	850	1924	110	160	190	220	260

- Une station hydrométrique sur la Bouzanne :

Nom station	Code station	Bassin versant (km ²)	Année de mise en service	Q2 (m ³ /s)	Q5 (m ³ /s)	Q10 (m ³ /s)	Q20 (m ³ /s)	Q50 (m ³ /s)
La Bouzanne à Velles	L4653010	434	1969	60	97	120	150	180

- Trois stations hydrométriques sur l'Anglin :

Nom station	Code station	Bassin versant (km ²)	Année de mise en service	Q2 (m ³ /s)	Q5 (m ³ /s)	Q10 (m ³ /s)	Q20 (m ³ /s)	Q50 (m ³ /s)
L'Anglin à Prissac	L5511910	225	1972	50	79	98	120	140
L'Anglin à Mérigny	L5741910	1 636	1969	200	320	400	470	570
L'Anglin à Angles-sur-l'Anglin	L5741915	1 685	2004	170	240	280	320	-

N.B. : La fiabilité des débits de crues de récurrence de la station de « L'Anglin à Angles-sur-l'Anglin », qui ne sont pas cohérents avec ceux de la station de « L'Anglin à Mérigny », peut être remise en cause au vu du nombre d'années de mesures (17 ans contre 52 ans).

- Une station hydrométrique sur la Gartempe :

Nom station	Code station	Bassin versant (km ²)	Année de mise en service	Q2 (m ³ /s)	Q5 (m ³ /s)	Q10 (m ³ /s)	Q20 (m ³ /s)	Q50 (m ³ /s)
La Gartempe à Vicq-sur-Gartempe	L5801810	3 849	2007	270	390	470	540	-

- Dix stations hydrométriques sur la Creuse :

Nom station	Code station	Bassin versant (km ²)	Année de mise en service	Q2 (m ³ /s)	Q5 (m ³ /s)	Q10 (m ³ /s)	Q20 (m ³ /s)	Q50 (m ³ /s)
La Creuse à Fresselines	L4220710	1 235	1926	130	180	220	250	290
La Creuse à Gargillesse-Dampierre	L4540710	2 569	2006	-	-	-	-	-
La Creuse à Argenton-sur-Creuse	L4540720	2 635	2005	210	310	380	450	-
La Creuse à Saint-Gaultier	L4700710	3 259	2006	-	-	-	-	-
La Creuse à Ciron	L4710710	3 343	1970	320	470	570	660	780
La Creuse au Blanc	L4730710	3 577	2005	250	380	460	540	-
La Creuse à Tournon-Saint-Martin	L4730720	3 643	2006	280	430	530	630	-
La Creuse à la Roche-Posay	L6000710	7 771	2006	500	730	880	1 000	-
La Creuse à Leugny	L6020710	7 997	1964	640	930	1 100	1 300	1 500
La Creuse à Descartes	L6300710	9 241	2005	-	-	-	-	-

N.B. : La fiabilité des débits de crues de récurrence aux stations hydrométriques « récentes » de la Creuse (mises en service en 2005 ou 2006), qui ne sont pas cohérents avec ceux des stations hydrométriques « anciennes » de la Creuse, peut être remise en cause au vue du faible nombre d'années de mesures.

On retiendra donc préférentiellement les débits de crues de récurrence issues des trois stations les plus anciennes, pour lesquelles les valeurs sont cohérentes entre elles.

5.2.2 - Méthode pour l'estimation régionale des débits de crue (SHYREG)

SHYREG est une méthode développée par l'IRSTEA pour la connaissance régionale des débits de crue de différentes durées et de différentes fréquences.

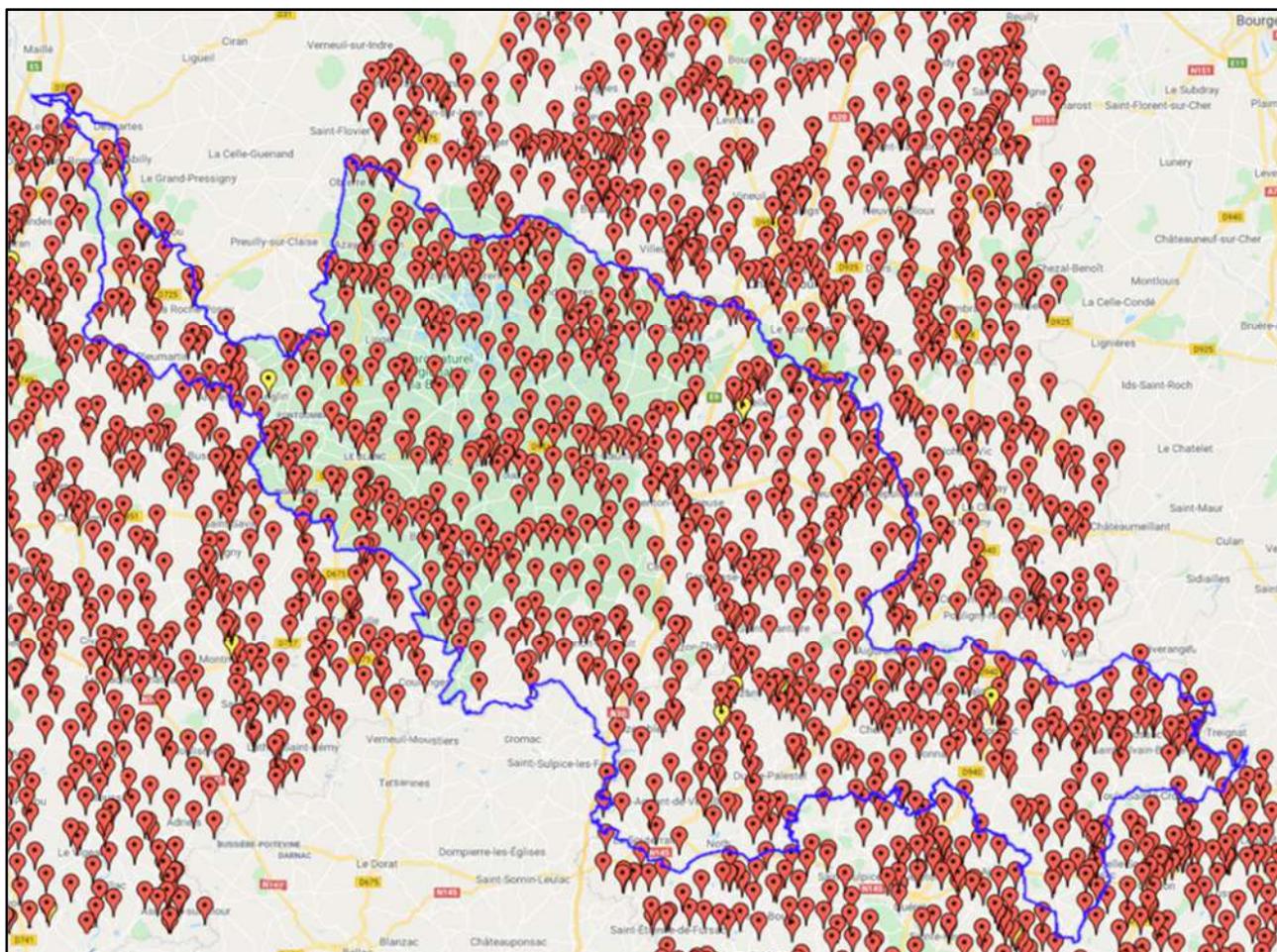


FIGURE 8 : CARTE DE LOCALISATION DES POINTS DE CONNAISSANCE DES DEBITS DE CRUE SUR LE TERRITOIRE D'ETUDE

Si l'on prend l'exemple de la masse d'eau « La Sedelle et ses affluents depuis la source jusqu'au complexe d'Eguzon » (FRGR0405), la méthode SHYREG fournit les débits de crue suivants au droit de la confluence avec la Creuse :



Surface = 253,1 km²

	<i>Pointe</i>
<i>T= 1000</i>	190
<i>T= 500</i>	159
<i>T= 100</i>	107
<i>T= 50</i>	90.3
<i>T= 20</i>	72.4
<i>T= 10</i>	60.7
<i>T= 5</i>	50.1
<i>T= 2</i>	37.1

FIGURE 9 : CARTE DU BASSIN VERSANT ET DEBITS DE POINTE DE CRUE DE LA SEDELLE

5.3 - Données hydrauliques

5.3.1 - Plan de prévention des risques d'inondation

Comme présenté précédemment, 42 communes de la zone d'étude font l'objet de périmètres de risques, concernant notamment le risque inondation :

40 communes sur la zone d'étude font l'objet de plans de prévention des risques d'inondation (PPRI) :

- 15 communes dans la Creuse font l'objet de périmètres de risques institués en application de l'article R. 111-3 du code de l'urbanisme. Même si cet article est aujourd'hui abrogé, ces périmètres sont considérés comme des plans de prévention des risques d'inondation (PPRI) au titre de l'article L. 562-6 du code de l'environnement.

PPRI approuvé le 8 août 1984 :

- Bétête ;
- Bonnat ;
- Boussac-Bourg ;
- Chambon-Sainte-Croix ;
- Chéniers ;
- Clugnat ;
- Genouillac ;
- Linard-Malval ;
- Lourdoueix-Sainte-Pierre ;
- Moutier-Malcard ;
- Nouzerolles ;
- Saint-Dizier-les-Domaines.

PPRI approuvé le 7 janvier 1985 :

- Boussac ;
- Malleret-Boussac ;
- Saint-Silvain-Bas-le-Roc.

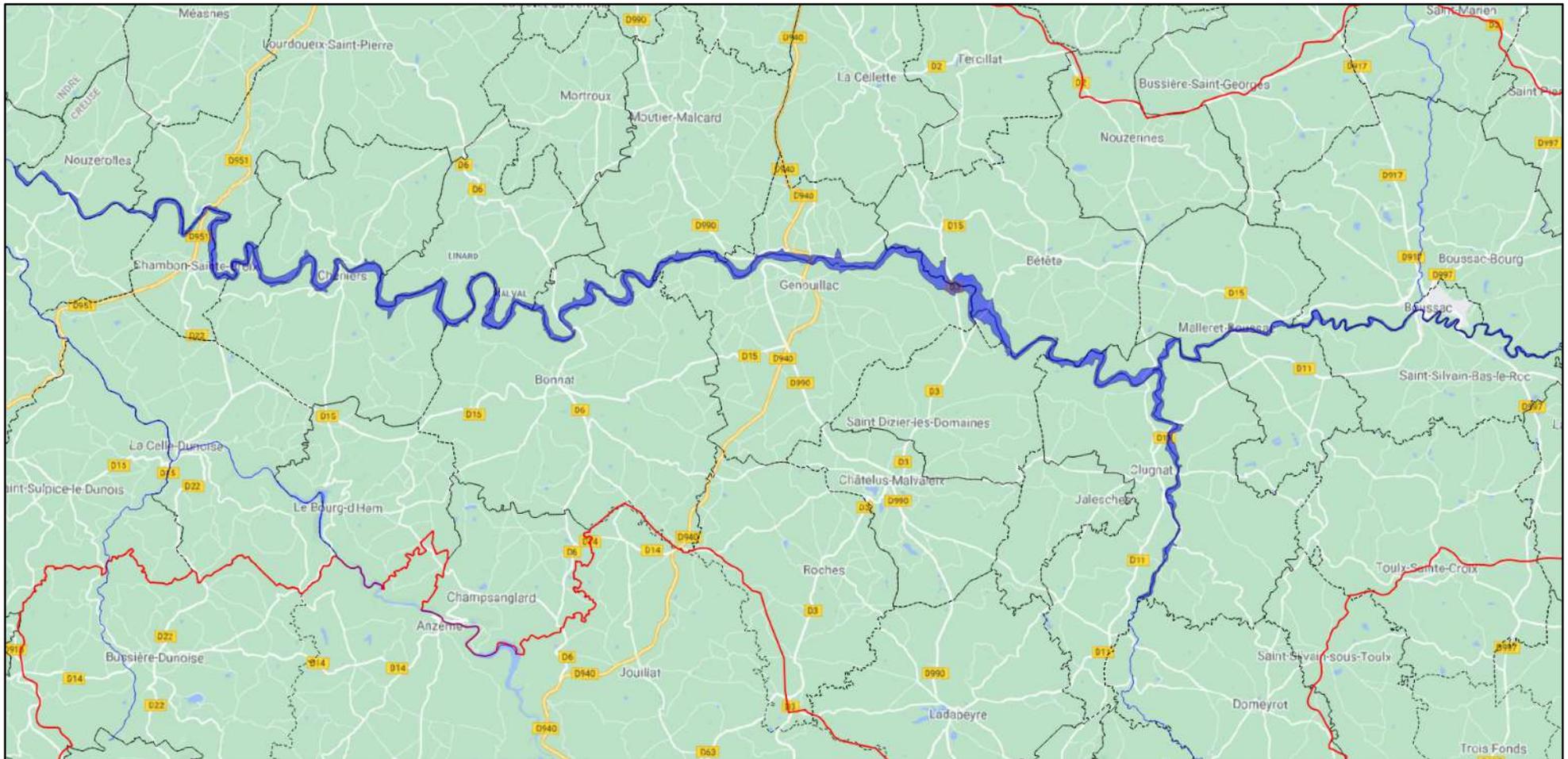


FIGURE 10 : ZONAGE DU PPRI SUR 15 COMMUNES DU DEPARTEMENT DE LA CREUSE

- 3 communes dans l'Indre font l'objet du plan de prévention du risque inondation de la Vallée de la Creuse dans le secteur d'Argenton-sur-Creuse, prescrit le 23 novembre 1999 et approuvé le 9 mai 2000 :
 - Argenton-sur-Creuse ;
 - Le Pêchereau ;
 - Saint-Marcel ;

- 22 communes dans l'Indre font l'objet du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation de la Vallée de la Creuse (hors secteur d'Argenton-sur-Creuse) entre Gargillesse-Dampierre et Néons-sur-Creuse et de la Vallée de la Bouzanne au Pont-Chrétien-Chabenet, prescrit le 31 juillet 2002 et approuvé le 31 décembre 2004 :
 - Badecon-le-Pin ;
 - Ceaulmont ;
 - Chasseneuil ;
 - Chitray ;
 - Ciron ;
 - Fontgombault ;
 - Gargillesse-Dampierre ;
 - Le Blanc ;
 - Le Menoux ;
 - Le Pont-Chrétien-Chabenet ;
 - Lurais ;
 - Néons-sur-Creuse ;
 - Oulches ;
 - Pouligny-Saint-Pierre ;
 - Preuilly-la-Ville ;
 - Rivarennnes ;
 - Ruffec-le-Château ;
 - Saint-Aigny ;
 - Saint-Gaultier ;
 - Sauzelles ;
 - Thenay ;
 - Tournon-Saint-Martin.

- Aucune commune dans la Vienne (sur la zone d'étude) ne fait l'objet d'un plan de prévention du risque d'inondation.

5.3.2 - Atlas des zones inondables

Comme présenté précédemment, 62 communes sur la zone d'étude sont couvertes par un atlas des zones inondables (AZI) :

- 26 communes dans la Creuse sont couvertes par l'AZI de la Creuse, de la Petite Creuse et du Thaurion en date du 01/12/2000 :
 - Bétête ;
 - Bonnat ;
 - Le Bourg-d'Hem ;
 - Boussac ;
 - Boussac-Bourg ;
 - La Celle-Dunoise ;
 - Chambon-Sainte-Croix ;
 - Champsanglard ;
 - Chéniers ;
 - Clugnat ;
 - Crozant ;
 - Fresselines ;
 - Genouillac ;
 - Lavaufranche ;
 - Leyrat ;
 - Linard-Malval ;
 - Lourdoueix-Sainte-Pierre ;
 - Maison-Feyne ;
 - Malleret-Boussac ;
 - Moutier-Malcard ;
 - Nouzerolles ;
 - Saint-Dizier-les-Domaines ;
 - Saint-Silvain-Bas-le-Roc ;
 - Saint-Sulpice-le-Dunois ;
 - Soumans ;
 - Villard.

L'atlas cartographique des zones inondables a été réalisé par SOGREAH en novembre 2000.

Dans cet atlas cartographique sont identifiées les zones soumises à des « débordements courants » (crues de période de retour inférieure à la décennale) et les zones soumises à des « débordements exceptionnels » (crues de période de retour comprise entre la décennale et la centennale).

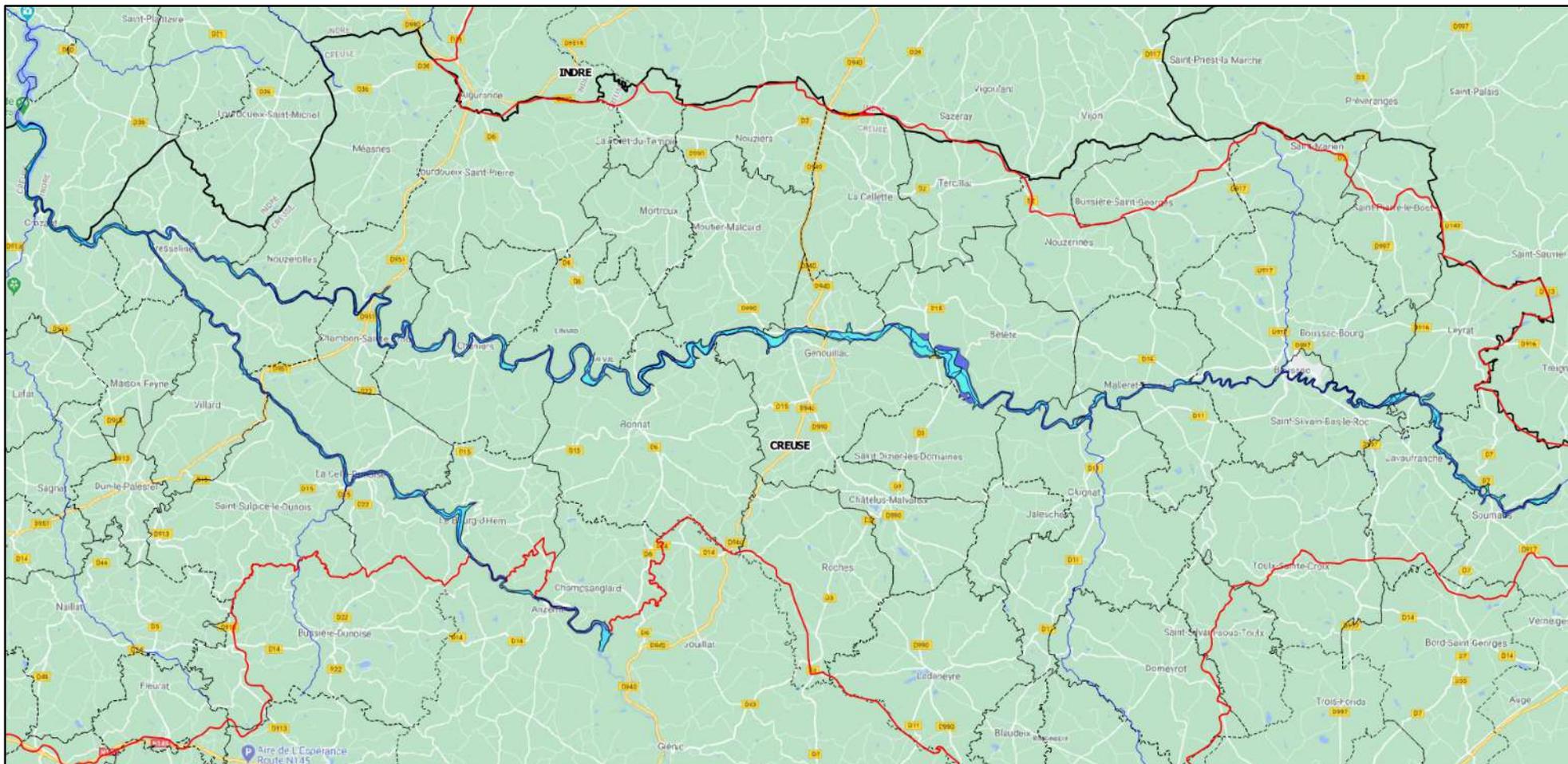


FIGURE 12 : EXTRAIT DE L'ATLAS CARTOGRAPHIQUE DES ZONES INONDABLES DANS LE DEPARTEMENT DE LA CREUSE SUR LE TERRITOIRE D'ETUDE

- 23 communes dans l'Indre sont couvertes par l'AZI de la Vallée de la Creuse :
 - Badecon-le-Pin ;
 - Baraize ;
 - Ceaulmont ;
 - Chasseneuil ;
 - Chitray ;
 - Ciron ;
 - Fontgombault ;
 - Gargillesse-Dampierre ;
 - Le Blanc ;
 - Le Menoux ;
 - Le Pont-Chrétien-Chabenet ;
 - Lurais ;
 - Néons-sur-Creuse ;
 - Oulches ;
 - Pouligny-Saint-Pierre ;
 - Preuilley-la-Ville ;
 - Rivarennnes ;
 - Ruffec-le-Château ;
 - Saint-Aigny ;
 - Saint-Gaultier ;
 - Sauzelles ;
 - Thenay ;
 - Tournon-Saint-Martin.

- 6 communes dans la Vienne sont couvertes par l'AZI des 27 cours d'eau secondaires du département de la Vienne en date de janvier 2008 :
 - Coussay-les-Bois (Luire) ;
 - Leigne-les-Bois (Luire) ;
 - Lésigny (Luire) ;
 - Pleumartin (Luire / Ris) ;
 - La Roche-Posay (Luire) ;
 - Vicq-sur-Gartempe (Ris).

- 8 communes dans la Vienne sont couvertes par l'AZI de la Vallée de la Creuse en date de juillet 2003 :
 - Buxeuil ;
 - Lésigny ;
 - Leugny ;
 - Mairé ;
 - Les Ormes ;
 - Port-de-Piles ;
 - La Roche-Posay ;
 - Saint-Rémy-sur-Creuse.

- 3 communes dans la Vienne sont couvertes par l'AZI de la Vallée de la Gartempe en date d'août 2002 :
 - Angles-sur-l'Anglin ;
 - La Roche-Posay ;
 - Vicq-sur-Gartempe.



FIGURE 13 : EXTRAIT DE L'ATLAS DES ZONES INONDABLES DANS LE DEPARTEMENT DE LA VIENNE SUR LE TERRITOIRE D'ETUDE

5.3.3 - Repères de crue

Des repères de la crue de 1960 sur la Creuse (~ crue centennale) sont fournis par SOGREAH dans son atlas cartographique des zones inondables dans le département de la Creuse en date de novembre 2000.

Ces repères ont été reportés sur la carte ci-après.

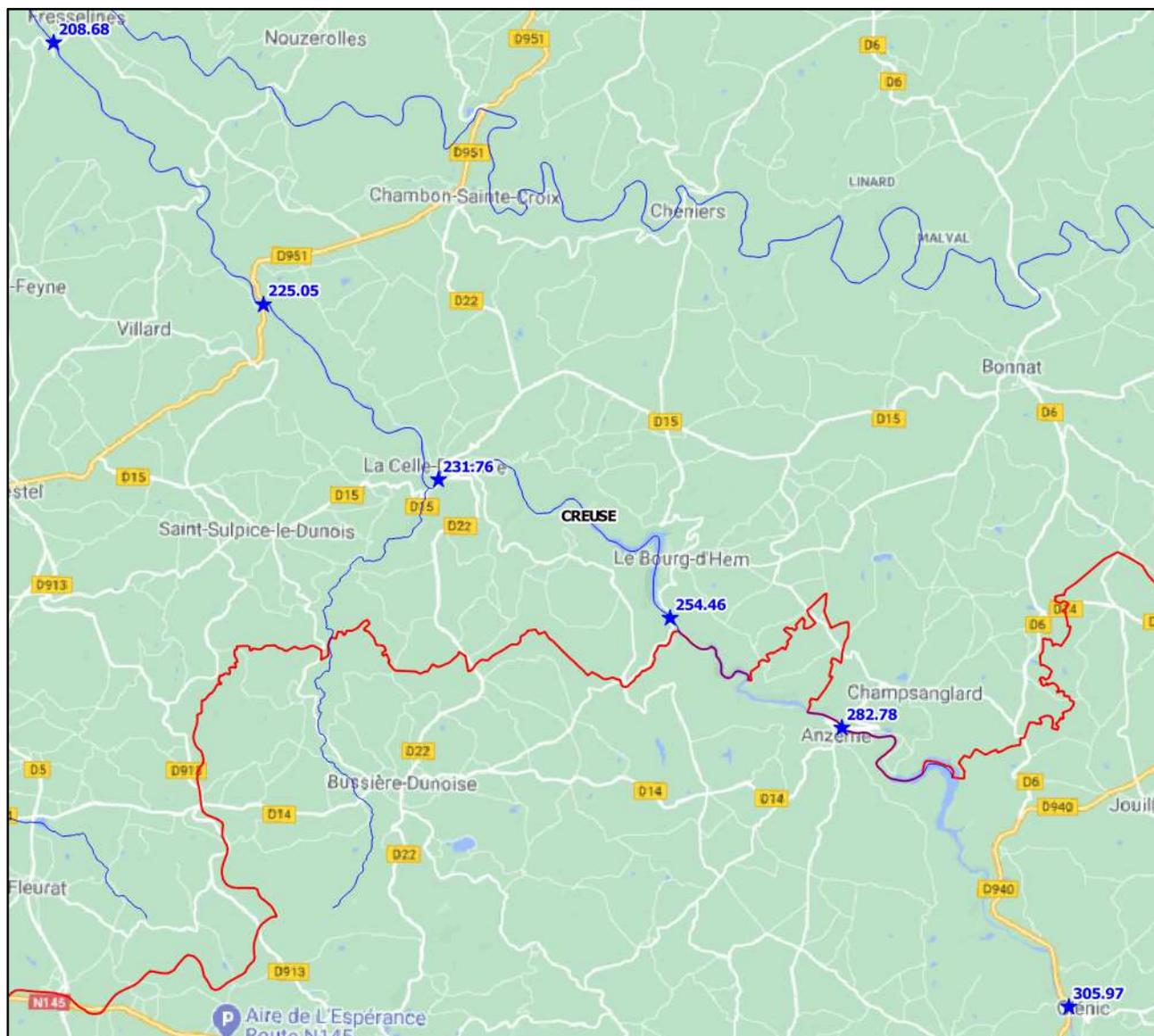


FIGURE 14 : LOCALISATION DES REPERES DE LA CRUE DE 1960 SUR LA CREUSE

Les repères de crue permettront de vérifier la cohérence des zones d'expansion de crue identifiées sur la Creuse par projection de ces cotes de lignes d'eau sur le modèle numérique de terrain.

Malheureusement, sur la base des données récupérées, ces repères de la crue de 1960 ne sont disponibles que dans le département de la Creuse, et non pas dans ceux de l'Indre et de la Vienne.

5.3.4 - Ouvrages hydrauliques

5.3.4.1 - Obstacles à l'écoulement

Les obstacles à l'écoulement sont des ouvrages liés à l'eau qui sont à l'origine d'une modification de l'écoulement des eaux de surface.

Seuls les obstacles artificiels (provenant de l'activité humaine) sont pris en compte.

Ils sont géolocalisés dans une banque de données appelée Référentiel des Obstacles à l'Écoulement (ROE) produite par la Direction Départementale des Territoires (DDT) et l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB).

On recense plus d'un millier d'obstacles à l'écoulement (barrages, seuils, radiers, buses, ...) sur le territoire d'étude.

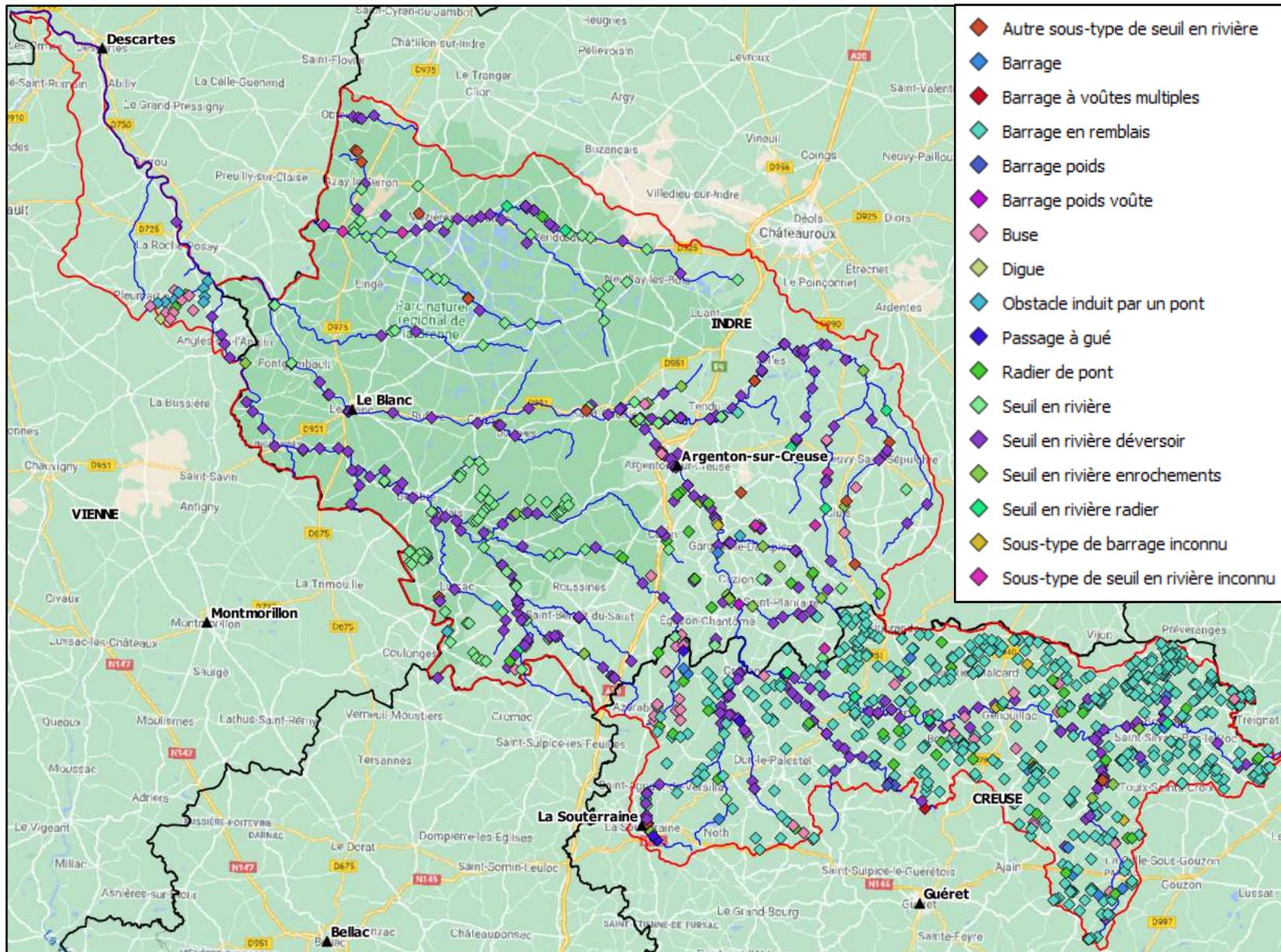


FIGURE 15 : CARTE DES OBSTACLES A L'ECOULEMENT DU TERRITOIRE D'ETUDE

Les obstacles à l'écoulement les plus imposants (hauteur supérieure à 10 m) présents sur le territoire d'étude sont au nombre de 3, sur la Creuse.



FIGURE 16 : CARTE DE LOCALISATION DES TROIS GRANDS BARRAGES DU TERRITOIRE D'ETUDE

- Le barrage d'Eguzon sur les communes d'Eguzon-Chantôme (rive gauche) et Cuzion (rive droite). Il est la propriété d'EDF qui l'exploite pour la production d'hydroélectricité depuis sa mise en service en 1926.
Le barrage est haut de 58 m et long de 300 m.
L'altitude de la crête du barrage est d'environ 203,7 m NGF.
La retenue, créée par le barrage, présente une surface d'environ 312 ha pour un volume d'environ 57 millions de mètres cubes.



FIGURE 17 : PHOTOGRAPHIE DU BARRAGE D'EGUZON SUR LA CREUSE (SOURCE : EDF)

- Le barrage de la Roche aux Moines sur les communes de Baraize (rive gauche) et Gargilles-Dampierre (rive droite).
Il est la propriété d'EDF qui l'exploite pour la production d'hydroélectricité depuis sa mise en service en 1932.
Le barrage est haut de 17 m et long de 125 m.
L'altitude de la crête du barrage est d'environ 146 m NGF.
La retenue, créée par le barrage, présente une surface d'environ 70 ha pour un volume d'environ 4,28 millions de mètres cubes.



FIGURE 18 : PHOTOGRAPHIE DU BARRAGE DE LA ROCHE AUX MOINES SUR LA CREUSE (SOURCE : EDF)

- Le barrage de la Roche Bat l'Aigue sur les communes de Ceaulmont (rive gauche) et Badecon-le-Pin (rive droite).
Il est la propriété d'EDF qui l'exploite pour la production d'hydroélectricité depuis sa mise en service en 1977.
Le barrage est haut de 17 m et long de 80 m.
L'altitude de la crête du barrage est d'environ 127 m NGF.
La retenue, créée par le barrage, présente une surface d'environ 29 ha pour un volume d'environ 1,56 millions de mètres cubes.



FIGURE 19 : PHOTOGRAPHIE DU BARRAGE DE LA ROCHE BAT L'AIGUE SUR LA CREUSE (SOURCE : EDF)

5.3.4.2 - Plans d'eau

Plans d'eau sont issus de l'inventaire réalisé récemment par l'EPTB Vienne.

On recense près de 8 300 plans d'eau sur le territoire d'étude. La majeure partie des plans d'eau du territoire d'étude (près de 4 650) sont localisés dans le parc naturel régional de la Brenne.

La prise en compte des divers ouvrages hydrauliques connus (barrages, seuils, étangs, ...) est importante car ces derniers peuvent influencer le régime hydrographique des cours d'eau.

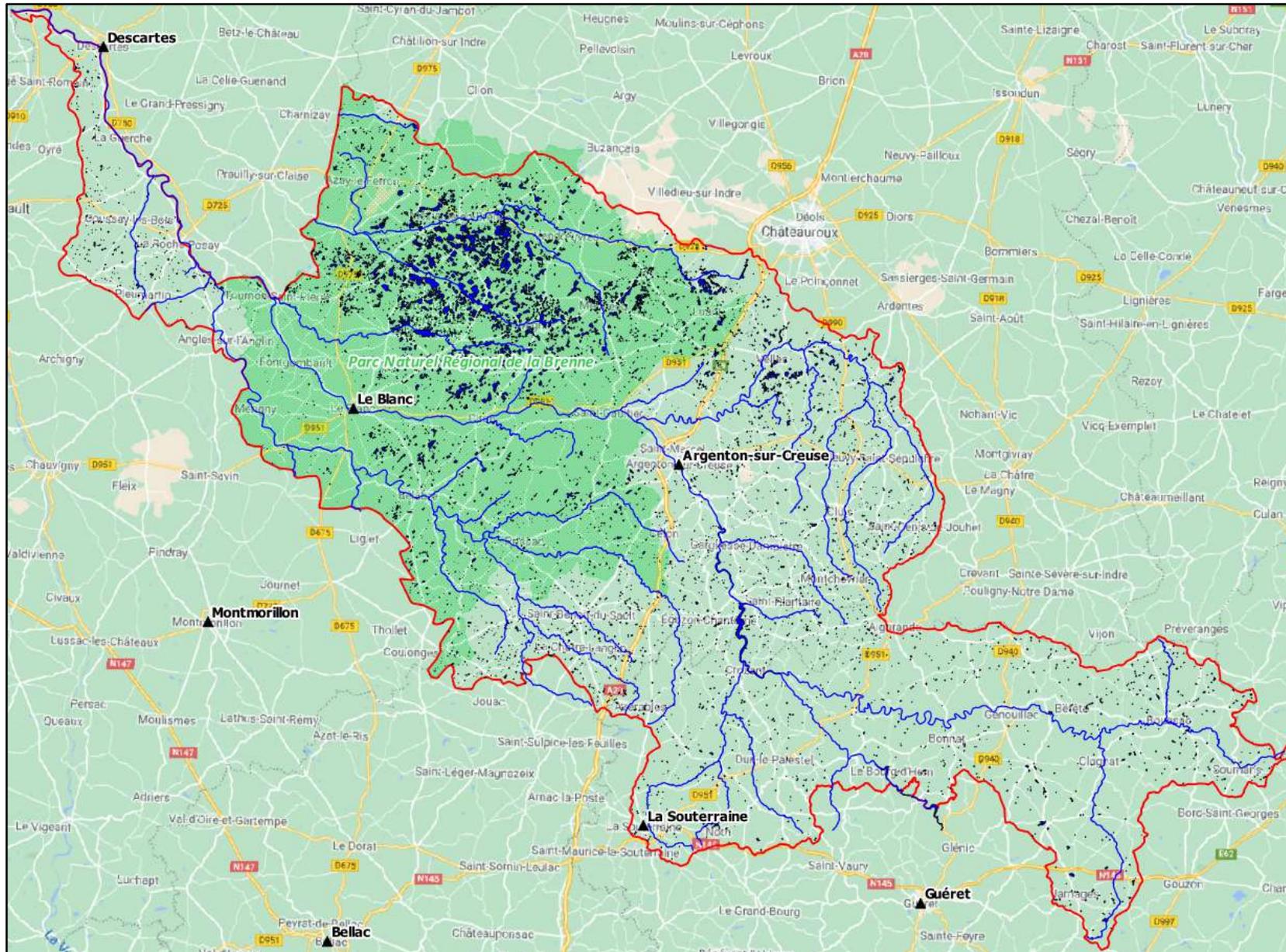


FIGURE 20 : CARTE DE LOCALISATION DES PLANS D'EAU DU TERRITOIRE D'ETUDE (SOURCE : EPTB VIENNE 2020)

5.3.5 - Zones d'inondation potentielles

Les zones d'inondation potentielles (ZIP) représentent l'enveloppe ou l'emprise surfacique de l'inondation calculée ou observée pour une cote ou une hauteur d'eau aux échelles limnimétriques des stations de référence.

Sur le territoire d'étude, cette donnée est disponible sur tout le linéaire de la Creuse.

Sur les cartes ci-après, elle correspond à la représentation en plan des plus hautes eaux atteintes au fil de la propagation de la plus forte crue connue sur la Creuse.

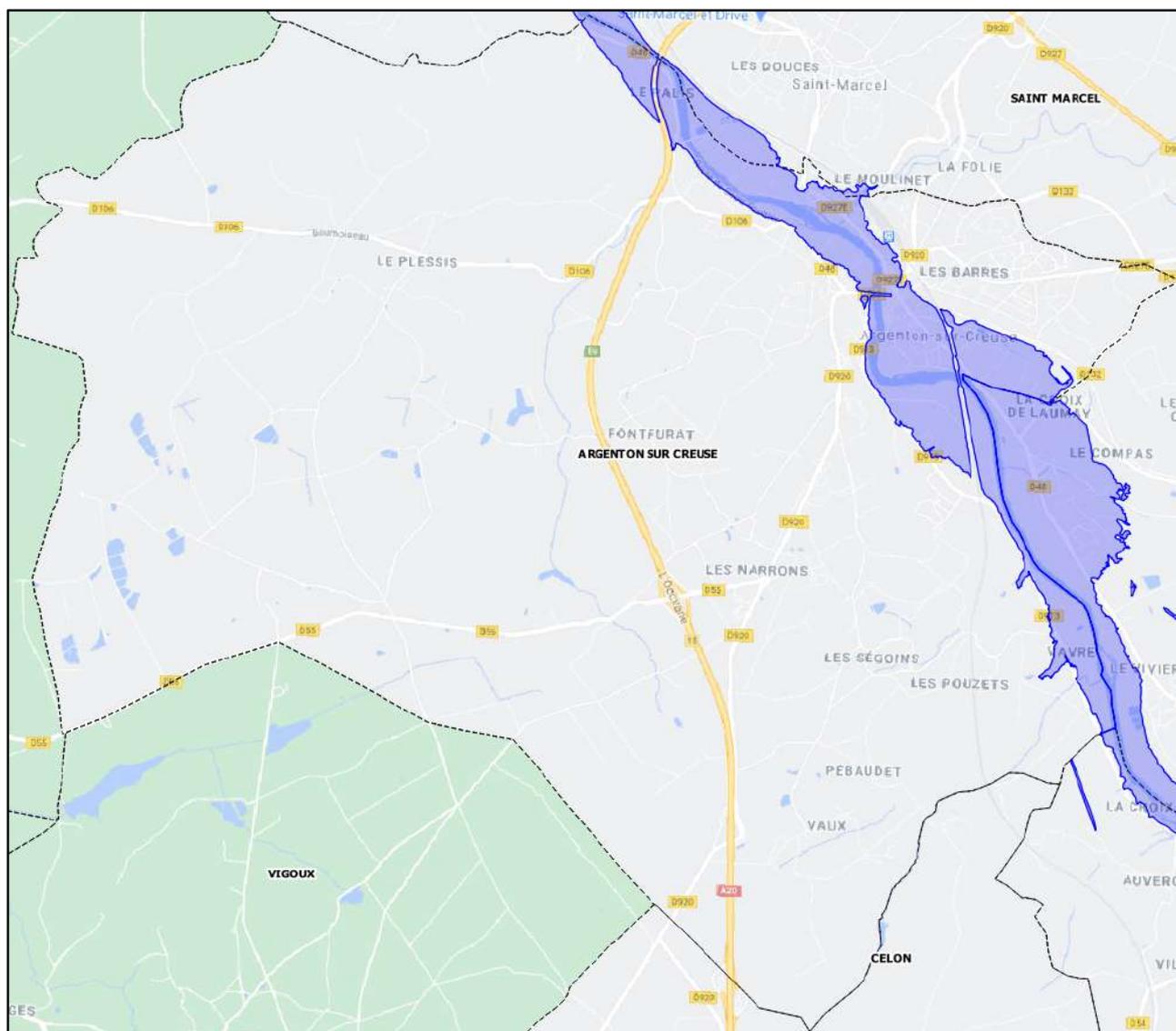


FIGURE 21 : CARTE DES ZONES D'INONDATION POTENTIELLES DE LA CREUSE SUR LA COMMUNE D'ARGENTON-SUR-CREUSE

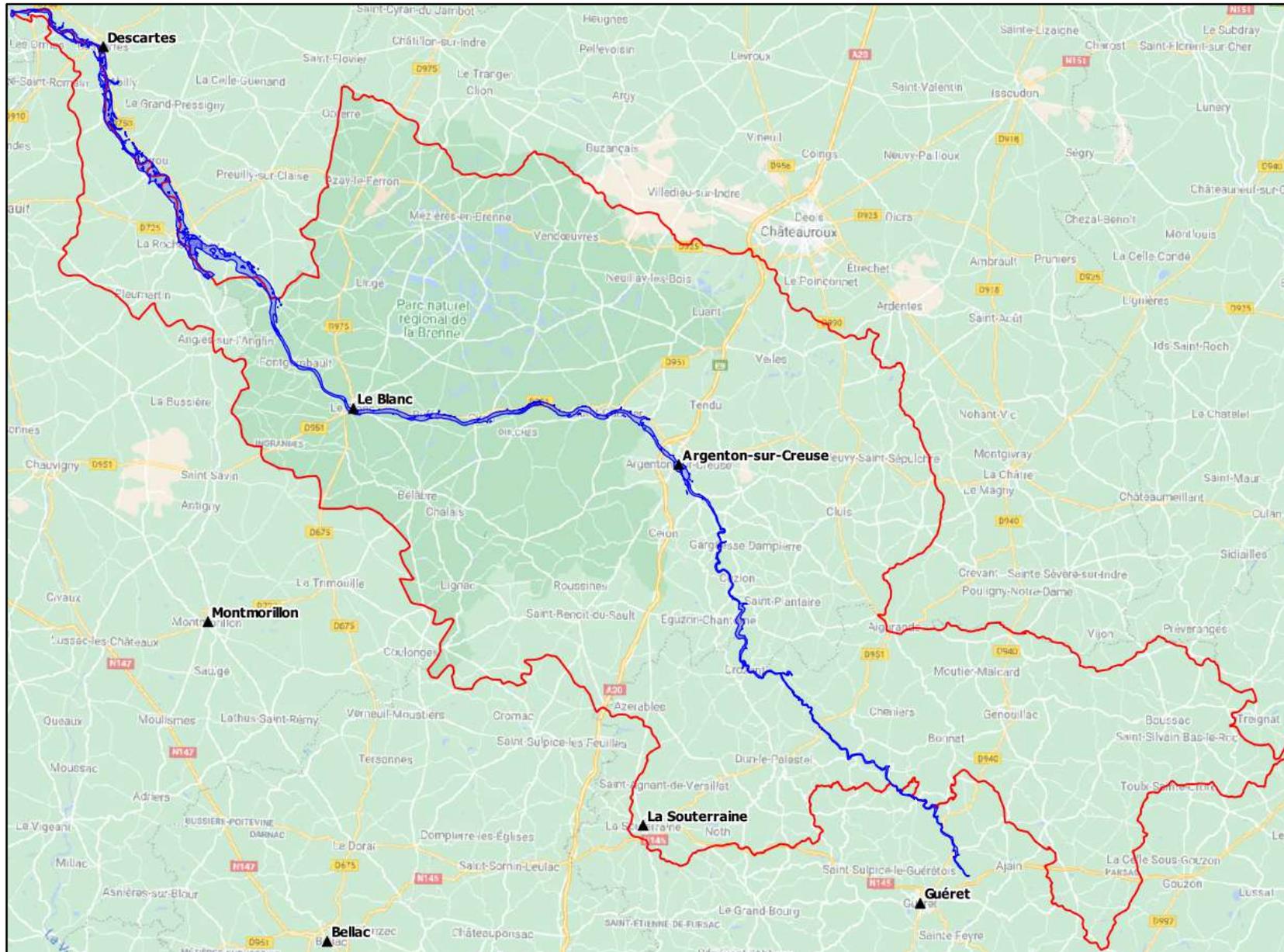


FIGURE 22 : CARTE DES ZONES D'INONDATION POTENTIELLES DE LA CREUSE SUR LE TERRITOIRE D'ETUDE

5.4 - Données géologiques

La BD Charm-50, fournie par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), est la base de données géoréférencée des cartes géologiques à 1/50 000 vectorisées et harmonisées.

Avec ses 6 couches d'informations détaillées et renseignées, la carte de la géologie harmonisée restitue une information continue.

Elle comprend les informations suivantes : formations géologiques, contours, éléments structuraux linéaires, éléments ponctuels (structuraux et divers), surcharges (mylonites...).

Cette carte géologique revêt une importance toute particulière car elle permet de mettre en évidence les différentes unités qui composent la plaine alluviale. A travers la présence de ces différentes unités (lit mineur, lit moyen, lit majeur), il est possible de mettre en valeur la limite externe de la zone inondable et donc d'identifier les potentielles zones d'expansion des crues. Pour ce faire, on s'attardera tout particulièrement sur les formations géologiques de type alluvionnaires et/ou colluvionnaires.

La majeure partie du territoire d'étude localisée dans le département de l'Indre est située sur des alluvions modernes (limons, argiles, sables, galets – en orange « foncé » sur la carte ci-après), notamment sur le secteur du parc naturel régional de la Brenne, ainsi que sur des colluvions et alluvions de fond de vallons (en orange « clair » sur la carte ci-après).

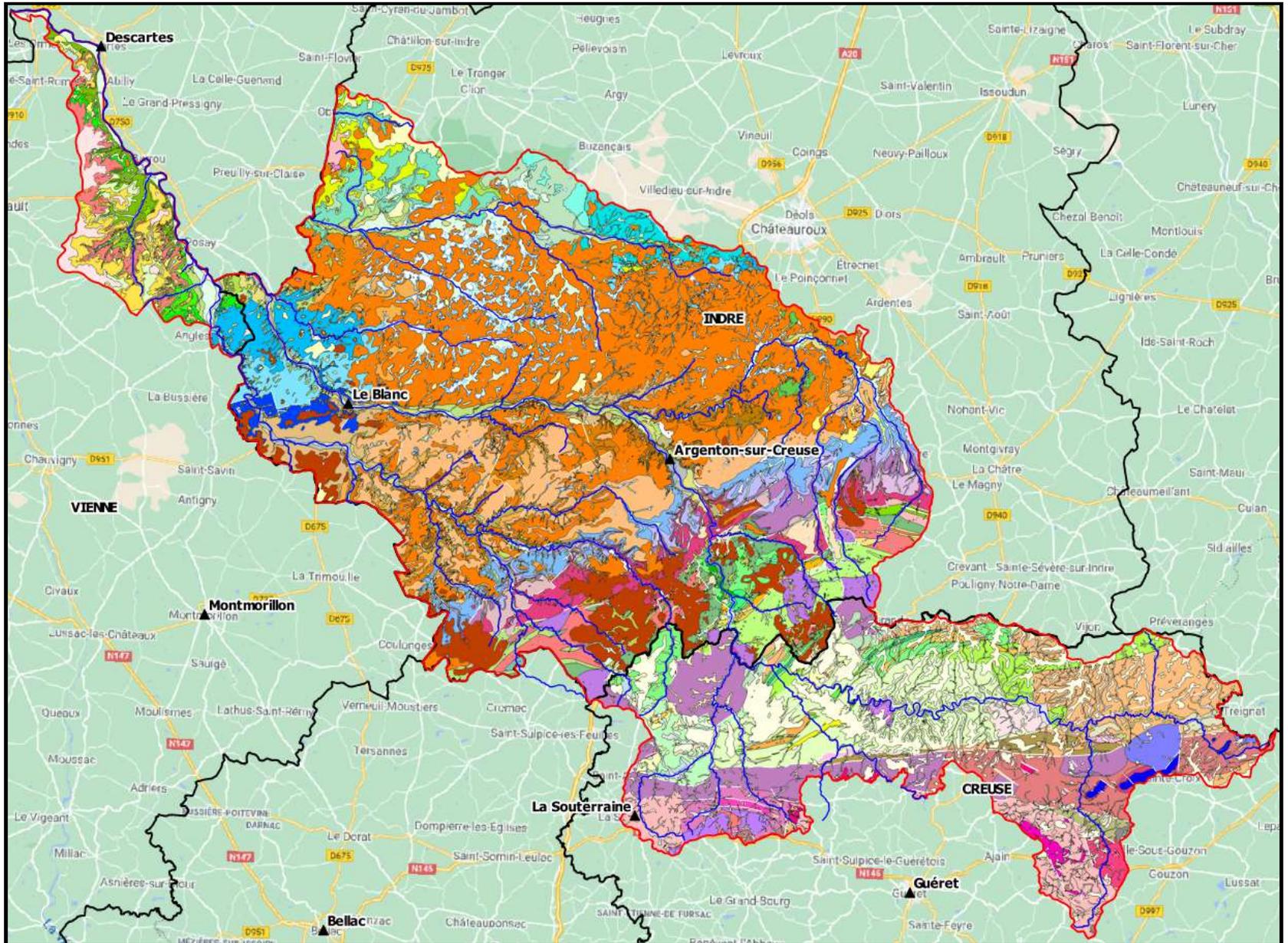


FIGURE 23 : CARTE GEOLOGIQUE DU TERRITOIRE D'ETUDE

5.5 - Données sur l'occupation des sols

La base de données géographiques CORINE Land Cover est un inventaire biophysique de l'occupation des sols.

Elle est produite sur 39 états européens, dans le cadre du programme européen de surveillance des terres de Copernicus, piloté par l'agence européenne pour l'environnement (AEE).

La version 2018 est utilisée dans le cadre de l'étude. Il s'agit de la dernière version, cette base de données étant actualisée approximativement tous les 6 ans.

Sur la carte ci-après, les zones à dominante rouge (tissu urbain) et violette (zones industrielles et commerciales) symbolisent les territoires artificialisés, les zones à dominante jaune/orange symbolisent les territoires agricoles et les zones à dominante verte symbolisent les forêts et les milieux semi-naturels.

Corine Land Cover 2018	
111	Tissu urbain continu
112	Tissu urbain discontinu
121	Zones industrielles ou commerciales et installations publiques
122	Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés
123	Zones portuaires
124	Aéroports
131	Extraction de matériaux
132	Décharges
133	Chantiers
141	Espaces verts urbains
142	Equipements sportifs et de loisirs
211	Terres arables hors périmètres d'irrigation
212	Périmètres irrigués en permanence
213	Rizières
221	Vignobles
222	Vergers et petits fruits
223	Oliveraies
231	Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole
241	Cultures annuelles associées à des cultures permanentes
242	Systèmes culturaux et parcellaires complexes
243	Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants
244	Territoires agroforestiers
311	Forêts de feuillus
312	Forêts de conifères
313	Forêts mélangées
321	Pelouses et pâturages naturels
322	Landes et broussailles
323	Végétation sclérophylle
324	Forêt et végétation arbustive en mutation
331	Plages, dunes et sable
332	Roches nues
333	Végétation clairsemée
334	Zones incendiées
335	Glaciers et neiges éternelles
411	Marais intérieurs
412	Tourbières
421	Marais maritimes
422	Marais salants
423	Zones intertidales
511	Cours et voies d'eau
512	Plans d'eau
521	Lagunes littorales
522	Estuaires
523	Mers et océans

Cette carte d'occupation des sols peut présenter un intérêt pour d'éventuels calculs de débits de crue au moyen de la formule rationnelle. En effet, connaissant le bassin versant, il est possible de déterminer le coefficient de ruissellement pondéré de ce dernier en attribuant une valeur de coefficient de ruissellement à chacune des composantes de l'occupation des sols.

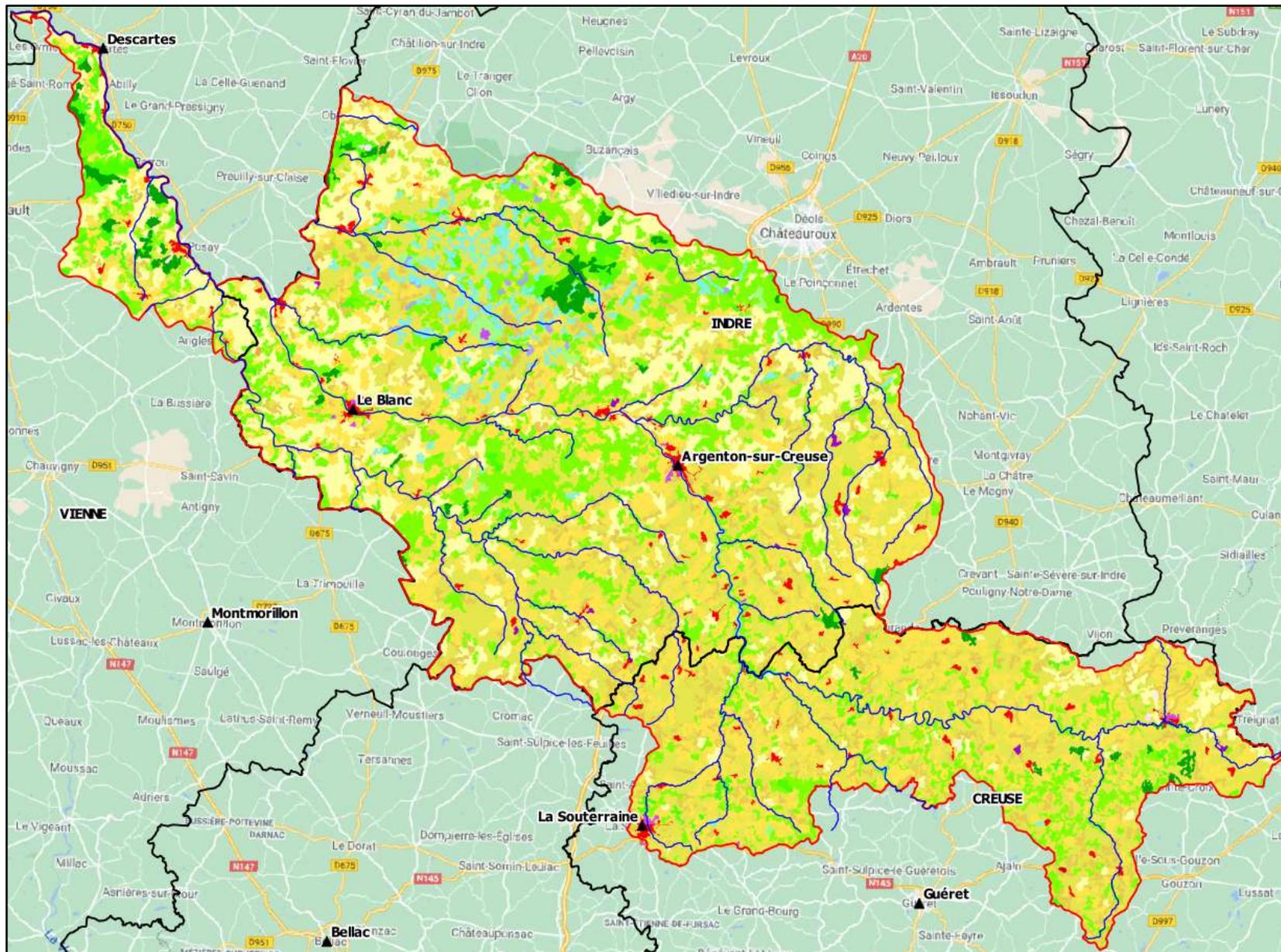


FIGURE 24 : CARTE DE L'OCCUPATION DES SOLS DU TERRITOIRE D'ETUDE (CORINE LAND COVER 2018)

5.6 - Données sur les enjeux

5.6.1 - BD TOPO®

La BD TOPO®, produite par l'IGN, est la modélisation 3D du territoire et de ses infrastructures.

Elle contient une description, structurée en objets, des éléments du territoire et de ses infrastructures, de précision métrique.

Elle permet de représenter de manière cohérente l'ensemble des entités géographiques et administratives des territoires couverts.

Les objets de la BD TOPO® sont regroupés par thèmes :

- Administratif ;
- Adresses ;
- Bâti ;
- Hydrographie ;
- Lieux nommés ;
- Occupation du sol ;
- Services et activités ;
- Transport ;
- Zones réglementées.

Ces différents thèmes sont présentés ci-après, ainsi que leur utilité dans le cadre de la présente étude.

5.6.1.1 - Administratif

Ce thème regroupe tout ce qui a trait à l'administratif, notamment les unités administratives (communes, arrondissements, collectivités territoriales, départements, régions, ...).

Les données concernant les départements et les communes sont utilisées dans le cadre de la présente étude.

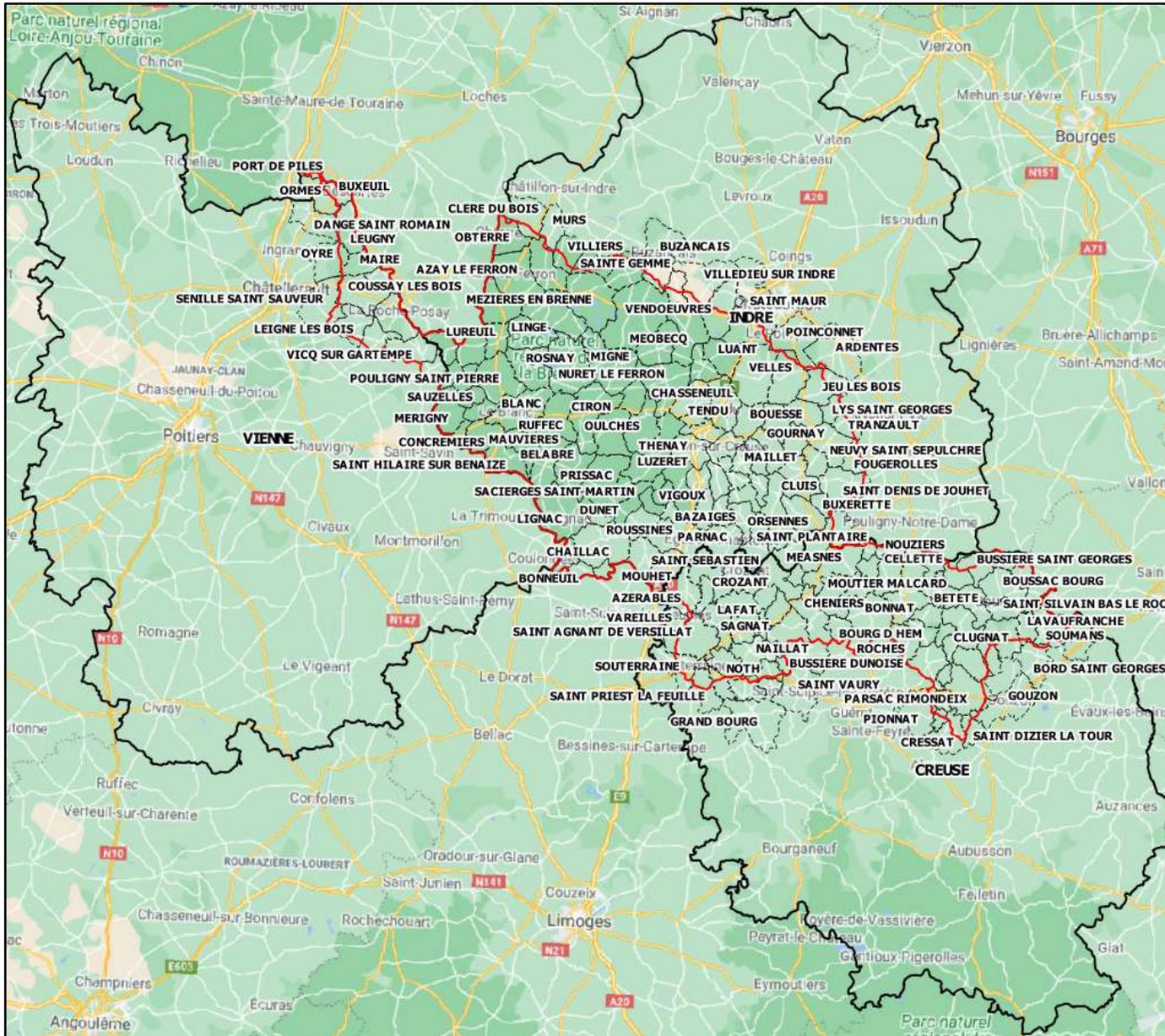


FIGURE 25 : CARTE DES DEPARTEMENTS ET DES COMMUNES DU TERRITOIRE D'ETUDE

5.6.1.2 - Adresses

Ce thème contient les adresses postales, matérialisées par des points situés de part et d'autre de l'axe de la voie.

Ces données ne présentent que peu d'intérêt dans le cadre de la présente étude.

5.6.1.3 - Bâti

Ce thème regroupe les constructions, notamment :

- Les bâtiments, différenciés par leur usage :

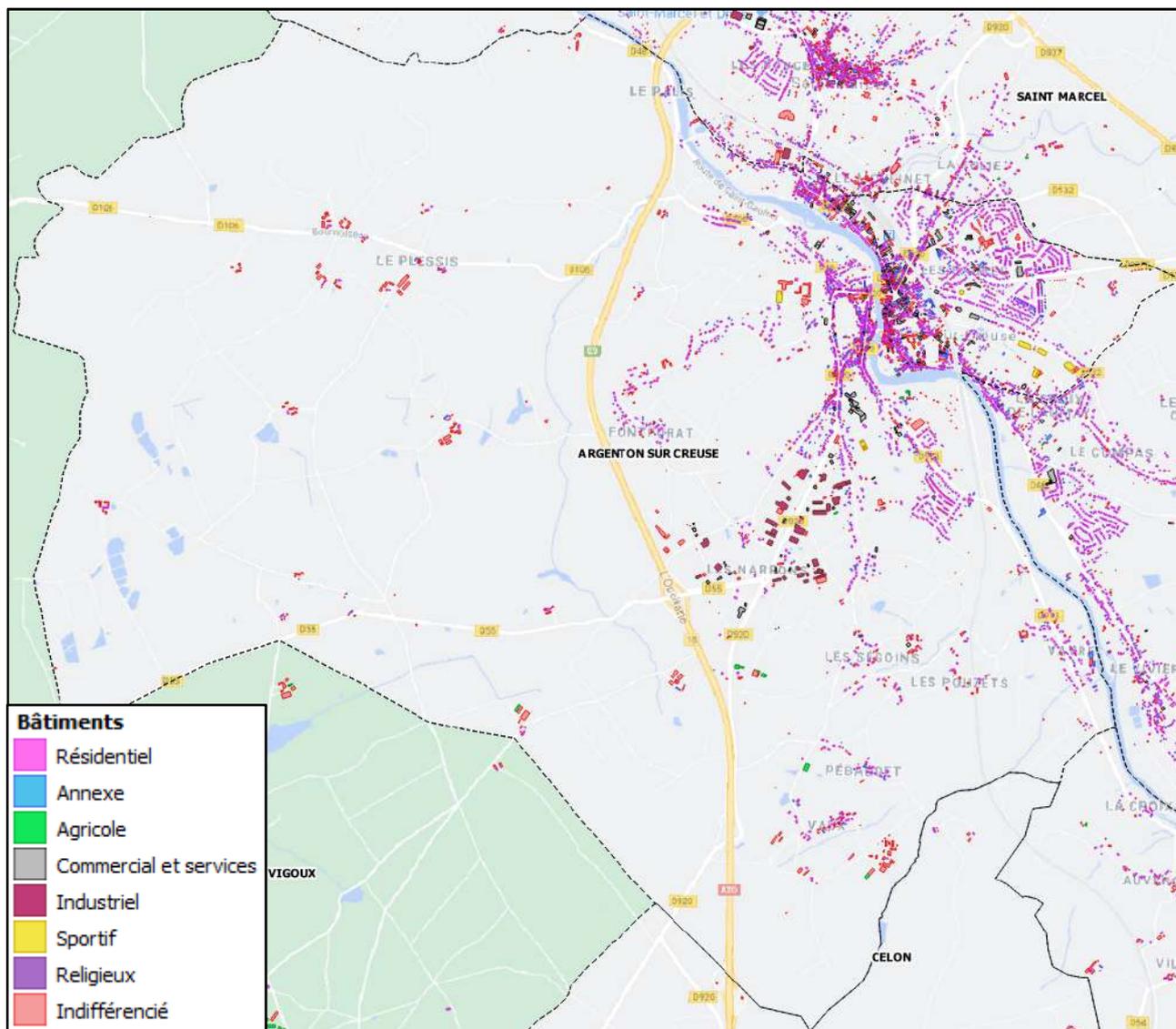


FIGURE 26 : CARTE DES BATIMENTS SUR LA COMMUNE D'ARGENTON-SUR-CREUSE

- Les constructions linéaires, qui peuvent être différenciées par leur nature (barrage, clôture, mur, mur de soutènement, pont, quai, ruines, tunnel, ...) :

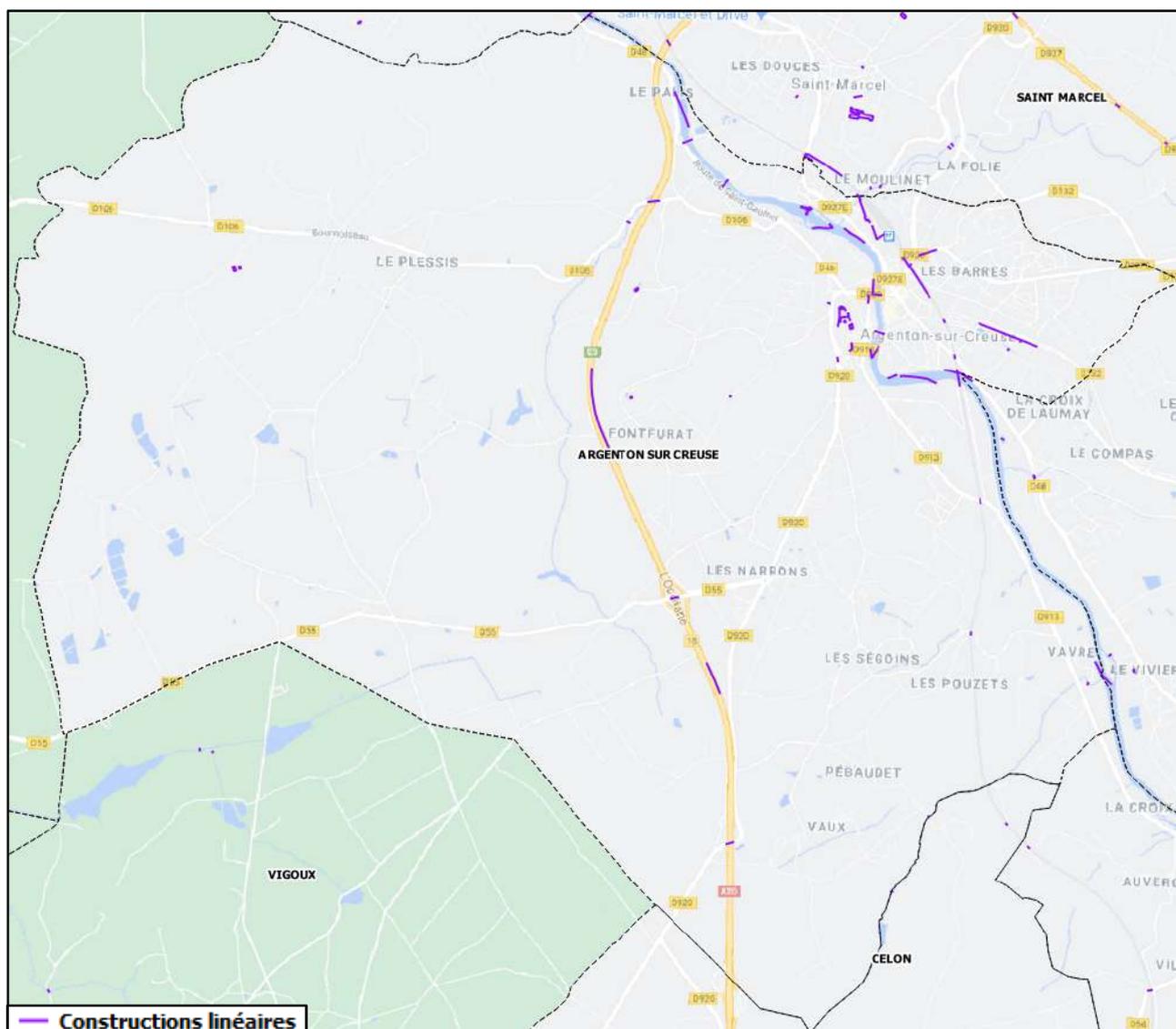


FIGURE 27 : CARTE DES CONSTRUCTIONS LINEAIRES SUR LA COMMUNE D'ARGENTON-SUR-CREUSE

- Les constructions surfaciques, qui peuvent être différenciées par leur nature (barrage, pont, ...) :

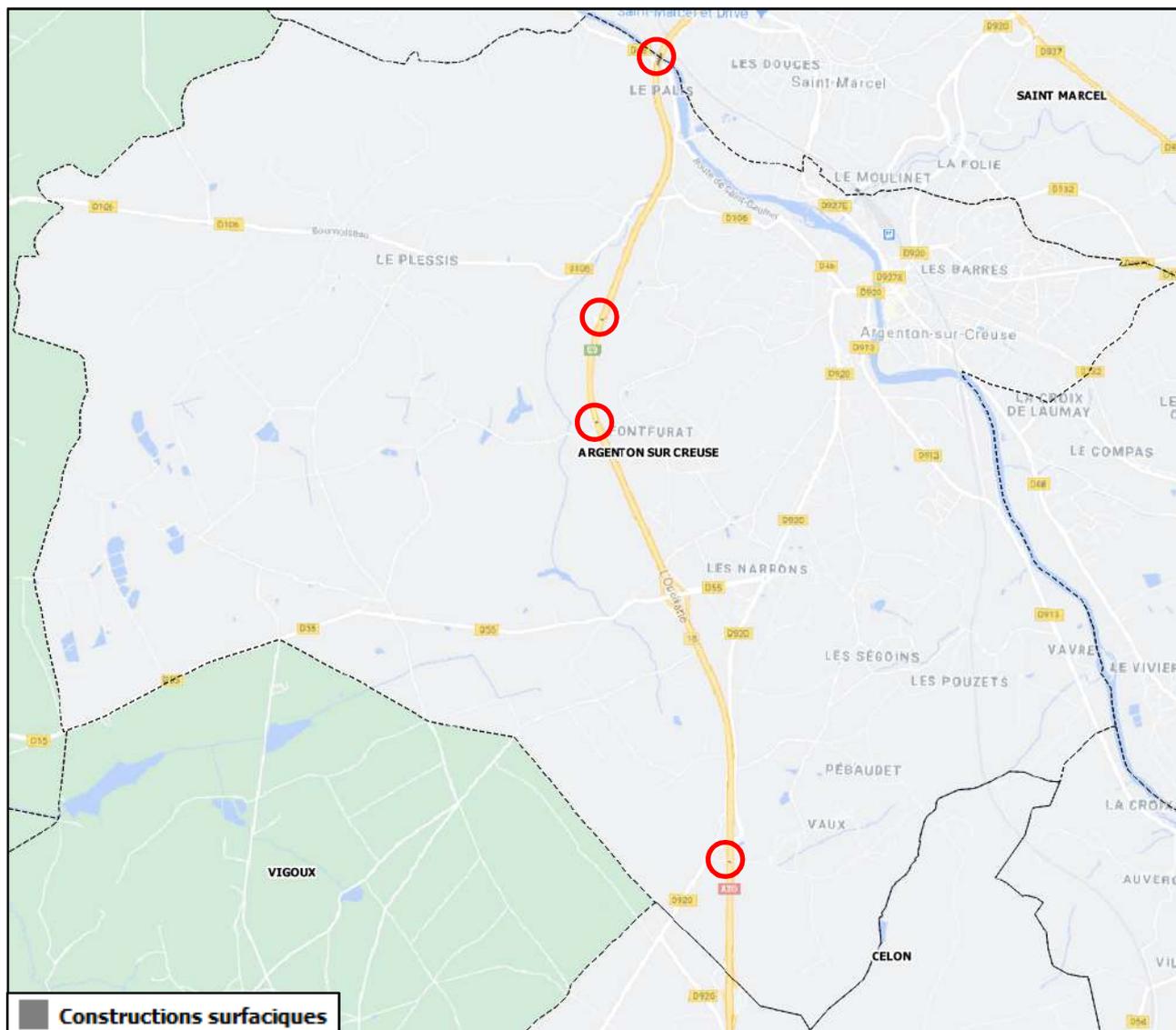


FIGURE 28 : CARTE DES CONSTRUCTIONS SURFACIQUES SUR LA COMMUNE D'ARGENTON-SUR-CREUSE

- Les lignes orographiques (= les lignes de rupture de pente artificielles, généralement non maçonnées), qui peuvent être différenciées par leur nature (carrière, levée, talus, ...) :

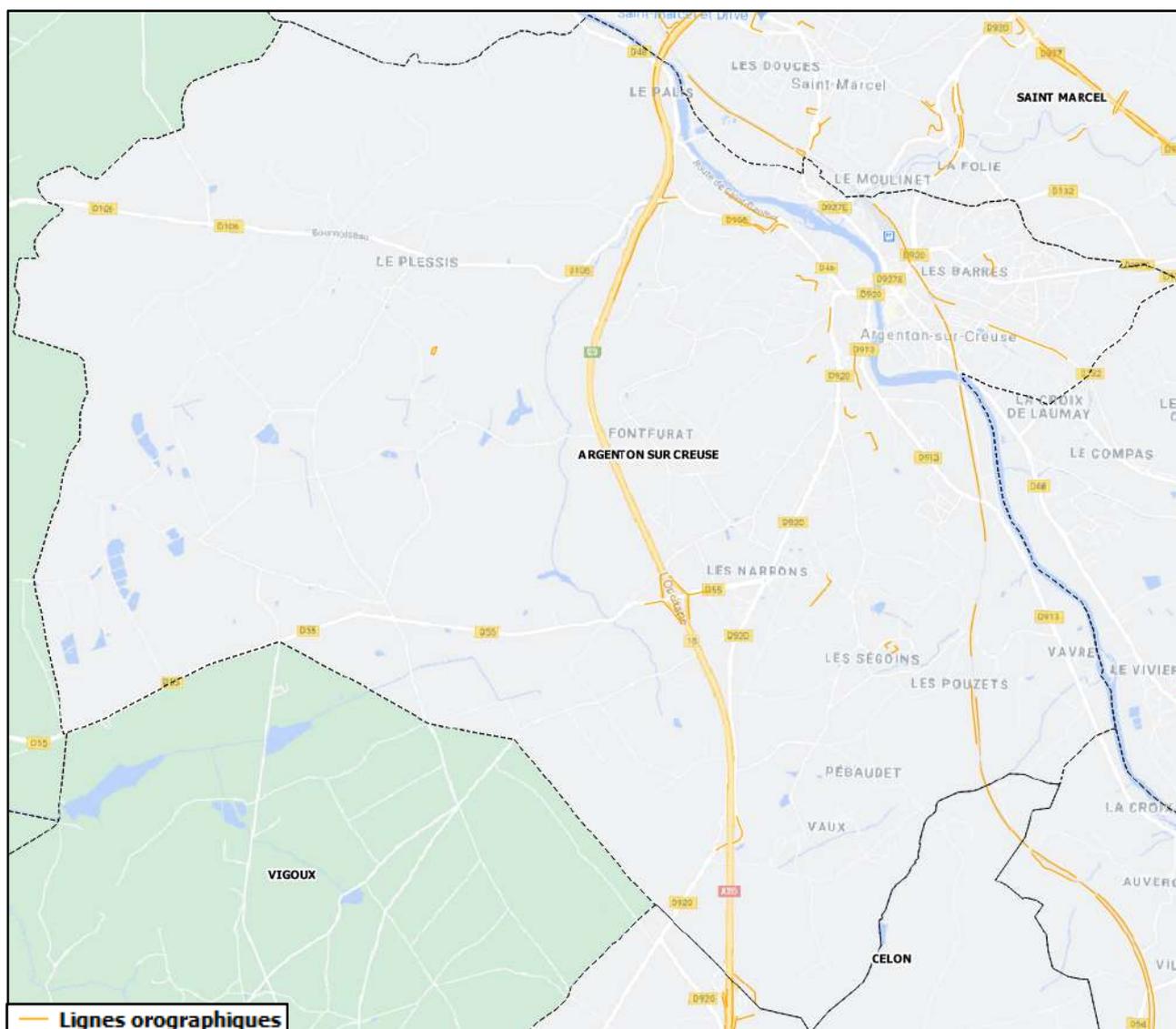


FIGURE 29 : CARTE DES LIGNES OROGRAPHIQUES SUR LA COMMUNE D'ARGENTON-SUR-CREUSE

- Les terrains de sport, qui peuvent être différenciés par leur nature (bassin de natation, grand terrain de sport, petit terrain multi-sports, piste de sport, terrain de tennis, ...) :

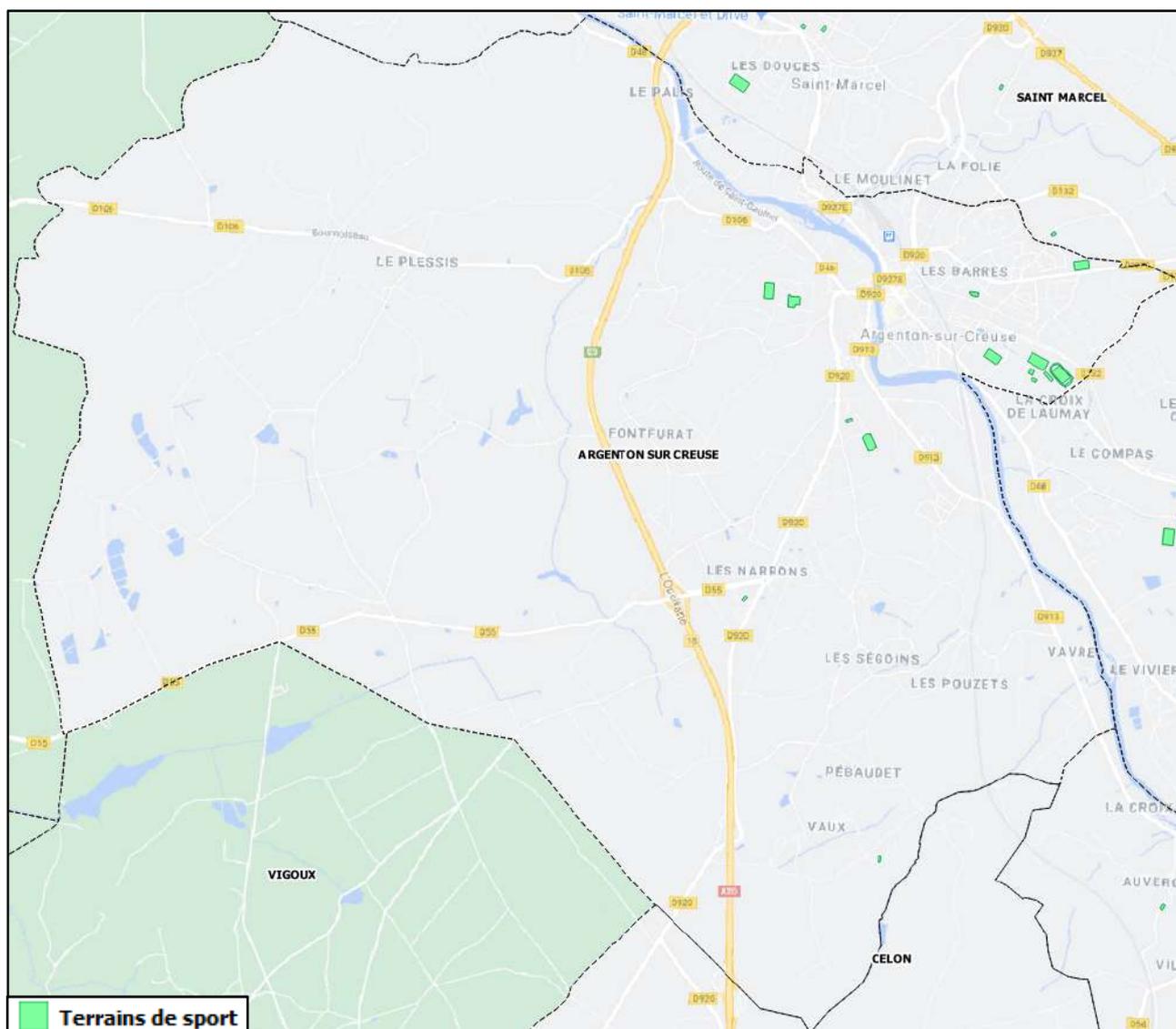


FIGURE 30 : CARTE DES TERRAINS DE SPORT SUR LA COMMUNE D'ARGENTON-SUR-CREUSE

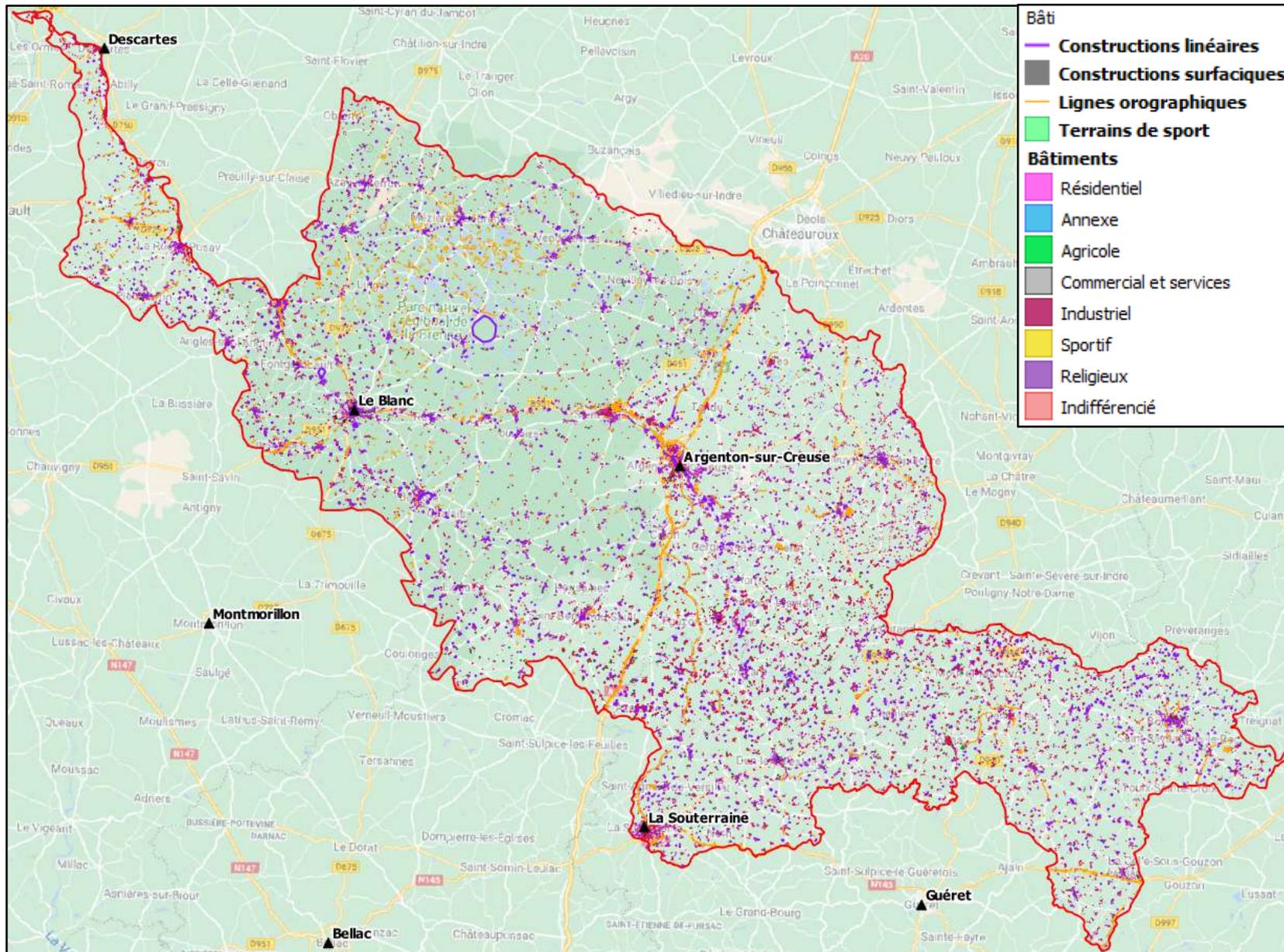


FIGURE 31 : CARTE DU BÂTI DU TERRITOIRE D'ETUDE

5.6.1.4 - Hydrographie

Ce thème regroupe les éléments décrivant l'hydrographie de surface, parmi lesquels :

- Les bassins versants topographiques ;
- Les cours d'eau ;
- Les plans d'eau.

N.B. : Le thème hydrographie correspond à la BD Topage®, coproduite avec l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB).

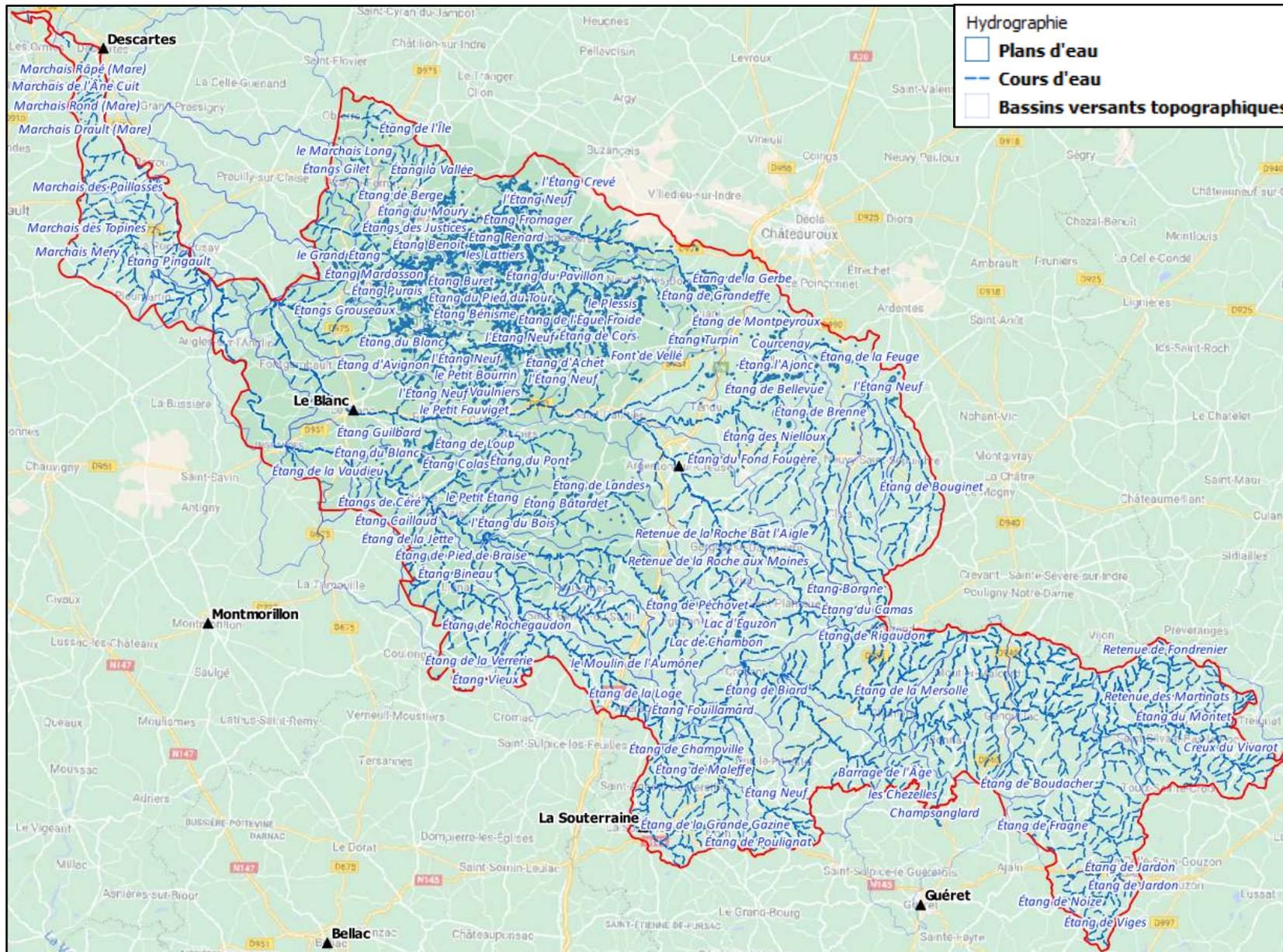


FIGURE 32 : CARTE DE L'HYDROGRAPHIE DU TERRITOIRE D'ETUDE

5.6.1.5 - Lieux nommés

Ce thème regroupe les lieux-dits possédant un toponyme et décrit notamment les zones d'habitation.

Ce thème permet notamment de repérer plus rapidement et plus facilement les zones à enjeux, qu'elles soient localisées dans les zones d'expansion de crue ou à l'aval de celles-ci. Il permet également de nommer précisément les enjeux.

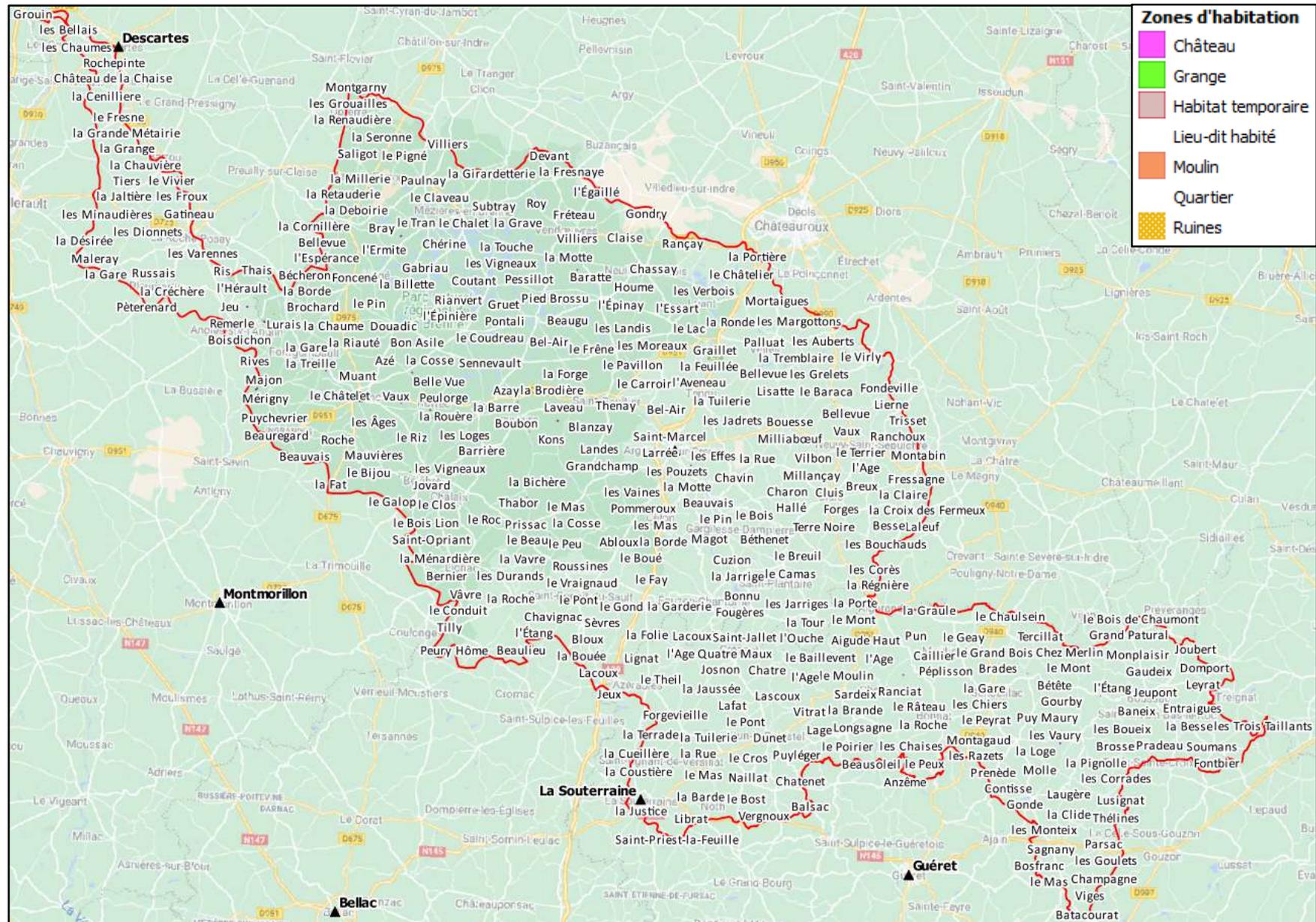


FIGURE 33 : ZONES D'HABITATION DU TERRITOIRE D'ETUDE

5.6.1.6 - Occupation du sol

Ce thème décrit la couverture arborée terrestre et notamment les zones de végétation.

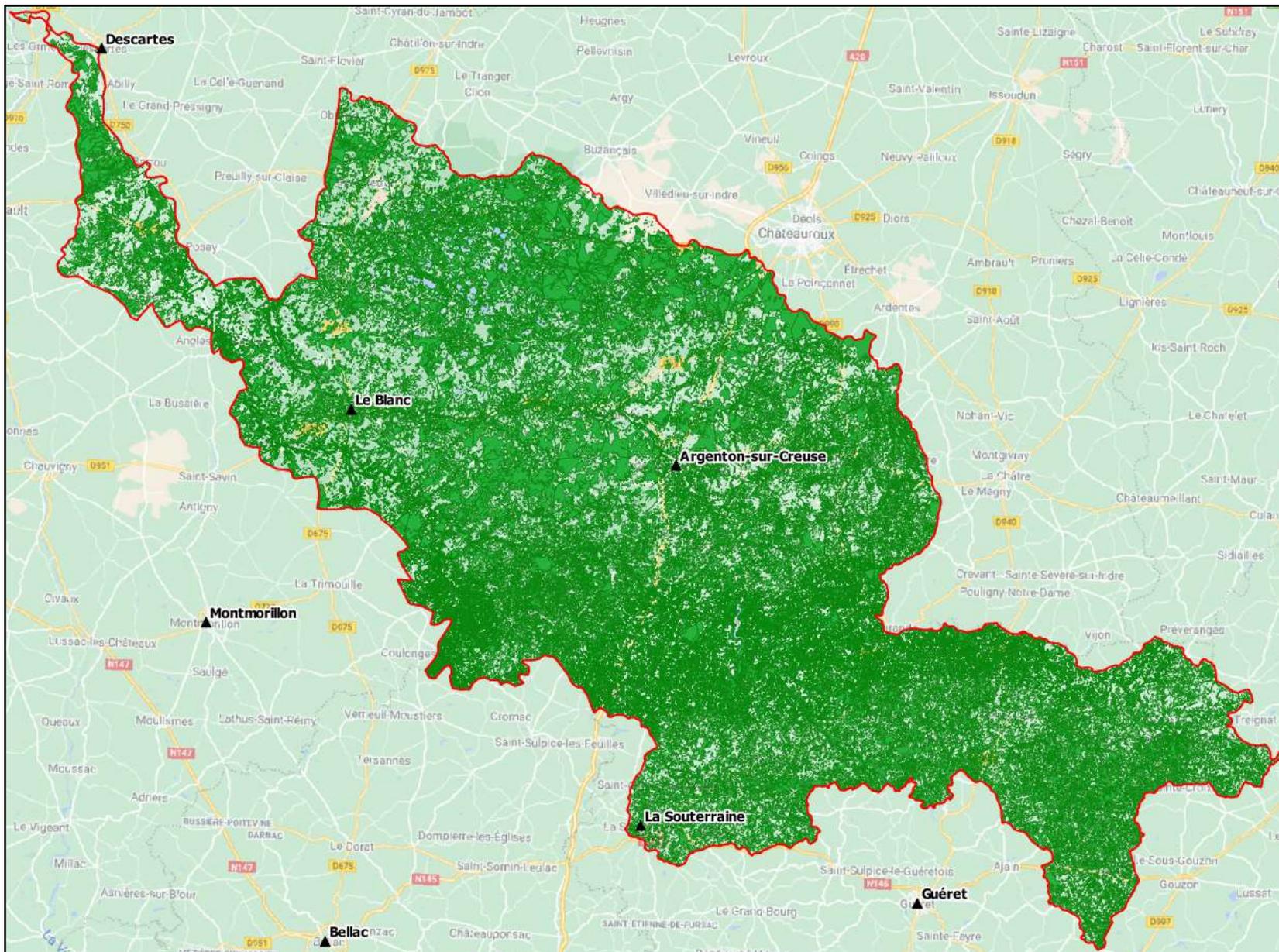


FIGURE 34 : ZONES DE VEGETATION DU TERRITOIRE D'ETUDE

5.6.1.7 - Services et activités

Ce thème décrit les services d'utilité publique et services publics, les sources d'énergie et les lieux de production et sites industriels, et notamment les établissements recevant du public (ERP) et les zones d'activité ou d'intérêt, qui sont différenciées par leur nature.

N.B. : La constitution des données concernant les ERP est en cours de réalisation par l'IGN, ce qui explique pourquoi le territoire d'étude n'est pas couvert en totalité : seul le département de la Creuse est couvert à l'heure actuelle, mais pas les départements de l'Indre et de la Vienne.

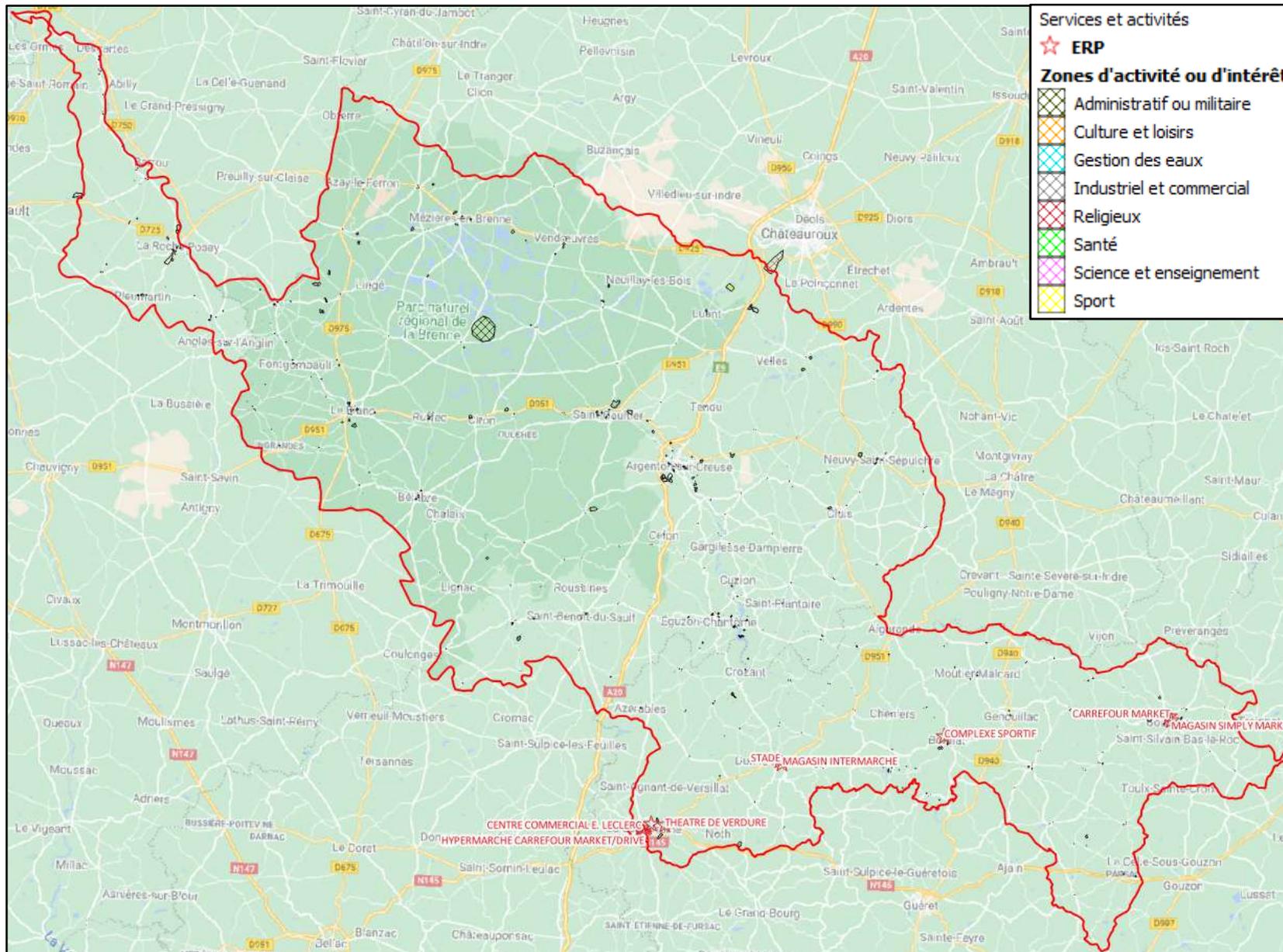


FIGURE 35 : CARTE DES SERVICES ET ACTIVITES SUR LE TERRITOIRE D'ETUDE

5.6.1.8 - Transport

Ce thème décrit les infrastructures du réseau routier, ferré ou aérien, et notamment:

- Les aérodromes, qui sont différenciés par leur nature (aérodrome, altiport, héliport, ...);
- Les routes, incluant toutes les autoroutes, routes nationales, routes départementales, routes métropolitaines et routes européennes;
- Les voies ferrées, incluant tous les tronçons ferroviaires en service.

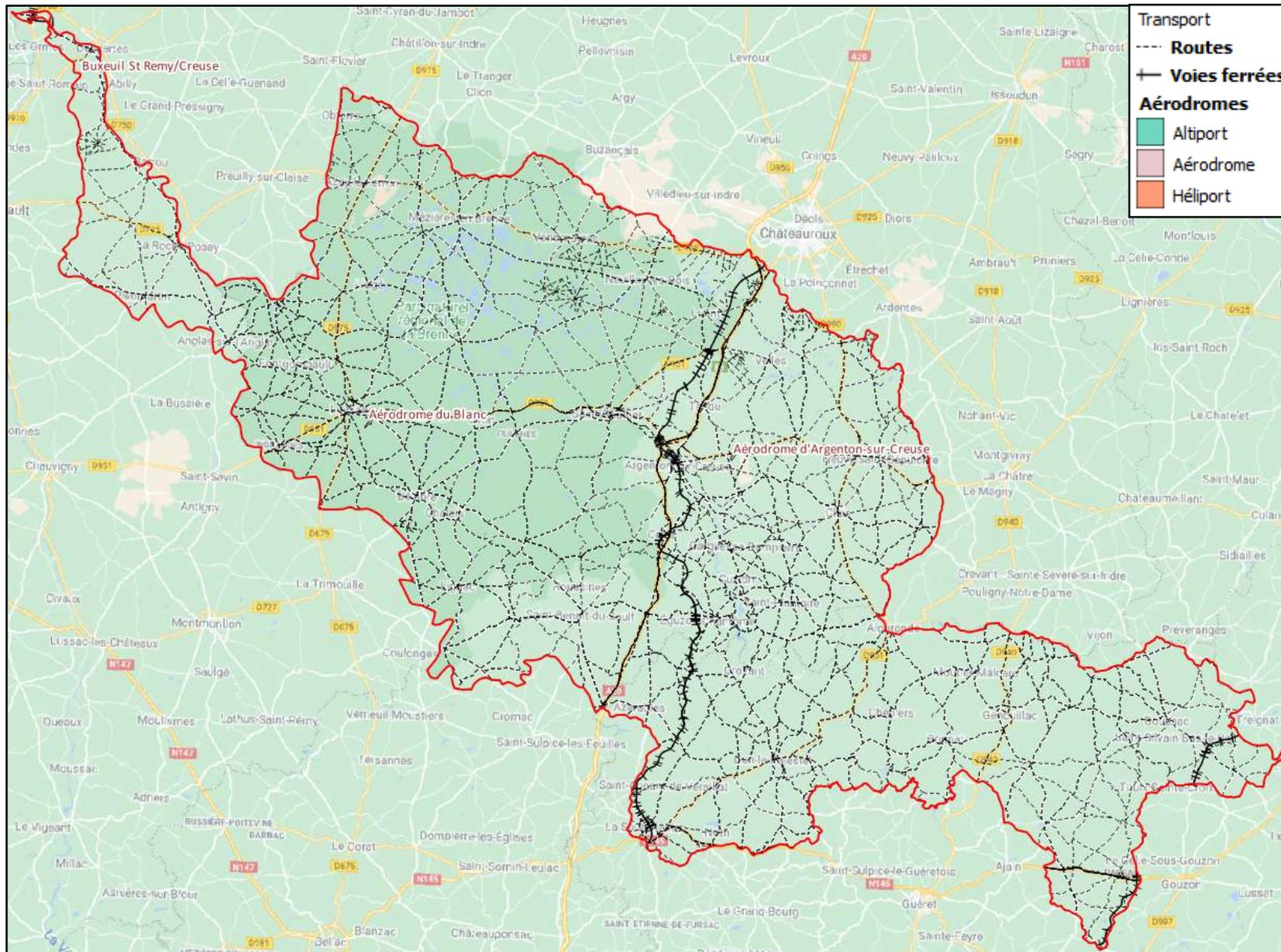


FIGURE 36 : CARTE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT DU TERRITOIRE D'ETUDE

5.6.1.9 - Zones réglementées

Ce thème contient les zonages du territoire faisant l'objet de réglementations spécifiques, notamment les parcs ou réserves.

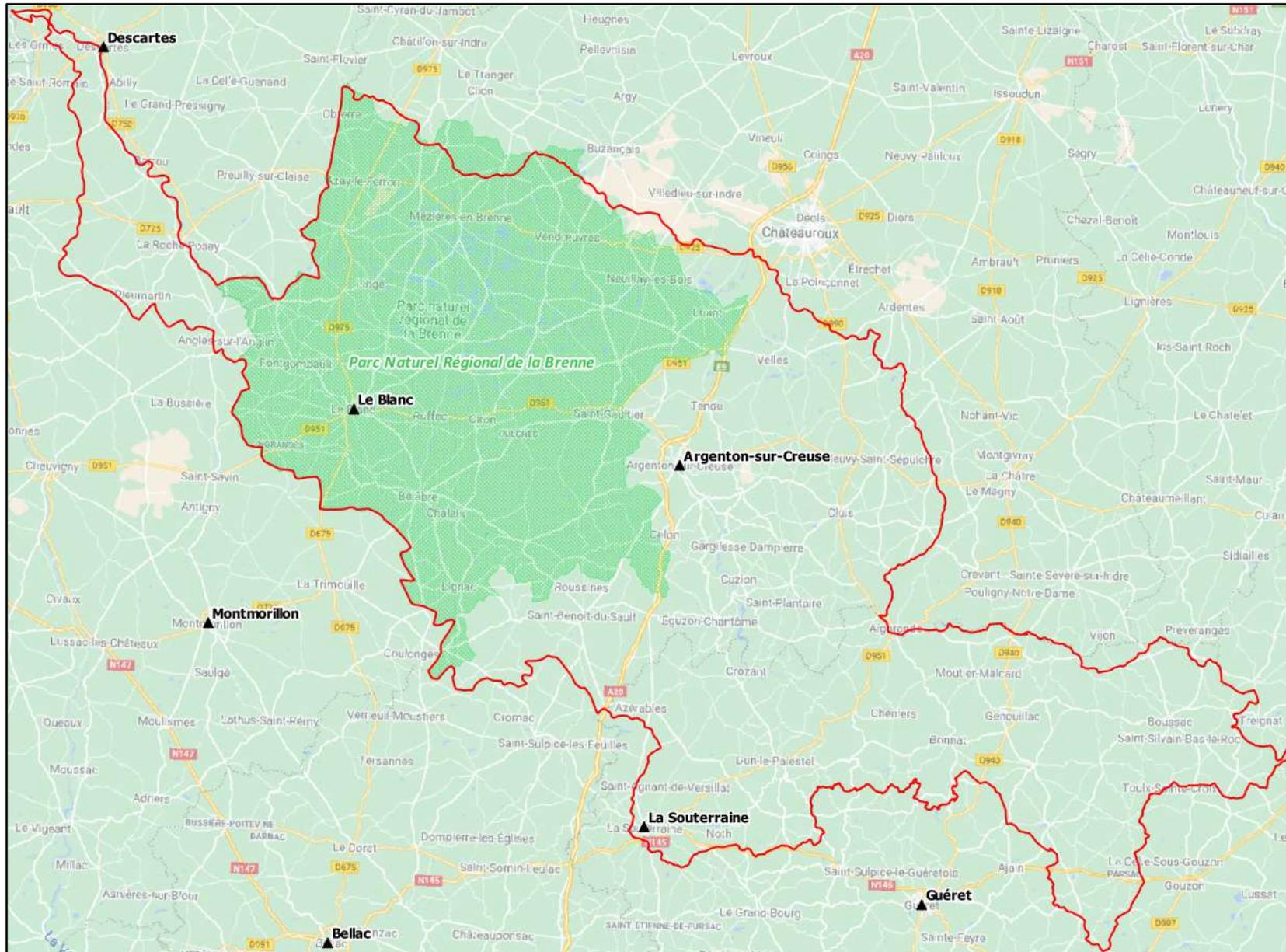


FIGURE 37 : CARTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA BRENNNE SUR LE TERRITOIRE D'ETUDE

5.6.2 - Données carroyées à 200 m

Le carroyage est une technique de quadrillage consistant à découper le territoire en carreaux pour y diffuser de l'information statistique à un niveau faiblement agrégé. Le maillage du territoire qui en résulte est plus ou moins fin selon la taille de carreau choisie.

Les données carroyées à 200 m sont fournies par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE). Ces données correspondent à un pavage du territoire français par des carreaux de 200 mètres de côté.

Dans la nouvelle diffusion 2019, les données carroyées ont été élaborées à partir de la source FiLoSoFi (Fichier Localisé Social et Fiscal) 2015.

La grille de niveau naturel correspond à un partitionnement du territoire en carreaux de différentes tailles (de 200 m à 32 km) permettant de diffuser toutes les informations sans imputation des données tout en respectant un seuil de confidentialité.

Le territoire est couvert avec des carreaux de 32 km. Les divisions successives permettent de passer de carreaux de 32 km à 16 km, puis 8 km, 4 km, 2 km, 1 km et enfin 200 m. Les divisions s'arrêtent :

- Soit lorsque les carreaux obtenus sont de taille 200 m ;
- Soit lorsque la prochaine division entraînerait qu'un ou plusieurs carreaux ne respectent pas le seuil de confidentialité fixé à 11 ménages.

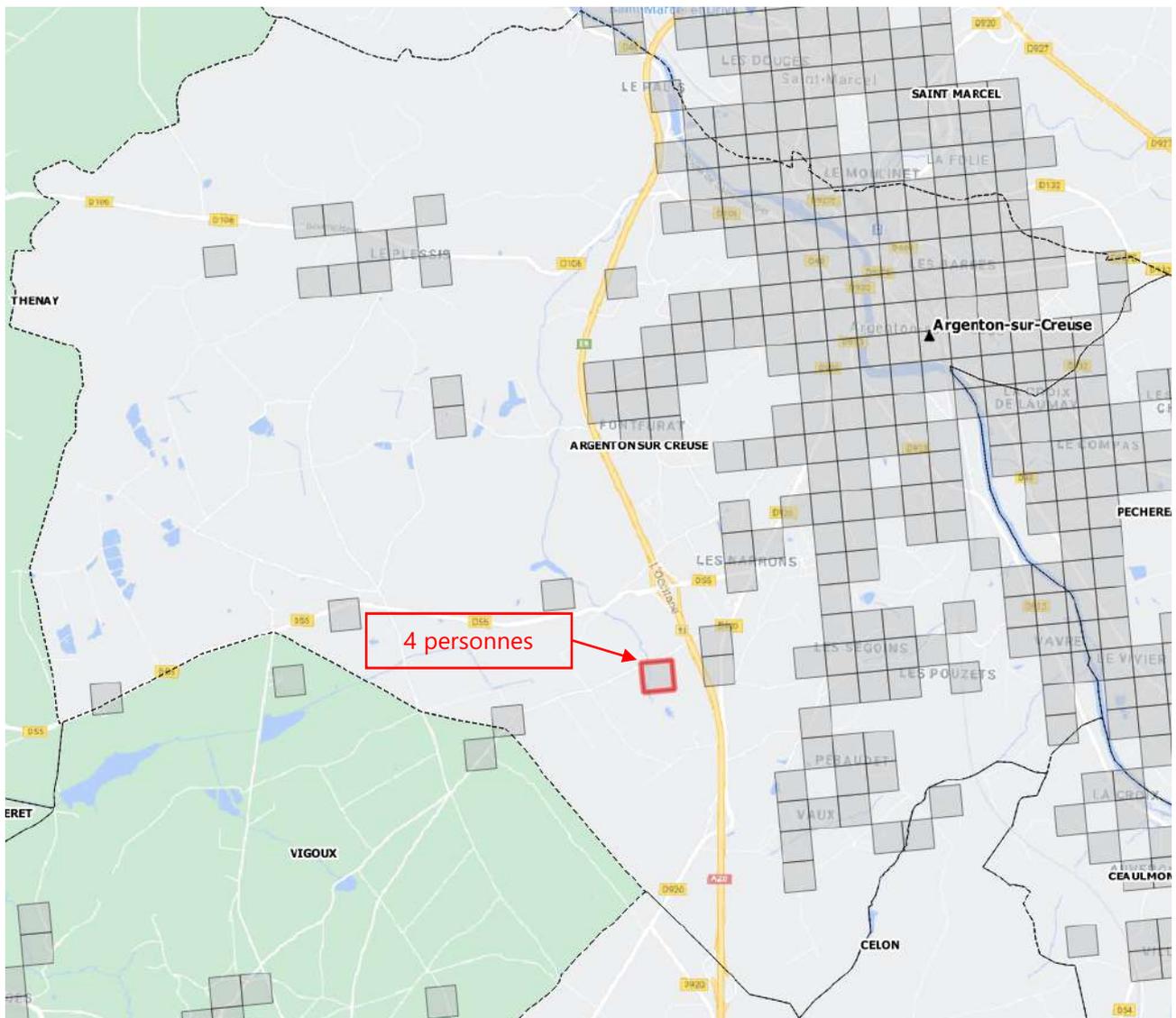


FIGURE 38 : CARTE DES DONNEES CARROYEES A 200 M SUR LA COMMUNE D'ARGENTON-SUR-CREUSE

Ces données carroyées fournissent de nombreuses informations (nombre d'individus, nombre de ménages, somme de la surface des logements, nombre de ménages en logement collectif, nombre de ménages en maison, ...) dans chaque carreau.

Ces données pourront permettre, si besoin, de déterminer le nombre d'habitants situés dans les zones d'expansion des crues potentielles.

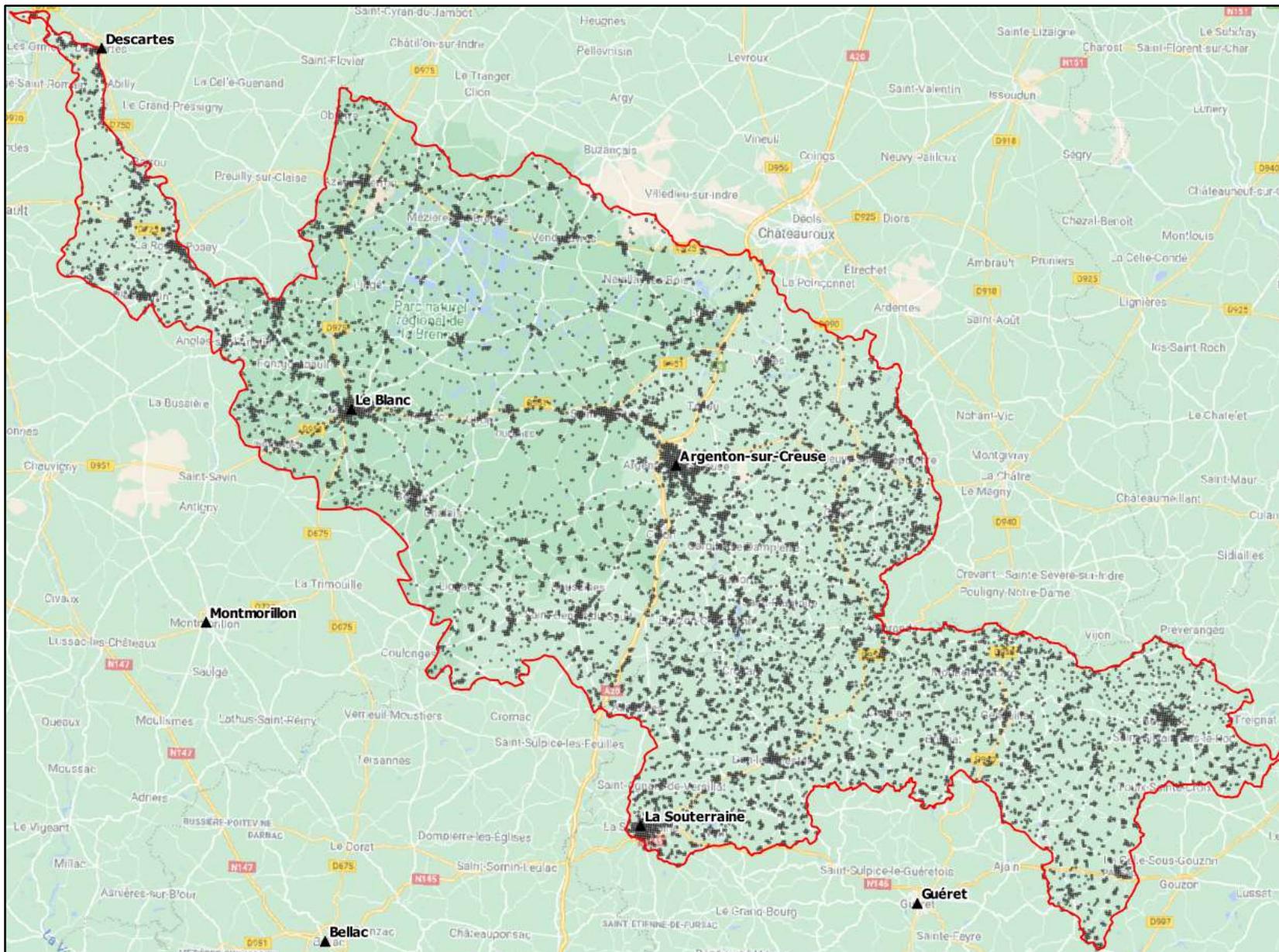


FIGURE 39 : CARTE DES DONNEES CARROYEES A 200 M SUR LE TERRITOIRE D'ETUDE

5.6.3 - Installations classées pour la protection de l'environnement

Une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) est une installation qui peut présenter des dangers ou des inconvénients pour la commodité des riverains, la santé, la sécurité, la salubrité publique, l'agriculture, la protection de la nature et de l'environnement, la conservation des sites et des monuments.

La base de données récupérée recense les ICPE en activité, qui sont au nombre de 141 sur le territoire d'étude.

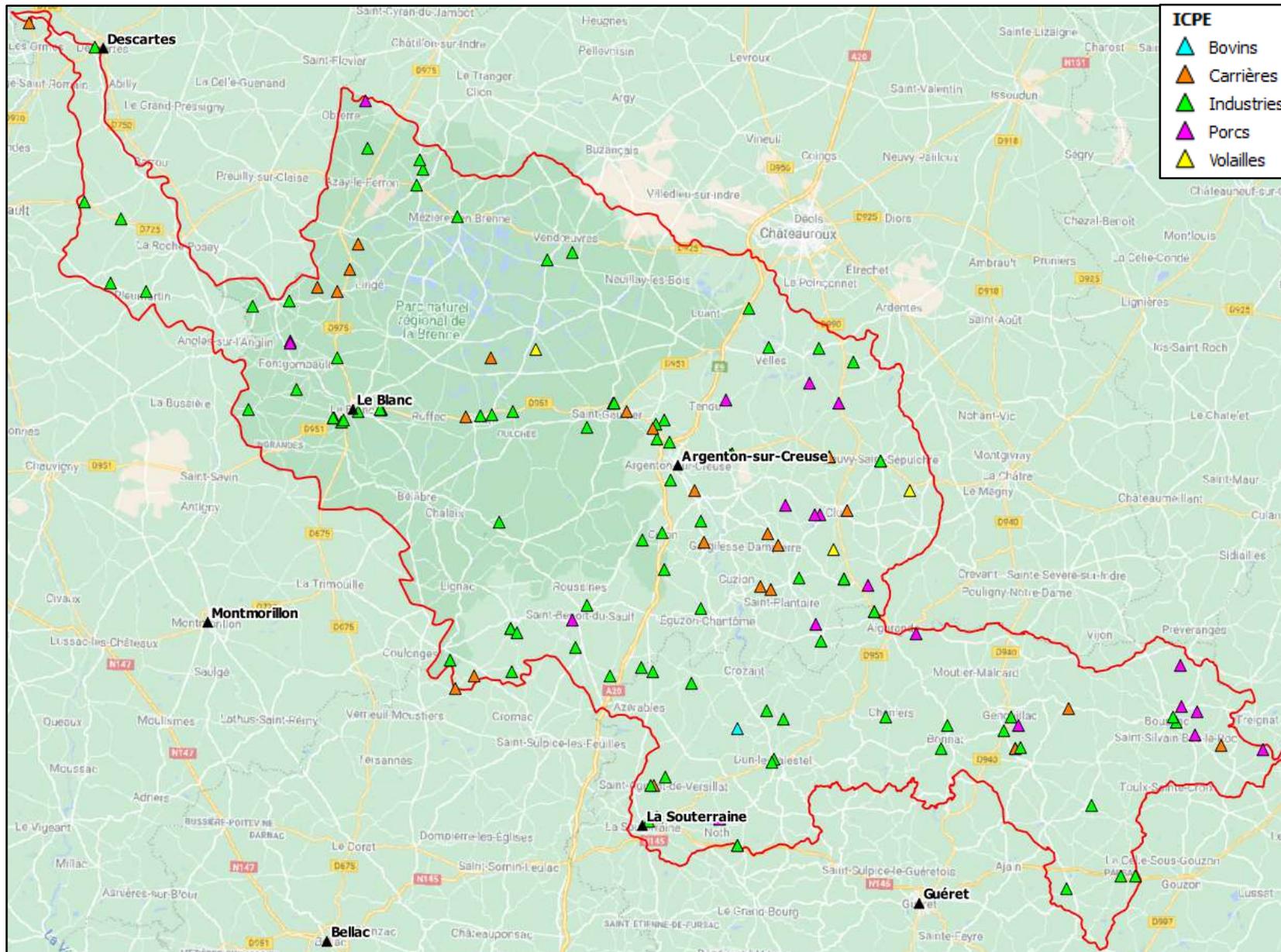


FIGURE 40 : CARTE DES ICPE DU TERRITOIRE D'ETUDE

5.6.4 - Stations de traitement des eaux usées

Les stations de traitement des eaux usées sont des ouvrages de dépollution des eaux usées par des procédés divers (biologiques, physico-chimiques, ...) localisés sur un espace géographique continu et homogène. Elles sont de type urbain ou industriel en fonction de la nature du maître d'ouvrage.

On recense 177 STEU sur le territoire d'étude.

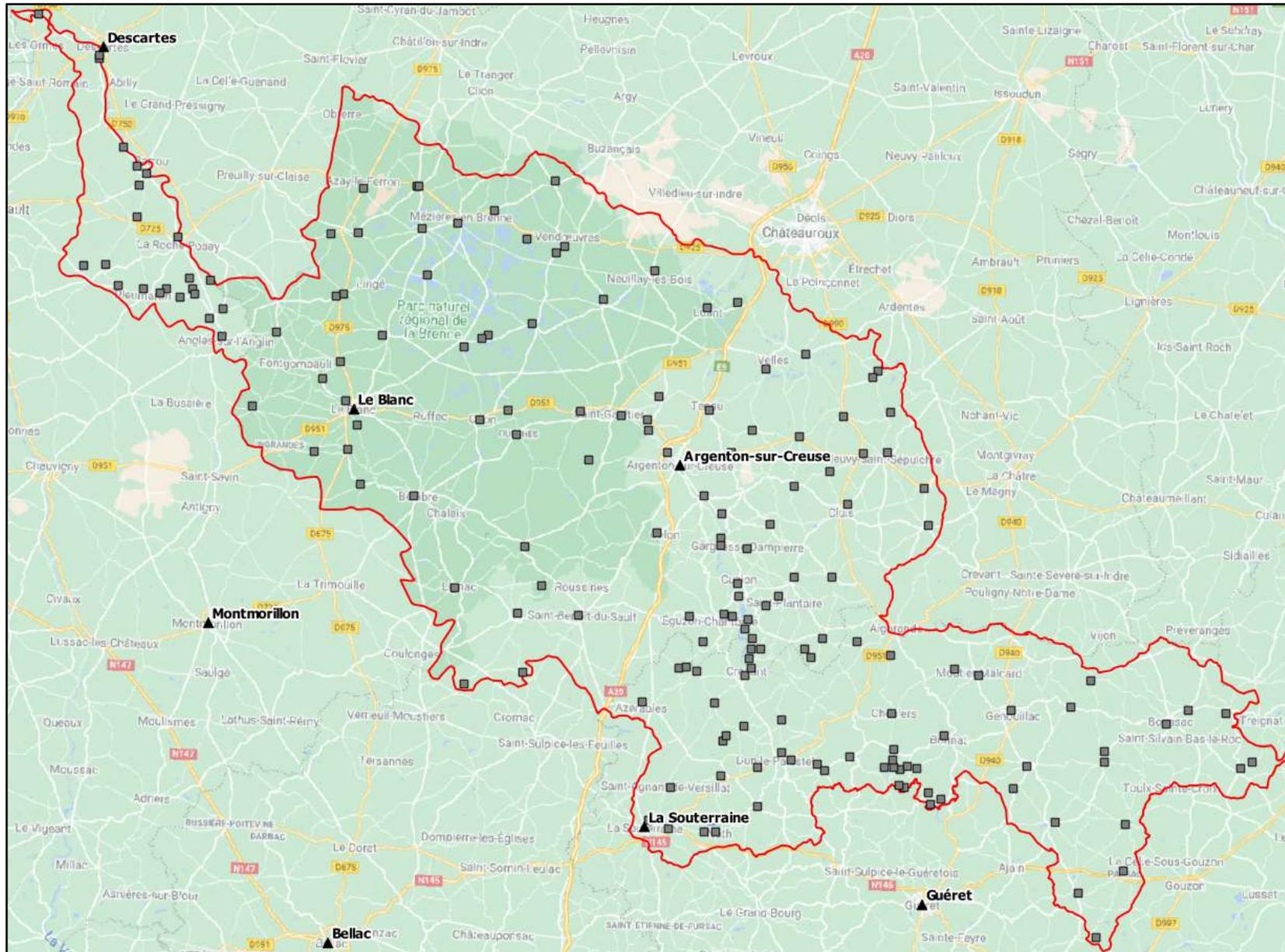


FIGURE 42 : CARTE DES STEU SUR LE TERRITOIRE D'ETUDE

Sur le territoire de la zone d'étude, les deux STEU les plus importantes sont celles :

- D'Argenton-sur-Creuse, dont la capacité nominale est de 15 000 Equivalents-Habitants (EH). Elle est située au nord-ouest de la ville, à proximité immédiate de la Creuse.

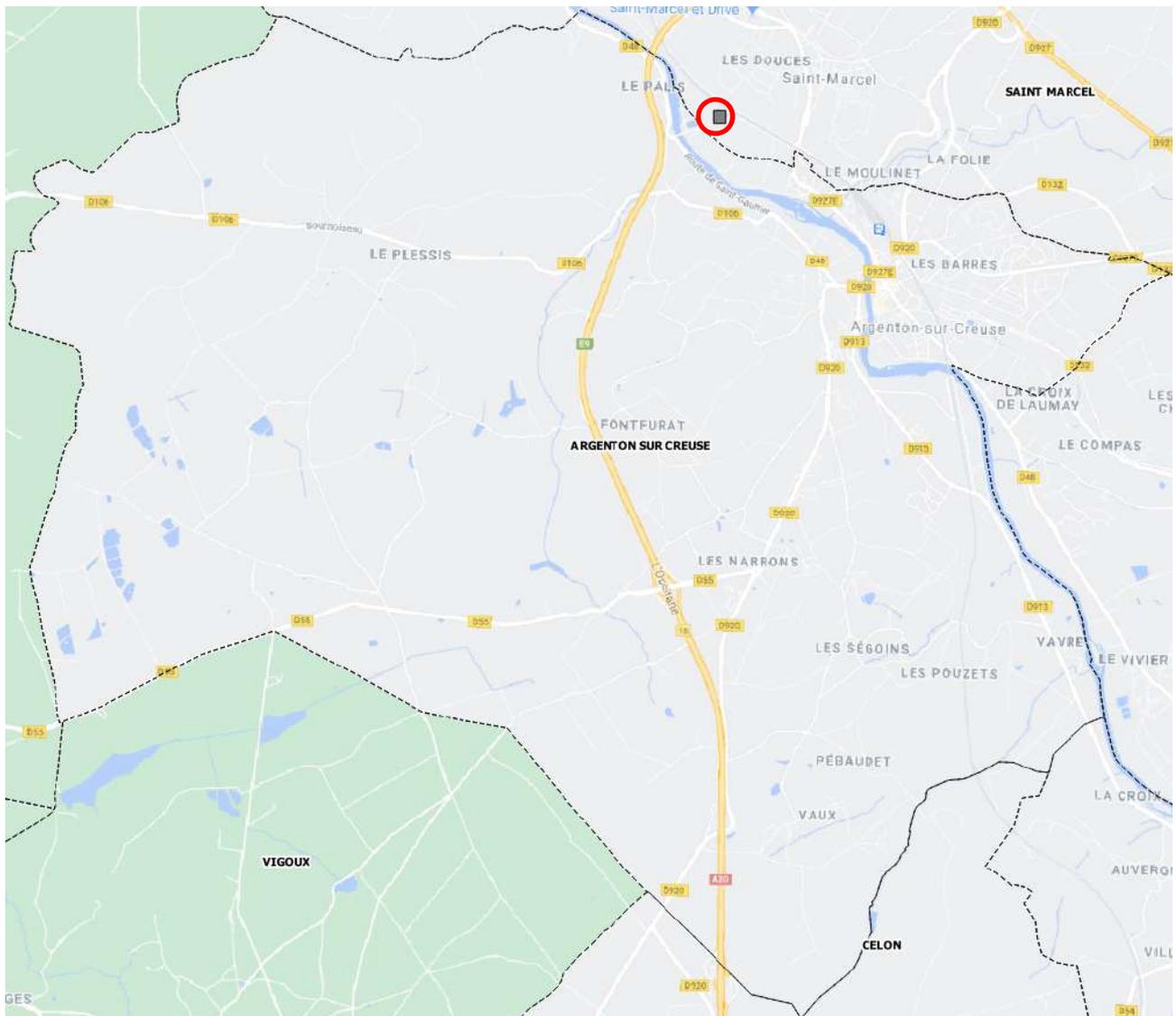


FIGURE 43 : CARTE DE LA STEU D'ARGENTON-SUR-CREUSE

- Du Blanc, dont la capacité nominale est de 10 000 Equivalents-Habitants (EH). Elle est située au nord-ouest de la ville, à proximité immédiate de la Creuse.

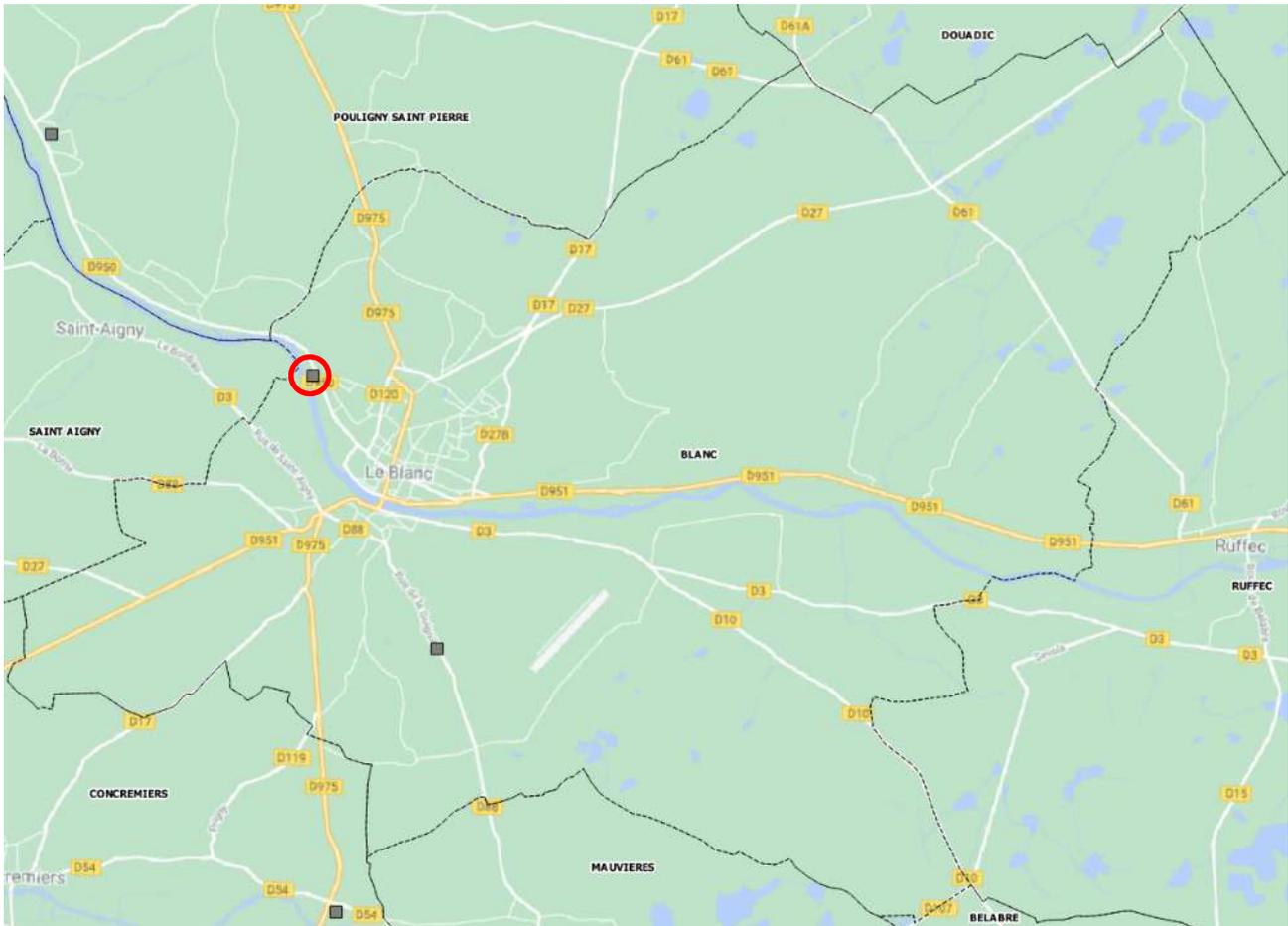


FIGURE 44 : CARTE DE LA STEU DU BLANC

5.6.5 - Monuments historiques

Un monument historique est, en France, un immeuble recevant par une décision administrative un statut juridique et un label destinés à le protéger, du fait de son intérêt historique, artistique ou architectural.

Deux niveaux de protection existent : un monument peut être « classé » ou « inscrit » parmi les monuments historiques. L'inscription est une protection des monuments présentant un intérêt remarquable à l'échelle régionale, contrairement au classement, protégeant les monuments présentant un intérêt à l'échelle nationale et qui constitue ainsi le plus haut niveau de protection.

On recense 207 monuments historiques sur le territoire d'étude.

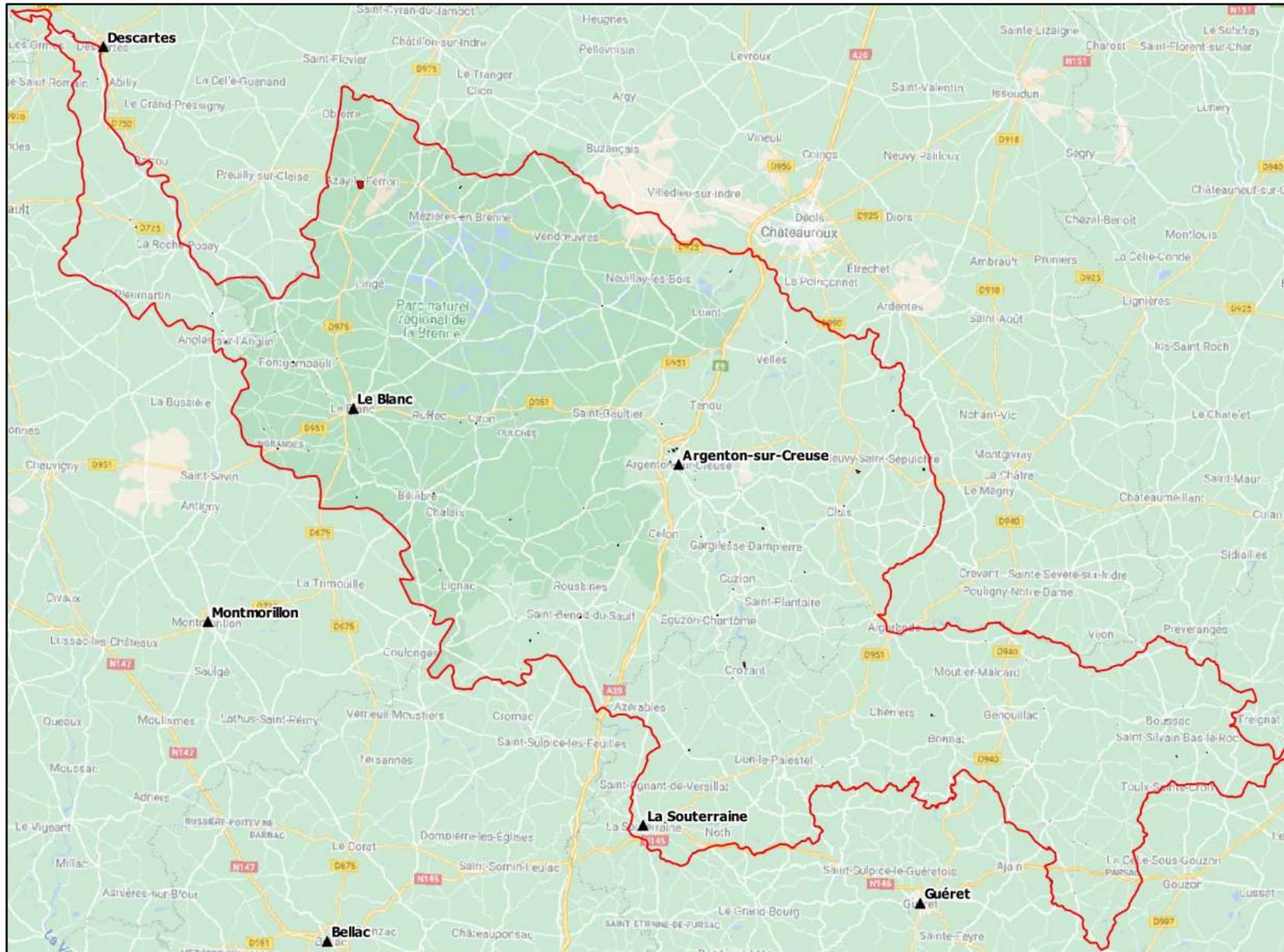


FIGURE 45 : CARTE DES MONUMENTS HISTORIQUES DU TERRITOIRE D'ETUDE

5.6.6 - Sites classés et sites inscrits

Les sites classés et sites inscrits constituent des enjeux d'importance à préserver au niveau des zones d'expansion des crues. C'est pourquoi il convient de les intégrer dans l'étude le plus en amont possible.

5.6.6.1 - Sites classés

Un site classé est un site de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, dont la qualité appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état et la préservation de toute atteinte grave. Le classement concerne des espaces naturels ou bâtis, quelle que soit leur étendue.

On recense 16 sites classés sur le territoire d'étude.

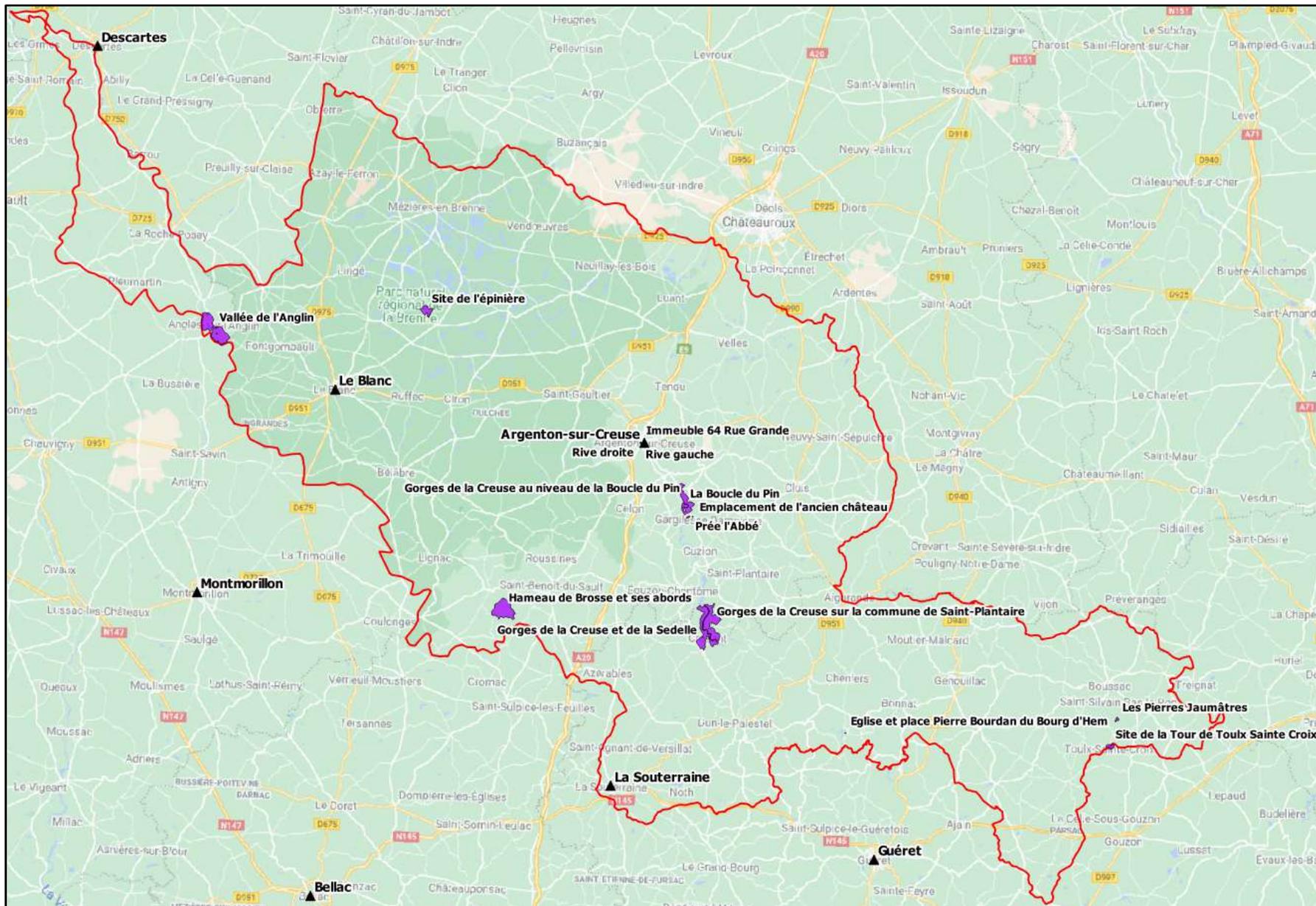


FIGURE 46 : CARTE DES SITES CLASSES DU TERRITOIRE D'ETUDE

5.6.6.2 - Sites inscrits

Un site inscrit est un espace naturel ou bâti de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque qui nécessite d'être conservé.

On recense 25 sites inscrits sur le territoire d'étude.

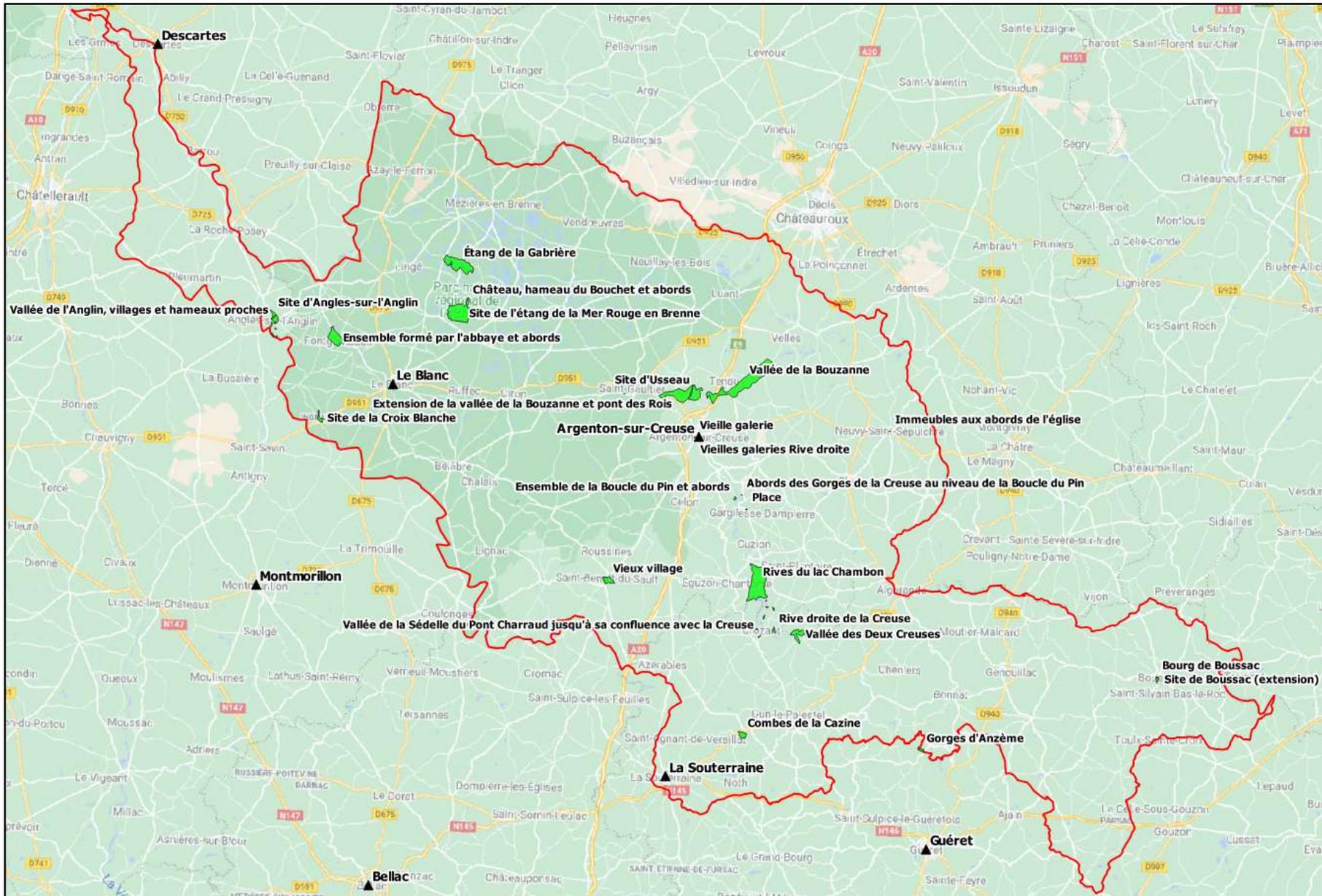


FIGURE 47 : CARTE DES SITES INSCRITS DU TERRITOIRE D'ETUDE

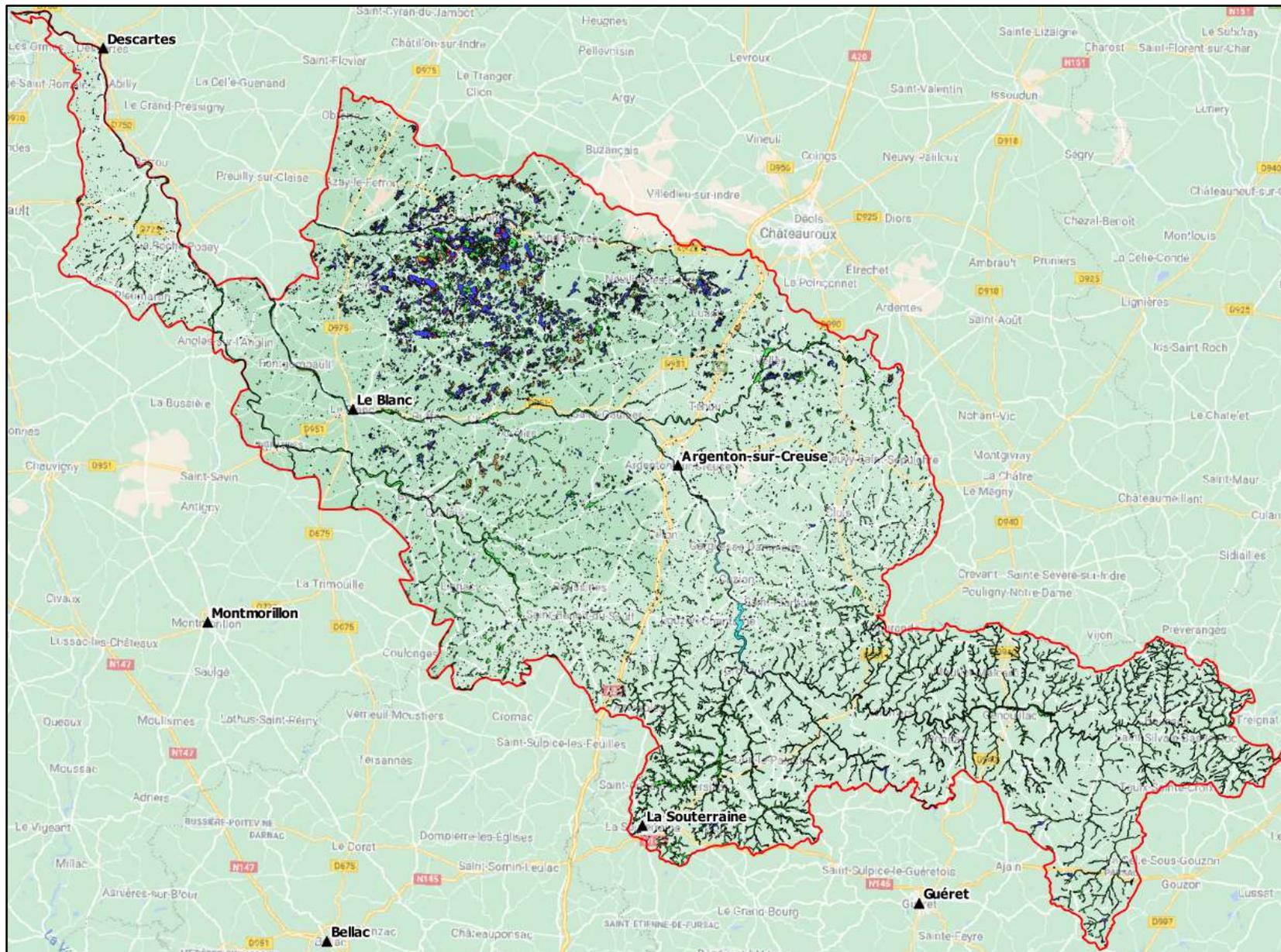


FIGURE 49 : CARTE DES ZONES A DOMINANTE HUMIDE DU TERRITOIRE D'ETUDE

Légende

Typologie "Zones à Dominante Humide"

	Indéterminée
	Boisements à forte naturalité
	Boisements artificiels - plantations
	Prairies humides naturelles à jonc
	Prairies humides naturelles à molinies et autre
	Tourbières, landes humides, bas-marais acides
	Roselières
	Magnocaricaies
	Mégaphorbiaies
	Ceinture de végétation méso- à eutrophe de bord d'étang
	Terres arables
	Zones bâties
	Zones artificialisées
	Mosaïques d'entités humides de moins de 0,1 ha

Typologie "Surfaces en eau"

	Eaux courantes
	Annexes hydrauliques
	Plans d'eau

FIGURE 50 : TYPOLOGIES DES ZONES A DOMINANTE HUMIDE

Les zones à dominantes humides présentent un intérêt élevé en vue de mettre en valeur leur lien avec les zones d'expansion des crues.

En effet, les zones humides ont un rôle important reconnu dans la régulation des débits, que ce soit en période de crue ou en période d'étiage.

Dans un contexte de changement climatique, la préservation de cette fonctionnalité pour la conservation du bon équilibre écologique des milieux aquatiques est prioritaire.

6 - SYNTHÈSE DES DONNÉES EXISTANTES RECUEILLIES

L'ensemble des données recueillies, présentées précédemment, sont synthétisées dans le tableau suivant :

INTITULÉ	PROPRIÉTAIRE	CONTENU	INTÉRÊT
Données topographiques			
RGE ALTI® 5 m	IGN	Précision 5 m sur la quasi-totalité du territoire d'étude	Connaissance précise de la forme et de l'altitude du terrain naturel
RGE ALTI® 1 m	IGN	Précision 1 m sur l'axe Creuse	
Données hydrologiques			
Stations hydrométriques	SCHAPI	Localisation des stations hydrométriques sur les principaux cours d'eau du territoire d'étude	Identification des lieux de connaissance de débits et des hauteurs d'eau sur certaines masses d'eau d'étude
Banque Hydro	SCHAPI	Débits de crue sur les principaux cours d'eau du territoire d'étude	Connaissance des débits courants et des débits de crue sur 2 masses d'eau d'importance dans le cadre de l'étude
Méthode SHYREG	IRSTEA (ex-CEMAGREF)	Surfaces de bassins versants et débits de crue en de nombreux points des principaux cours d'eau du territoire d'étude	Connaissance des débits de crue sur la plupart des masses d'eau de l'étude
Données hydrauliques			
PPRI sur 15 communes de la Creuse (1984-1985)	DDT Creuse	Zone inondable de la Petite Creuse et du Verraux	Emprise de la zone inondable de la Petite Creuse et du Verraux
PPRI de la Vallée de la Creuse dans le secteur d'Argenton-sur-Creuse (2000)	DDT Indre	Zone inondable de la Creuse dans le secteur d'Argenton-sur-Creuse	Emprise de la zone inondable de la Creuse dans le secteur d'Argenton-sur-Creuse
PPRI de la Vallée de la Creuse entre Gargilles-Dampierre et Néons-sur-Creuse et de la Vallée de la Bouzanne au Pont-Chrétien-Chabenet (2004)	DDT Indre	Zone inondable de la Creuse entre Gargilles-Dampierre et Néons-sur-Creuse	Emprise de la zone inondable de la Creuse entre Gargilles-Dampierre et Néons-sur-Creuse
		Zone inondable de la Bouzanne au Pont-Chrétien-Chabenet	Emprise de la zone inondable de la Bouzanne au Pont-Chrétien-Chabenet

AZI de la Creuse, de la Petite Creuse et du Thaurion (2000)	DDT Creuse	Zone inondable de la Creuse et de la Petite Creuse dans le département de la Creuse	Enveloppe des débordements courants et des débordements exceptionnels de la Creuse et de la Petite Creuse dans le département de la Creuse
AZI de la Vallée de la Creuse	DDT Indre	Zone inondable de la Creuse dans l'Indre	Emprise de la zone inondable de la Creuse dans l'Indre
AZI de 27 cours d'eau secondaires du département de la Vienne (2008)	DDT Vienne	Zone inondable de la Luire et du Ris dans la Vienne	Emprise de la zone inondable de la Luire et du Ris dans la Vienne
AZI de la Vallée de la Creuse (2003)	DDT Vienne	Zone inondable de la Creuse dans la Vienne	Emprise de la zone inondable de la Creuse dans la Vienne
AZI de la Vallée de la Gartempe (2002)	DDT Vienne	Zone inondable de la Gartempe dans la Vienne	Emprise de la zone inondable de la Gartempe dans la Vienne
Repères de crue	DDT Creuse	Repères de la crue de 1960 sur la Creuse dans le département de la Creuse	Vérification de la cohérence des zones d'expansion de crue identifiées sur la Creuse
Référentiel des obstacles à l'écoulement	DDT / AFB	Localisation et type des obstacles à l'écoulement (barrages, seuils, ...)	Prise en compte de l'influence des ouvrages hydrauliques sur le régime hydrographique des cours d'eau
Étangs et plans d'eau	DDT	Localisation des étangs et plans d'eau du territoire d'étude	
Zones d'inondation potentielles (ZIP)	DREAL Nouvelle-Aquitaine	Zone inondable de la Creuse sur le territoire d'étude	Enveloppe de la zone inondable de la Creuse sur le territoire d'étude
Données géologiques			
BD Charm-50	BRGM	Formations géologiques sur le territoire d'étude	Identification des formations géologiques de type alluvionnaires et/ou colluvionnaires
Données sur l'occupation des sols			
CORINE Land Cover 2018	Agence européenne pour l'environnement (AEE)	Occupation des sols sur le territoire d'étude	Utilisation pour estimer des débits de crue au moyen de la méthode rationnelle, si besoin, et pour détermination des enjeux à proximité des cours d'eau
Données sur les enjeux			

Thème « Administratif » de la BD TOPO®	IGN	Identification des communes et des départements	Identification des zones à enjeux prioritaires
Thème « Bâti » de la BD TOPO®	IGN	Identification des bâtiments, des constructions linéaires, des constructions surfaciques, des lignes orographiques et des terrains de sport	
Thème « Hydrographie » de la BD TOPO®	IGN	Identification des bassins versants topographiques, des cours d'eau et des plans d'eau	
Thème « Lieux nommés » de la BD TOPO®	IGN	Identification des zones d'habitation	
Thème « Occupation du sol » de la BD TOPO®	IGN	Identification des zones de végétation	
Thème « Services et activités » de la BD TOPO®	IGN	Identification des établissements recevant du public (ERP) et des zones d'activité ou d'intérêt	
Thème « Transport » de la BD TOPO®	IGN	Identification des aérodomes, des routes et des voies ferrées	
Thème « Zones réglementées » de la BD TOPO®	IGN	Identification du parc naturel régional de la Brenne	
Données carroyées à 200 m	INSEE	Identification du nombre d'habitants en zones d'expansion des crues	
Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)	DDT / DREAL	Localisation et classement des ICPE par famille d'activité	
Stations de traitement des eaux usées (STEU)	DDT / Agence de l'Eau	Localisation et capacité nominale des STEU	
Monuments historiques	Ministère de la Culture	Localisation et niveau de protection des monuments historiques	
Sites classés et sites inscrits	INPN (MNHN)	Localisation et description des sites classés et des sites inscrits	
Zones à dominante humide	EPTB Vienne	Localisation et identification du type de zone à dominante humide	

7 - SYNTHÈSE DES QUESTIONNAIRES RECUEILLIS

Le tableau suivant synthétise les données récupérées grâce au questionnaire (dont un exemplaire vierge est présenté en Annexe 1) complété par les communes du territoire d'étude :

Communes	Département	Date réception	Type réception – Format	Principaux cours d'eau	Cartes	Evaluation population et enjeux en zone inondable	Repères de crues	Ouvrages de protection (digues/remblais)	Observations particulières
ARGENTON-SUR-CREUSE	36	16/12/2020	email - word	CREUSE et MAGE	PPRI, PCS, DICRIM	200 personnes + 100 habitations	0	0	Crue de la Creuse : mars et octobre 2006 et 2008
ARTHON	36	07/12/2020	email - word	BOUZANNE et CREUZANCAIS	Cartes ZP	0	0	1 étang qui déborde	Zonage pluvial -Agglo-Châteauroux -2018
AZERABLES	23	27/10/2020	email - pdf	ANGLIN, ABLOUX et CHAUME	RAS	0	0	0	Zone de source
BADECON-LE-PIN	36	16/11/2020	email - pdf	CREUSE	RAS	25 personnes (Roche Bat l'Aigue)		2 digues (2*150 m)	PCS-PPRI - Q _{déborderant} = 500 m ³ /s
BARAIZE	36	16/12/2020	email - pdf	CREUSE	PCS	0	0	0	Risque rupture barrage d'Eguzon
BELABRE	36	16/11/2020	papier-courrier	ANGLIN et ALLEMETTE	Carte avec ZI	57 personnes	50 photos avec PHE	0	Etude hydraulique 2016 / Vallées sèches-ZEC identifiées sur carte
BONNAT	23	02/12/2020	email - pdf	PETITE CREUSE	RAS	12 personnes	0	0	PCS - débordement tous les 10 ans
BONNEUIL	36	01/11/2020	email - word	RAS	RAS	4 personnes	0	0	Carrieres IRRIBARREN Passerelle de Monternon : troncs d'arbres morts faisant barrage
BOUESSE	36	03/12/2020	email - pdf	CREUZANCAIS	RAS	0	0	0	Erosions-embâcles
CC BRENE VAL DE CREUSE	36	16/12/2020	email - pdf	CREUSE, CLAISE, ANGLIN et leurs affluents	PPRI Creuse	0	0	0	Crue 2016 Anglin et 1960 Creuse
CEAULMONT	36	16/12/2020	email - pdf	CREUSE	RAS	8 personnes + 10 bâtiments	0	Bassin rétention Lacroix	Crue de 2004 Creuse
CHALAIS	36	16/12/2020	email - word	ANGLIN	RAS	1 personne + 1 bâtiment	0	Coupure de la route à la sortie de Rocheblond	Crue 2016 Anglin (Record en 40 ans)
CHAMPSANGLARD	23	06/12/2020	email - word	CREUSE	RAS	0	0	0	Ruisseau des Dauges (2018)
CHASSENEUIL-EN-BERRY	36	05/11/2020	email - pdf	BOUZANNE et CREUSE	RAS	8	0	0	PCS
CHENIERS	23	09/12/2020	email - pdf	PETITE CREUSE	RAS	5 personnes + 1 habitations	0	0	Moulin de Pio : restaurant
CHITRAY	36	24/11/2020	email - word	CREUSE	RAS	2	0	0	PPRI-RNU - Crue 2016
CIRON	36	04/11/2020	email - pdf	CREUSE et affluent servant d'exutoire aux chaînes d'étangs	RAS	20 habitants + 100 emplois + step	0	0	PPRI-PCS - Crues Mars 2016, 2008 et 2006 - Erosion
CLUIS	36	08/12/2020	email - pdf	BOUZANNE et AUZON	RAS	30 personnes + 10 habitations	0	0	Bouzanne + Auzon-> crue de 1977 et 2008
CRESSAT	23	05/11/2020	email - pdf	Source du VERRAUX	RAS	0	0	0	RAS
CROZANT	23	02/11/2020	email - pdf	CREUSE et SEDELLE	RAS	8 personnes (Moulin Sedelle)			Erosions-embâcles
DANGE-SAINT-ROMAIN	86	08/12/2020	email - pdf	RAS	RAS	0			
DOMEYROT	23	17/11/2020	email - pdf	VERRAUX	RAS	Moulin	2 PHE VERRAUX	Seuils moulins	Erosion berge
DOUADIC	36	29/11/2020	email - pdf	SUIN et GUILLERANDE	RAS	1 habitation (Suin)	1 (2016)	1 bassin de rétention (Dintes)	Dépôts et atterrissements

DUN-LE-PALESTEL	23	17/11/2020	email - pdf	RAS	RAS	0	0	0	RAS
FONTGOMBAULT	36	16/12/2020	email - pdf	CREUSE	Carte PPRI, PCS	50 personnes + 2 bâtiments	0	0	Crue 1960 Creuse
FOUGEROLLES	36	19/01/2021	email - pdf	GOURDON	RAS	8 personnes + 4 bâtiments	0	0	Renforcement berges 2017-2018
GARGILESE-DAMPIERRE	36	16/12/2020	email - word	CREUSE et GARGILESE	Carte PPRI, PCS	27 personnes + 35 bâtiments + camping La Chaumerette	0	0	Crue 1960 et 2008 Creuse
GENOUILLAC	23	24/11/2020	email - pdf	PETITE CREUSE	RAS	4 personnes (Pont du Pont)	0	0	PCS
INGRANDES	36	17/12/2020	email - pdf	ANGLIN					
JEU-LES-BOIS	36	07/12/2020	email - word	BOUZANNE et GOURDON	Cartes ZP	0	0	2 Etangs communaux	Zonage pluvial -Agglo-Châteauroux -2018
JOUHET	86	09/11/2020	email - word	RAS	RAS	0	0	0	AZI-PCS
LA-CELLE-DUNOISE	23	18/11/2020	email - pdf	CREUSE, ruisseau d'ISLE, de la RONGERE et du CHANTADOUX	RAS	15 personnes + 5 emplois		Barrage EDF de l'AGE	AZI, DICRIM - Crue Creuse 1960-1982-1999 + inondation pluviale du bourg
LA CHAPELLE-BALOUÉ	23	30/11/2020	email - pdf	SEDELLE	RAS	1 personne (Moulin de Jules Costeau)	0	0	Erosions-embâcles
LA CHATRE-L'ANGLIN	36	18/12/2020	email - pdf	ANGLIN					
LA PEROUILLE	36	16/12/2020	email - pdf	RAS	RAS	0	0	0	Seules inondations, celles d'un fossé sans enjeux
LE MENOUX	36	19/11/2020	email - pdf	CREUSE	RAS	30 personnes + 1 restaurant		3 digues murets	PPRI-PCS-DICRIM - Crue Creuse 2008 - Erosions
LE PECHEREAU	36	27/11/2020	papier - courrier	CREUSE et affluents	RAS	0	0		DICRIM
LEIGNE-LES-BOIS	86	06/11/2020	email - word	LUIRE et affluents	RAS	0	0	BR Lotissement chez marquille	Crue Luire 1962
LUANT	36	07/12/2020	email - word	Affluents CLAISE	Cartes ZP	0	0	3 bassins de rétention	Zonage pluvial -Agglo-Châteauroux -2018
	36	16/12/2020	email - pdf	RAS	RAS	7 personnes + 2 bâtiments	0	0	Aval étang
LURAI	36	16/12/2020	email - pdf	CREUSE et ANGLIN	PPRI Creuse	3 personnes + 3 bâtiments	0	0	Crue 2006-2007-2016 Anglin et 1960 Creuse / Pas de service d'avertissement sur l'Anglin
MAIRÉ	86	15/12/2020	email - pdf	CREUSE					
MAISON-FEYNE	23	13/11/2020	email - pdf	CREUSE et affluents	RAS	3 (Chantemilan)	0	0	Crue de 2008 - Erosions
MALICORNAY	36	05/11/2020	email - pdf	RAS	RAS	0	0	0	RAS
MAUVIERES	36	16/12/2020	email - pdf	ANGLIN	RAS	16 personnes + 9 bâtiments (Boury + les Poulets)	0	Pont de Piles	Crue 2016 Anglin + 2020
MEOBECQ	36	20/01/2021	email - pdf	CLAISE et YOSON	RAS	4 personnes + 1 bâtiment	0	0	Crue juin 2016 / Travaux berges et continuité écologique 2017
MERS-SUR-INDRE	36	05/12/2020	email - pdf	RAS	RAS	0	0	0	RAS
MEZIERES-EN-BRENNE	36	16/12/2020	email - pdf	CLAISE et YOSON	RAS	6 personnes + 3 bâtiments (maison médicale)	0	Rétention étangs existants	Crue juin 2016 / Travaux berges et continuité écologique 2017
MIGNÉ	36	24/12/2020	email - pdf	Affluent CLAISE	RAS	0	0	0	Etangs de la Brenne - pas de dysfonctionnements spécifiques

MONTCHEVRIER	36	23/12/2020	email - word	BOUZANNE, GARGILLESSE, AUZON	PCS	0	0	0	RAS
MOUHERS	36	07/12/2020	email - pdf	BOUZANNE et affluents	RAS	0	0	0	RAS
NEONS-SUR-CREUSE	36	20/11/2020	email - pdf	CREUSE	RAS	6 personnes			PCS - Erosions
NEULLAY-LES-BOIS	36	10/11/2020	email - pdf	ROSSIGNOL et affluents	RAS	10 personnes	0	Etang faisant obstacle	Crue Rossignol 2016
NEUVY-SAINT-SEPULCHRE	36	17/12/2020	email - pdf	BOUZANNE		200 personnes + 80 habitations		Blocage par le plan d'eau car beaucoup de limon en amont et moins en aval	Bouzanne 2008
NIHERNE	36	26/10/2020	email - word	RAS	RAS	0	0	0	RAS
NURET-LE-FERRON	36	23/11/2020	email - pdf	RAS	RAS	0	0	0	Transfert compétence CDC Brenne-Val de Creuse
PARNAC	36	17/12/2020	email - pdf	PORTEFEUILLE et ABLOUX					
PINDRAY	86	12/11/2020	email - pdf	RAS	RAS	0	0	0	PCS-DICRIM
PLEUMARTIN	86	09/11/2020	email - pdf	LUIRE	RAS	2 maisons		Etang communal (Risque inondation si rupture?)	PCS-DICRIM
POMMIERS	36	16/12/2020	email - pdf	RAS	Carte PPRI, PCS	0	0	0	Crue 31-05-2016 Creuse
PREUILLY-LA-VILLE	36	16/12/2020	email - pdf	CREUSE	PCS	0	0	0	Travaux brigade verte 2010 - Crue Creuse 2016
RUFFEC	36	13/11/2020	email - pdf	CREUSE et ruisseaux POIRIERE et SAINT-VICTOR	RAS	70 personnes + 5 emplois et ERP			Crues de 2008-1977-1962-1960 - PCS et études hydrauliques secteur la Grange
SAINT-DIZIER-LA-TOUR	23	13/11/2020	email - pdf	VERRAUX	RAS	0	0	0	Erosions - embâcles
SAINT-MARCEL	36	16/12/2020	email - word	CREUSE, BOUZANNE et MAGE	PPRI, Bilan hydro et risque rupture EGUZON	16 personnes + 20 emplois (Société RBH + STEP + les Poulets)	0	0	Crue de 1960- PCS en cours de réécriture Pour Mage et Bouzanne à Saint-Marcel : rien n'a été nettoyé depuis 20 ans Risque pour Saint-Etienne et le Moulinet Débordement risque de destruction d'habitation, ...
SAINT-AIGNY	36	25/10/2020	email - pdf	RAS	RAS	1 habitation (gite) - Moulin de la Basse	0	0	RAS
SAINT-PIERRE-DE-MAILLÉ	86	10/12/2020	email - pdf	RAS					
SAINT-REMY-SUR-CREUSE	86	16/11/2020	email - pdf	CREUSE	RAS	155 personnes + 12 emplois		Barrage Eguzon	PCS
SAULNAY	36	16/12/2020	email - pdf	OZANCE	RAS	Elevage gibiers	0	0	Etude en cours dans le cadre du SABI 36
SOUMANS	23	16/11/2020	papier - courrier	PETITE CREUSE	RAS	0	0	0	ZI présente sur carte communale - Erosions
VENDOEUVRES	36	16/12/2020	email - pdf	CLAISE et YOSON	RAS	20 personnes + 5 bâtiments	0	Barrages amovibles avec pelles	Crue juin 2016 / Travaux berges et continuité écologique 2017
VICQ-SUR-GARTEMPE	86	14/12/2020	email - pdf	GARTEMPE et RIS					
VIGOUX	36	26/11/2020	papier - courrier	SONNE et ABLOUX	RAS	0	0	0	Erosions - embâcles

Au total, 73 questionnaires ont été reçus. La participation des communes a donc été très bonne.

La phase 1-2 de l'étude consistera en la détermination des zones d'expansion de crue sur l'ensemble du territoire d'étude.

Ce volet de l'étude se décomposera en deux temps :

- 1. L'identification des ZEC, à partir des bases de données et de l'analyse des évènements passés, détaillés dans le présent rapport. Les ZEC identifiées seront alors cartographiées.**
- 2. La hiérarchisation des ZEC, à partir notamment de leur localisation géographique au sein des bassins versants et par rapport aux zones à risque où se concentrent les enjeux.**

ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE D'ENQUETE AUPRES DES COMMUNES DU BASSIN DE LA CREUSE

ÉTUDE D'AIDE À LA DÉCISION POUR LA PRISE DE COMPÉTENCE GEMAPI VOLET ZONES D'EXPANSION DES CRUES

Enquête auprès des communes du bassin de la Creuse

Rappel des objectifs de l'étude d'identification des zones d'expansion des crues

Conformément à la réglementation, depuis le 1er janvier 2018, les collectivités territoriales exercent la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). LA GEMAPI est issue de la loi MAPTAM (loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et de l'Action des Métropoles) et suit les directives suivantes (article L.211-7 du code de l'environnement) :

- « Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- Défense contre les inondations et contre la mer ;
- Protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraine ».

Dans ce contexte, l'EPTB Vienne propose d'assurer le portage de cette phase d'acquisition des connaissances pour la compétence PI en association avec les structures concernées. L'objectif de la présente mission « d'étude d'aide à la décision pour l'identification et la gestion des zones d'expansion des crues » est de:

- Aider les structures à appréhender le plein exercice de la compétence GEMAPI pour **l'identification et l'aménagement des zones d'expansion des crues en vue de la prévention contre les inondations**,
- Identifier les enjeux et zones/linéaires prioritaires pour la préservation et gestion des zones d'expansion des crues (dont zones humides), pour une gestion multifonctionnelle des milieux aquatiques et pour la sécurisation des biens et personnes.

Le présent questionnaire a donc pour objectif de recenser l'ensemble des informations susceptibles de nous aider dans cette démarche sur le territoire.

Questionnaire d'Enquête

NOM DE LA COMMUNE : _____

Nom de la personne ressource « GEMAPI » (1) : _____

Coord de la personne ressource « GEMAPI » : _____

POPULATION 2020 GLOBALE : _____

EVALUATION DE LA POPULATION ZONE INONDABLE : _____

PROPORTION POPULATION EN ZONE INONDABLE : %: _____

¹ Par défaut nom du maire et coordonnées de la mairie

ÉTUDE D'AIDE À LA DÉCISION POUR LA PRISE DE COMPÉTENCE GEMAPI VOLET ZONES D'EXPANSION DES CRUES

1. DOCUMENTS D'URBANISME ET DE GESTION DU TERRITOIRE

- *Existe-t-il des documents ou études concernant les risques naturels sur la commune (plan communaux de sauvegarde, plans de secours, études hydrauliques, études hydrologiques...)?*

2. HISTORIQUE DES INONDATIONS :

- **PRINCIPAUX COURS D'EAU TRAVERSANT LA COMMUNE :**

- **DERNIERES GRANDES CRUES OBSERVEES :**

Date de la crue	Rivières, ruisseaux concernés	Observations

3. OCCUPATION DES SOLS EN ZONES INONDABLES :

- **OCCUPATION DES SOLS EN ZONE INONDABLE :**

↳ ZONE D'HABITATION CONCERNEE PAR LES CRUES:

Nbre de riverains touchés Nbre d'habitations, bâtiments touchés

Localisation : _____

Fréquence des débordements (tous les ans, tous les dix ans...) et observations diverses :

↳ ACTIVITES ECONOMIQUES (INDUSTRIE, COMMERCES, CAMPING...) - INFRASTRUCTURES - INONDABLES:

Nbre d'emplois concernés Nbre de bâtiments touchés

ÉTUDE D'AIDE À LA DÉCISION POUR LA PRISE DE COMPÉTENCE GEMAPI VOLET ZONES D'EXPANSION DES CRUES

Localisation : _____

Fréquence des débordements et observations diverses concernant les dommages économiques: _____

↳ ZONES AGRICOLES INONDABLES / ZONES NATURELLES REMARQUABLES :

Nbre de bâtiments agricoles touchés

Localisation et observations : _____

Type de cultures touchées et fréquence des débordements : _____

Type de zones naturelles touchées et fréquence des débordements : _____

4 - ETAT PHYSIQUE DE LA RIVIERE

▪ ETAT DU LIT ET DES BERGES OU DES OUVRAGES

– **Les phénomènes suivants sont-ils observés sur la rivière ?**

	Appréciation *		
	1	2	3
▪ Erosion, effondrement de berges			
▪ Dépôts de végétaux (troncs, branchages)			
▪ Atterrissements (dépôts de sables, graviers, galets,...)			
▪ Déplacement de méandre			

(*) Cochez la case suivant l'acuité du problème :

1 = ponctuel, sans conséquence.

2 = préoccupant.

3 = très préoccupant.

Si pas de problème, ne rien indiquer.

– **Autres problèmes relatifs à l'état actuel du lit et des berges et non mentionnés ci-dessus ?**

ÉTUDE D'AIDE À LA DÉCISION POUR LA PRISE DE COMPÉTENCE GEMAPI VOLET ZONES D'EXPANSION DES CRUES

▪ **INTERVENTIONS PASSES**

– **Des interventions sur le lit ou les rives ont elles été réalisées dans les dix dernières années (dégagement du lit, coupe de la végétation, protection des berges,...) ?**

Non Oui Précisez ci-dessous :

Nature de l'intervention et zone concernée	Année de réalisation

▪ **OBSTACLES A L'ÉCOULEMENT IDENTIFIES**

– **Existe-t-il des obstacles à l'écoulement particulier qui aggrave le risque d'inondation (seuil, déversoir, pont, passerelle, remblais de plate-forme, digues, talus routier...) en faisant obstacle à l'écoulement dans le lit mineur de la rivière ou dans le lit majeur de la rivière ?**

Non Oui Précisez ci-dessous (nom de l'ouvrage, désordres constatés, localisation) :

– **Autres aspects non abordés par le questionnaire, et que vous tenez à mentionner lié à la gestion des inondations:**

Remarque : À joindre tout document graphique portant sur votre commune (vidéos, photos, cartes postales, cartes, croquis, plan cadastral) permettant une localisation ou témoignant d'un fait lié aux cours d'eau.



Egis Eau – Agence de Limoges

1 avenue d'Ester

87069 Limoges Cedex

www.egis-group.com

